

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1996

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1996

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

TABLE DES MATIÈRES

Agence de gestion des véhicules	1
Algonquin Properties Limited	5
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	13
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Bru	27
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	39
Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick	47
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au tr du Nouveau-Brunswick	55
Conseil consultatif sur la condition de la femme	69
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	75
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	83
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	89
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	99
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick	107
Forest Protection Limited	115
Gestion provinciale Ltée.	125
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.	133
Musée du Nouveau-Brunswick	141
Régie des transports du Nouveau-Brunswick	155
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	159
Société d'aménagement régional	169
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	179
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	185
Société de Kings Landing	201
Strait Crossing Finance Inc.	209
Fonds en fiducie No. 4 - Régime de pension de retraite dans les services publ	215
Fonds en fiducie No. 7 - Régime de pension de retraite des enseignants	223
Fonds en fiducie No. 8 - Fonds en fiducie d'assurance collective	231
Fonds en fiducie No. 9 - Fonds en fiducie de la santé mentale	235
Fonds en fiducie No. 10 - Régime de pension de retraite des juges	239
Fonds en fiducie No. 16 - Legs de Margaret R. Lynds	245
Fonds en fiducie No. 19 - Fonds d'amortissement de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	249
Fonds en fiducie No. 20 - Legs du Vicomte Bennett	253

TABLE DES MATIÈRES - Suite

Fonds en fiducie No. 23 - Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	257
Fonds en fiducie No. 24 - Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	261
Fonds en fiducie No. 26 - Régime de pension des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick inscrits au SCFP	265
Fonds en fiducie No. 29 - Fonds en fiducie pour l'environnement	273
Fonds en fiducie No. 30 - Régime de pension du personnel cadre des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick	277
Fonds en fiducie No. 31 - Régime de pension des manoeuvres et employés de métier et de service des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick	285
Fonds en fiducie No. 32 - Régime de pension des secrétaires et employés de bureau des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick	291

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en trois volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur et une déclaration de responsabilité.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Volume II contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée et des prêts au compte de capital; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives. Le présent volume fait en outre état de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

ÉTATS FINANCIERS
AGENCE DE GESTION DES VÉHICULES
(Non Vérifiés)
31 MARS 1996

AGENCE DE GESTION DES VÉHICULES
BILAN
(Non Vérifiés)
31 MARS 1996

	<u>1996</u>
ACTIF	
Actif à court terme	
Débiteurs	233,022 \$
Inventaires	5,276,069
	<u>5,509,091 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT	
Passif à court terme	
Avances de la province du Nouveau-Brunswick	4,727,332 \$
Créditeurs	424,062
Traitements courus	70,466
	<u>5,221,860 \$</u>
Surplus accumulé	<u>287,231</u>
	<u>5,509,091 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante

Donald J. McCrea
Sous-Ministre des Transports

AGENCE DE GESTION DES VÉHICULES
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
(Non Vérifiés)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	<u>1996</u>
Recettes:	
Rétrofacturation aux clients	43,024,334 \$
Vente de véhicules et d'équipements	226,368
	<u>43,250,702 \$</u>
Dépenses:	
Services personnels	12,073,176 \$
Autres services	7,757,975
Matériaux et fournitures	22,767,573
Biens et équipement	288,724
Pénurie d'inventaire/provisions démodées	76,023
	<u>42,963,471 \$</u>
Excès des recettes au-dessus des dépenses pour l'année	287,231 \$
Excédent au début de l'année	0
Excédent en fin d'année	<u><u>287,231 \$</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante

AGENCE DE GESTION DES VÉHICULES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 (Non Vérifiés)
 31 MARS 1996

1. Organisme de Service Spécial

L'ancienne Agence de Gestion du Ministère des Transports fut reconnu comme un Organisme de Service Spécial depuis Avril 1, 1995. Cette décision fut prise par le Cabinet en Mai, 1995.

2. Résumé des principales conventions comptables

(i) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où elles ont été gagnées ou engagées sans considération du moment où les opérations de caisse sont effectuées.

(ii) Immobilisations

Durant l'année fiscale 1995-96, les acquisitions d'immobilisations de véhicules et d'équipements furent portées aux dépenses pour la période imposable. Les acquisitions totales durant cette année fiscale furent de 8,293,000 \$. En vigueur depuis Avril 1, 1996, les acquisitions vont être considérées comme actif dans les livres de l'Agence.

(iii) Inventaires

Les inventaires en carburant, et en matériaux et provisions ont une valeur au prix de revient avec une réserve pour les provisions démodées.

Coût total	5,377,720 \$
Moins réserve(s)	(101,651)
Valeur nette d'inventaire	<u>5,276,069 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 1995 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 8 mars 1996

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994
Actif à court terme		
Encaisse	218 934 \$	2 255 056 \$
Débiteurs	98 830	62 689
Stocks, au prix coûtant	90 850	73 614
Frais payés d'avance	29 686	21 760
	<u>438 300</u>	<u>2 413 119</u>
Frais reportés (note 3)	90 885	128 493
Immobilisations (note 4)	15 523 292	14 398 384
	<u>16 052 477 \$</u>	<u>16 939 996 \$</u>

PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Passif à court terme		
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	2 518 839 \$	1 492 119 \$
Créditeurs et charges à payer	578 540	175 696
Dû à Hôtels Canadien Pacifique	23 696	26 935
Dépôts anticipés	171 005	8 482
	<u>3 292 080</u>	<u>1 703 232</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	26 227 171	27 182 171
	<u>29 519 251</u>	<u>28 885 403</u>
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires d'une valeur globale ne devant pas dépasser 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 p.c. d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et entièrement libéré		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Déficit	(13 766 774)	(12 245 407)
	<u>(13 466 774)</u>	<u>(11 945 407)</u>
	<u>16 052 477 \$</u>	<u>16 939 996 \$</u>

Approuvé par le conseil

....., administrateur

....., administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
RECETTES		
Location de chambres	2 930 999 \$	2 324 554 \$
Ventes d'aliments	1 749 314	1 532 062
Ventes de boissons	695 043	518 192
Frais de jeu et locations (golf)	423 524	377 441
Autres activités sportives	81 708	56 689
Téléphone	78 430	66 208
Loyer provenant du collège communautaire	49 133	49 237
Produits divers	227 130	233 341
Intérêts	59 312	24 242
	<u>6 294 593</u>	<u>5 181 966</u>
DÉPENSES		
Coûts directs	3 320 426	2 825 869
Administratives et générales	644 985	719 927
Publicité et promotion	473 422	575 198
Chauffage, éclairage et énergie	303 011	286 436
Réparations et entretien	482 188	474 952
Impôts immobiliers	335 760	343 857
Frais de gestion	242 541	206 309
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	1 026 720	939 658
Dotation à l'amortissement - immobilisations	949 299	868 251
- frais reportés	37 608	37 608
	<u>7 815 960</u>	<u>7 278 065</u>
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	1 521 367	2 096 099
Déficit, au début de l'exercice	12 245 407	10 149 308
DÉFICIT, à la fin de l'exercice	<u>13 766 774 \$</u>	<u>12 245 407 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX):		
Exploitation:		
Perte nette de l'exercice	(1 521 367)\$	(2 096 099)\$
Ajouter les postes hors caisse:		
Dotation à l'amortissement	986 907	905 859
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	1 527 361	1 005 594
	<u>992 901</u>	<u>(184 646)</u>
Activités de financement:		
Avances de la province	<u>(955 000)</u>	<u>2 353 000</u>
Activités d'investissement:		
Achat d'immobilisations - rénovations	<u>(2 074 023)</u>	<u>(489 625)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(2 036 122)	1 678 729
Position de trésorerie au début de l'exercice	<u>2 255 056</u>	<u>576 327</u>
POSITION DE TRÉSORERIE à la fin de l'exercice	<u>218 934 \$</u>	<u>2 255 056 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995

1. Description des opérations

La société est une propriété exclusive de la province du Nouveau-Brunswick, et dirige les opérations de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié le fonctionnement quotidien des opérations de l'hôtel à Hôtels Canadien Pacifique.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance conclu avec Hôtels Canadien Pacifique pour fixer les plafonds des frais de remplacement du matériel imputables aux opérations de l'hôtel. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 p.c.) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.

(b) L'amortissement des immobilisations et des frais reportés a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans les notes 3 et 4.

3. Frais reportés

Le tableau suivant indique les frais reportés relatifs à l'extension de l'hôtel:

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non-amorti
Programme de promotion supplémentaire	20%	125 237 \$	64 707 \$	60 530 \$
Autres frais de démarrage	20%	62 802	32 447	30 355
		<u>188 039 \$</u>	<u>97 154 \$</u>	<u>90 885 \$</u>

Ces coûts sont amortis depuis l'ouverture, en juin 1993, de l'extension.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1995

4. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non- amorti
Terrain	-	140 282 \$	- \$	140 282 \$
Bâtiments, améliorations et matériel	2,5 - 10%	18 752 345	4 632 093	14 120 252
Matériel d'exploitation	8 - 20%	3 276 444	2 013 686	1 262 758
		<u>22 169 071 \$</u>	<u>6 645 779 \$</u>	<u>15 523 292 \$</u>

La classe d'immobilisation "bâtiments, améliorations et matériel" comprend les rénovations majeures et les améliorations pour lesquelles une vie utile de dix années est raisonnable.

Les actifs sont amortis pour l'exercice au complet dans l'année d'achat.

5. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

	1995	1994
Emprunt auprès de l'actionnaire	492 000 \$	492 000 \$
Emprunt pour l'extension	9 714 585	9 714 585
Avances	16 020 586	16 975 586
	<u>26 227 171 \$</u>	<u>27 182 171 \$</u>

Les emprunts et les avances sont non productifs d'intérêt et aucunes modalités de remboursement ne sont prévues.

L'emprunt pour l'extension porte de l'intérêt composé semi-annuellement à un taux de 9,06 p.c. Ce taux est celui payé par la province sur une obligation de vingt ans au 15 mai 1993, tel que déterminé par le ministère des Finances. L'intérêt commence à s'accumuler le 15 mai 1993, date de la fin des travaux sur l'extension. Les intérêts courus sur cet emprunt qui a trait à l'année 1995 étaient 1 026 720 \$. Le remboursement de cet emprunt débutera lorsque l'hôtel générera suffisamment de fonds.

6. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été corrigées pour respecter la présentation de 1995.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE L'ASSURANCE-
RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et les états des recettes et des dépenses, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 8 novembre 1996

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
AU 31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995
Débiteurs		
Personnes assurées - assurance-récolte	22 932 \$	32 \$
- composante d'assurance-récolte du RARB	46 162	-
- composante du revenu protégé du RARB	162 929	11 021
Province du Nouveau-Brunswick	270 419	28 346
Canada	363 526	33 857
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	1 116 179	1 187 129
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	884 811	1 186 477
Autres	29 880	53 695
	<u>2 896 838</u>	<u>2 500 557</u>
Intérêt à recevoir des fermiers	11 322	439
Charges payées d'avance - Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	22 661	24 515
- Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	22 661	24 515
Fonds de réserve - assurance-récolte (note 2)	865 007	422 496
- revenu protégé (note 2)	-	-
	<u>3 818 489 \$</u>	<u>2 972 522 \$</u>
PASSIF ET DÉFICIT		
Créditeurs		
Indemnités - assurance-récolte	3 001 631 \$	2 742 313 \$
- composante d'assurance-récolte du RARB	7 266	6 104
- composante du revenu protégé du RARB	653 219	385 314
Intérêt - personnes assurées	30	30
- Province du Nouveau-Brunswick	-	98 845
- Canada	-	29 433
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	57 519	15 320
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	57 519	15 320
	<u>3 777 184</u>	<u>3 292 679</u>
Avance du Nouveau-Brunswick - revenu protégé	380 918	565 754
Avance du Canada - revenu protégé	707 419	1 050 686
	<u>4 865 521</u>	<u>4 909 119</u>
Revenu reporté	151 074	163 437
Déficit - assurance-récolte	(1 604)	(1 604)
- revenu protégé	(1 196 502)	(2 098 430)
	<u>3 818 489 \$</u>	<u>2 972 522 \$</u>

Approuvé par la Commission

président

membre

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
RECETTES		
Primes reçues des personnes assurées		
- assurance-récolte (tableau A)	3 434 698 \$	3 082 472 \$
- composante d'assurance-récolte du RARB (tableau B)	190 919	151 450
- revenu protégé (tableau B)	667 149	576 986
Primes reçues de la Province du Nouveau-Brunswick		
- assurance-récolte	1 812 809	1 616 962
- revenu protégé	500 361	432 740
Primes reçues du Canada		
- assurance-récolte	1 812 809	1 616 962
- revenu protégé	833 934	721 234
Primes totales	9 252 679	8 198 806
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	578 927	565 656
- Canada	578 927	565 656
Contributions des Fonds de réassurance-récolte (note 3)		
- du Nouveau-Brunswick	1 127 332	1 218 760
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	918 270	1 186 477
Intérêt - des personnes assurées	40 580	21 648
	12 496 715	11 757 003
DÉPENSES		
Indemnités		
- assurance-récolte (tableau C)	6 834 339	6 599 603
- composante d'assurance-récolte du RARB (tableau D)	261 931	314 658
- revenu protégé (tableau D)	998 538	2 026 563
Frais d'administration (tableau E)	1 157 852	1 131 330
Intérêt - revenu protégé - Nouveau-Brunswick	41 494	18 207
- Canada	97 192	41 164
Fonds de réassurance-récolte		
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	1 087 685	970 177
- du Nouveau-Brunswick	1 087 685	970 177
Autres	28 071	36 919
	11 594 787	12 108 798
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	901 928 \$	(351 795) \$
Réparti comme suit:		
- Assurance-récolte	-	-
- Revenu protégé	901 928	(351 795)
	901 928 \$	(351 795) \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
Déficit au début de l'exercice	(2 100 034) \$	(1 748 239) \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	901 928	(351 795)
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 198 106) \$	(2 100 034) \$
Réparti comme suit:		
- Assurance-récolte	(1 604) \$	(1 604) \$
- Revenu protégé	(1 196 502)	(2 098 430)
	(1 198 106) \$	(2 100 034) \$

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996		1995
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:			
Exploitation			
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	901 928	\$	(351 795)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(407 164)		(1 754 544)
Augmentation (diminution) des créditeurs	484 505		1 559 563
Augmentation (diminution) du revenu reporté	(12 363)		29 146
Diminution (augmentation) du fonds de réserve	(442 511)		(418 219)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	3 708		(8 744)
Provenance (utilisation) de fonds dû à l'exploitation	<u>528 103</u>		<u>(944 593)</u>
Activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'avance du Nouveau-Brunswick	(184 836)		330 607
Augmentation (diminution) de l'avance du Canada	(343 267)		613 986
Provenance (utilisation) de fonds dû aux activités de financement	<u>(528 103)</u>		<u>944 593</u>
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE			
	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>-</u>
			<u>\$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996**

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 83-29 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux fermiers du programme d'assurance-récolte et du régime d'assurance - revenu brut (RARB) qui comprend les composantes d'assurance-récolte et revenu protégé. La Commission est devenu responsable de la composante du revenu protégé du régime d'assurance - revenu brut pendant l'exercice 1993. L'année récolte 1995 est la dernière saison assurable sous le programme RARB. Ces programmes sont provisionnés à l'aide de primes des fermiers ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Le programme d'assurance-récolte fournit aux fermiers de la protection contre les pertes de production. Le programme du revenu protégé fournit de l'assurance contre les prix de marché bas.

Sous le régime d'assurance - revenu brut les primes reçues des fermiers ainsi que les indemnités payées aux fermiers, comprennent une portion qui est liée au programme d'assurance-récolte. Ces montants sont présentés séparément dans ces états financiers.

Toute transaction comptable est inscrite au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Certains frais d'administration normalement fournis par la Province sont ventilés à la Commission et sont enregistrés dans ses états financiers seulement aux fins de partager les coûts entre les gouvernements fédéral et provincial.

2. Fonds de réserve

En vertu de l'entente fédérale/provinciale deux fonds de réserve doivent être maintenus, un pour le programme d'assurance-récolte et l'autre pour le programme de revenu protégé. Toutes les primes reçues des fermiers ainsi que les primes reçues des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada sont placées dans les fonds de réserve respectifs. Dans le cas des primes d'assurance-récolte, elles doivent d'abord être utilisées pour payer les primes aux Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick et ensuite payer les indemnités aux fermiers. Tout autre excédent doit être placé dans un fonds de réserve disponible pour le paiement d'indemnités dans les exercices à venir. Dans le cas des primes du programme de revenu protégé, elles doivent d'abord être utilisées pour payer les indemnités aux fermiers et ensuite elles doivent rembourser toutes avances du Canada et de la Province du Nouveau-Brunswick. Tout autre excédent doit être placé dans un fonds de réserve disponible pour le paiement d'indemnités dans les exercices à venir.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des fermiers, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires quant aux polices d'assurance vendues pendant l'année, représentent les pourcentages suivants:

	<u>Revenu Protégé</u>	<u>Assurance-récolte</u>
Fermier	33 $\frac{1}{3}$ %	50%
Nouveau-Brunswick	25%	25%
Canada	41 $\frac{2}{3}$ %	25%
	<u>100%</u>	<u>100%</u>

(b) Contributions - frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais d'administration engagés dans l'implantation du programme d'assurance-récolte et du programme de revenu protégé.

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance de 15 pour cent du total des primes d'assurance-récolte est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des réclamations sont faites aux Fonds pour une partie de tout déficit de fonctionnement encourus par la commission basé sur l'année de récolte.

Les transactions avec les Fonds sont faites selon la méthode de la comptabilité de caisse. Cependant, les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le tableau suivant est une récapitulation des transactions qui ont eu lieu parmi les Fonds pendant l'exercice terminé le 31 mars 1996

<u>Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick</u>	1996	1995
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1 ^{er} avril	7 703 861 \$	8 683 357 \$
Primes reçues	(1 065 113)	(979 496)
Demandes d'indemnisation	512 729	-
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	<u>7 151 477 \$</u>	<u>7 703 861 \$</u>

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	1996	1995
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1 ^{er} avril	3 746 655 \$	4 495 620 \$
Primes reçues	(1 065 113)	(979 496)
Demandes d'indemnisation	962 547	230 531
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	3 644 089 \$	3 746 655 \$

4. Passif éventuel

Pendant une revue de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick en automne 1995, un actuaire engagé par le gouvernement fédéral a prétendu que la méthode de calcul du rendement probable utilisée depuis 1993 pour les pommes de terre ainsi que pour les pommes était défectueuse. L'actuaire a déterminé que le défaut du calcul a eu comme résultat une sur-assurance causant le taux des primes d'être surévalué. Les calculs de l'actuaire indiquent que le gouvernement fédéral aurait payé 1,08 \$ million de trop envers leur contribution. Le gouvernement fédéral réclame que la méthode adoptée par la province du Nouveau-Brunswick ne conformait pas avec le règlement de l'assurance-récolte. Selon l'opinion du ministère de la Justice du N.-B., la méthode utilisée rencontre tous les critères du règlement. La Commission de l'assurance-récolte est donc de l'opinion que tous les critères du règlement ont été respectés et qu'il n'y a pas de fondation envers un remboursement. Cependant, les deux niveaux du gouvernement sont présentement en désaccord sur ce sujet et continuent de négocier.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DE PERSONNES ASSURÉES - ASSURANCE-RÉCOLTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

TABLEAU A

	1996	1995
Pommes de terre	3 283 470 \$	2 950 561 \$
Graines de printemps	2 228	731
Pommes	39 168	35 135
Bleuets	43 618	67 542
Fraises	27 656	28 503
Tomates	38 558	-
	<hr/> 3 434 698 \$	<hr/> 3 082 472 \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DE PERSONNES ASSURÉES - RARB
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

TABLEAU B

	Composante d'assurance-récolte		Composante revenu protégé	
	1996	1995	1996	1995
Blé fourragère	25 450 \$	19 500 \$	88 934 \$	76 987 \$
Blé de semence	4 303	4 573	15 038	18 054
Avoine fourragère	20 197	16 116	70 575	73 394
Avoine de semence	7 127	6 386	24 906	29 082
Orge fourragère	97 495	82 922	340 685	304 285
Orge de semence	26 781	14 279	93 583	52 396
Céréales mélangées	1 263	856	4 413	4 108
Fèves Soya	8 303	6 818	29 015	18 680
	190 919 \$	151 450 \$	667 149 \$	576 986 \$

TABLEAU C

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS-ASSURANCE-RÉCOLTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
Pommes de terre	6 357 569 \$	6 377 580 \$
Graines de printemps	2 967	4 637
Pommes	45 336	102 460
Bleuets	68 582	63 144
Fraises	15 796	51 782
Tomates	344 089	-
	6 834 339 \$	6 599 603 \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS - RARB
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

TABLEAU D

	Composante d'assurance-récolte		Composante revenu protégé	
	1996	1995	1996	1995
Blé fourragère	22 783 \$	46 176 \$	77 307 \$	264 497 \$
Blé de semence	2 124	-	7 367	51 719
Avoine fourragère	67 203	23 916	128 819	159 948
Avoine de semence	13 897	104	53 340	44 854
Orge fourragère	88 861	204 743	438 986	1 206 686
Orge de semence	48 301	32 176	202 868	227 610
Céréales mélangées	709	2 665	7 468	8 855
Fèves Soya	18 053	4 878	82 383	62 394
	261 931 \$	314 658 \$	998 538 \$	2 026 563 \$

TABLEAU E

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996			1995
	RARB	Assurance-récolte	Total	Total
Personnel	117 506 \$	528 812 \$	646 318 \$	662 139 \$
Coût d'informatique	1 443	8 177	9 620	8 298
Voyage & communication	17 729	93 426	111 155	103 848
Utilité, matériel et fourniture	1 644	8 850	10 494	8 209
Services professionnels	41 747	234 104	275 851	233 697
Réparation et entretien	416	2 360	2 776	3 396
Espace de bureau	6 286	35 619	41 905	40 133
Biens d'équipement	1 199	6 797	7 996	28 868
Autres	7 761	43 976	51 737	42 742
Total des frais d'administration	195 731 \$	962 121 \$	1 157 852 \$	1 131 330 \$

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Doane Raymond 

**Commission des entreprises de
service public de la province
du Nouveau-Brunswick**
États financiers
Le 31 mars 1996

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

À la Commission des entreprises de service public
de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énumérées à la Note 1 des états financiers.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
le 31 mai 1996

Comptables agréés

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de
service public**

États des revenus et dépenses et du surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1996

1995

Revenus		
Cotisation des entreprises de service public (Note 5)	\$162 584	\$260,056
Gain sur disposition de placements	6,372	
Intérêts		
Placements	6,549	6,819
Encaisse	<u>10,729</u>	<u>9,158</u>
	<u>186,234</u>	<u>276,033</u>
Dépenses		
Amortissement	6,377	6,377
Avantages sociaux	5,452	5,050
Bibliothèque et publications	3,673	3,321
Divers	5,018	4,282
Formation	25,469	30,844
Frais d'audiences		2,037
Frais de bureau	9,847	8,103
Honoraires professionnels	4,500	4,500
Intérêts et frais bancaires	681	602
Loyer	5,400	5,400
Primes du fonds de pension	4,666	4,908
Salaires	<u>168,045</u>	<u>151,606</u>
	<u>239,128</u>	<u>227,030</u>
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	<u>\$ (52,894)</u>	<u>\$ 49,003</u>
<hr/>		
Surplus, début de l'exercice	\$263,416	\$ 214,413
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	<u>(52,894)</u>	<u>49,003</u>
Surplus, fin de l'exercice	<u>\$210,522</u>	<u>\$ 263,416</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

Bilan

Le 31 mars	1996	1995
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$162,270	\$169,131
Comptes à recevoir	6,096	3,460
Frais payés d'avance	<u>1,504</u>	<u>2,421</u>
	169,870	175,012
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	11,773	
Placements (Note 2)	39,145	73,772
Équipement (Note 3)	<u>12,755</u>	<u>19,132</u>
	<u>\$233,543</u>	<u>\$267,916</u>
<hr/>		
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	\$ 11,248	\$ 4,500
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	<u>11,773</u>	<u> </u>
	<u>23,021</u>	<u>4,500</u>
 Surplus (Note 7)		
Imputé contre la cotisation 1995/96		220,416
À être imputé contre la cotisation 1996/97	178,522	
À être imputé contre les cotisations futures	<u>32,000</u>	<u>43,000</u>
	<u>210,522</u>	<u>263,416</u>
	<u>\$233,543</u>	<u>\$267,916</u>

Pour le Conseil

_____ Président _____ Secrétaire-adjoint

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de
service public**

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1996

1995

Provenance de fonds (utilisation)

Exploitation

(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	\$ (52,894)	\$ 49,003
Amortissement	6,377	6,377
Gain sur disposition de placements	(6,372)	
	(52,889)	55,380

Changements aux

Comptes à recevoir	(2,637)	64
Frais payés d'avance	917	758
Comptes fournisseurs et frais courus	6,748	(1,263)
	(47,861)	54,939

Financement

Produits au rachat des obligations	41,000	
------------------------------------	---------------	--

(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(6,861)	54,939
---	----------------	---------------

Encaisse

Début de l'exercice	169,131	114,192
Fin de l'exercice	\$162,270	\$169,131

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1996

1. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 20%.

2. Placements

	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Coût</u>
Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick				
15 octobre 1997	8-3/8%	\$11,000	\$11,275	\$10,038
15 novembre 1998	8-1/2%	<u>32,000</u>	<u>33,280</u>	<u>29,107</u>
		<u>\$43,000</u>	<u>\$44,555</u>	<u>\$39,145</u>

Les obligations de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick échues le 15 octobre 1997 ont été rappelées et seront remboursées au cours de l'exercice 1997.

3. Équipement

			<u>1996</u>	<u>1995</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Ordinateur	<u>\$31,738</u>	<u>\$18,983</u>	<u>\$12,755</u>	<u>\$19,132</u>

4. Fonds tenus en fiducie

La somme de \$11,773 relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1996

5. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise, ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustés afin de recouvrer ou de rembourser tout insuffisance ou excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

Depuis 1982, la politique de la Commission a été d'imputer le produit des placements échues contre les cotisations des entreprises de service public de l'exercice en cours.

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Bénéfice brut des entreprises de service public	<u>\$899,660,995</u>	<u>\$906,690,259</u>
Estimation des frais communs	\$ 258,000	\$ 270,000
Moins: Estimation du revenu d'intérêt	(10,000)	(10,000)
Rachat d'obligation au cours de l'exercice (Note 7)	<u>(41,000)</u>	<u>-</u>
Estimation des frais communs nets	207,000	260,000
Estimation des dépenses directes	<u>135,000</u>	<u>136,232</u>
	342,000	396,232
Surplus de l'année antérieure (Note 7)	<u>(179,416)</u>	<u>(136,176)</u>
Cotisation des entreprises de service public	<u>\$ 162,584</u>	<u>\$ 260,056</u>

6. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1), les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 1996 et le 31 mars 1995 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de
service public**

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1996

7. Surplus

Le surplus de \$220,416 de 1995 imputé contre la cotisation de 1995/1996 comprend \$41,000 en obligations rachetées durant l'exercice 1996 et \$179,416 de surplus général.

Le surplus de \$178,522 de 1996 imputé contre la cotisation de 1996/1997 comprend \$11,000 en obligations rachetables durant l'exercice 1997 et \$167,522 de surplus général.

La balance de surplus de chaque exercice se rapporte aux obligations qui, à leur échéance ou rachat, seront imputées contre les cotisations des exercices futurs.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs
automobiles**

États des revenus et dépenses et du surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1996

1995

	1996	1995
Revenus		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 2)	\$285,925	\$390,217
Intérêt sur encaisse	<u>9,308</u>	<u>10,101</u>
	<u>295,233</u>	<u>400,318</u>
Dépenses		
Conseiller actuariel	251,144	286,389
Formation	3,200	
Frais de bureau et d'administration	7,826	5,313
Frais de déplacement des commissaires	9,191	5,785
Honoraires professionnels	2,000	2,000
Indemnité des commissaires	12,343	6,213
Intérêts et frais bancaires	251	180
Publicité	4,583	5,020
Salaires	<u>70,690</u>	<u>67,422</u>
	<u>361,228</u>	<u>378,322</u>
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	<u>\$ (65,995)</u>	<u>\$ 21,996</u>
<hr/>		
Surplus (déficit), début de l'exercice	\$ 1,337	\$ (20,659)
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	<u>(65,995)</u>	<u>21,996</u>
(Déficit) surplus, fin de l'exercice	<u>\$ (64,658)</u>	<u>\$ 1,337</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs
automobiles**

Bilan

Le 31 mars

1996

1995

Actif

Court terme

Encaisse

\$ 6,418

\$60,170

Intérêts à recevoir

44

372

\$ 6,462

\$60,542

Passif

Court terme

Comptes fournisseurs et frais courus

\$71,120

\$59,205

(Déficit) surplus

(64,658)

1,337

\$ 6,462

\$60,542

Pour le Conseil

Président

Secrétaire-adjoint

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs
automobiles**

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1996

1995

Provenance de fonds (utilisation)

Exploitation

(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses **\$(65,995)** \$21,996

Changements dans

Intérêts à recevoir **328** (292)

Comptes fournisseurs et frais courus **11,915** 19,008

Augmentation (diminution) nette de l'encaisse **(53,752)** 40,712

Encaisse

Début de l'exercice **60,170** 19,458

Fin de l'exercice **\$ 6,418** \$60,170

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1996

1. Convention comptable

Mobilier, agencement et équipement

Le mobilier, l'agencement et l'équipement sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

2. Cotisation des assureurs automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion, ajustée afin de recouvrir ou rembourser l'insuffisance ou l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent, est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant.

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	<u>\$281,530,000</u>	<u>\$262,061,000</u>
Cotisation sur recettes		
Cotisation de l'exercice courant	\$ 287,262	\$ 369,558
Rajustement du déficit (surplus) de l'exercice antérieur	<u>(1,337)</u>	<u>20,659</u>
	<u>\$ 285,925</u>	<u>\$ 390,217</u>

3. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin d'être conforme à la présentation adoptée en 1996.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DES LOTERIES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la commission au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 8 octobre 1996

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1996

	1996	1995
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	7 306 971 \$	5 255 528 \$
Autres éléments d'actif		
Fonds détenus par la Société des loteries de l'Atlantique Inc. pour l'acquisition d'immobilisations	511 616	528 294
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>511 717</u>	<u>528 395</u>
	<u>7 818 688 \$</u>	<u>5 783 923 \$</u>
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	7 306 971 \$	5 255 528 \$
Passif à long terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	511 616	528 294
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>7 818 688 \$</u>	<u>5 783 923 \$</u>

Approuvé par la commission

_____ membre

_____ membre

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	Budget 1996	1996	1995
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	74 009 000 \$	82 031 106 \$	63 901 837 \$
Autres recettes (note 3)	-	45 496	32 450
	<u>74 009 000</u>	<u>82 076 602</u>	<u>63 934 287</u>
DÉPENSES			
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	62 500 000	70 340 401	52 454 509
Fonds en fiducie pour l'environnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	400 000	400 000	400 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	400 000	400 000	400 000
Accords avec les Premières nations	-	121 283	-
Dépenses pour inspection de jeux vidéo	534 900	613 175	544 105
Dépenses administratives	174 100	201 743	135 673
	<u>74 009 000</u>	<u>82 076 602</u>	<u>63 934 287</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Les coûts d'exploitation attribuables à toutes les provinces sont soustraits des revenus totaux de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Les bénéfices restant sont ventilés entre les provinces selon leur portion des ventes nettes. Les ventes nettes sont définies comme étant les ventes brutes de la province moins les escomptes sur ventes et les prix pour la province. Les frais séparables et spécifiques à chacune des provinces sont alors soustraits et le solde est payé à la province.

Paievements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de quatre cent mille dollars chacun. Les bénéfices tirés de loteries vidéo par le fonds en fiducie pour l'environnement ont été plafonnés à un montant annuel de dix millions de dollars.

La loi sur les loteries stipule que la commission peut payer les Premières nations 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 1996, trois bandes des Premières nations avaient signé des accords : Fort folley, Oromocto et Woodstock. De tels arrangements sont en place depuis cet exercice seulement.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc. Les amendes émises selon la loi sur les loteries qui ont trait au programme de loterie vidéo sont également incluses dans ce compte.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	1996	1995
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	5 255 528 \$	5 781 400 \$
Recettes pour l'exercice	82 031 106	63 901 837
Diminution (augmentation) du passif à long terme pendant l'exercice	16 678	(20 943)
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	87 303 312	69 662 294
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	79 996 341	64 406 766
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 306 971 \$</u>	<u>5 255 528 \$</u>
Passif à long terme		
Solde au début de l'exercice	528 294 \$	507 351 \$
Augmentation (diminution) du passif à long terme pendant l'exercice	(16 678)	20 943
Solde à la fin de l'exercice	<u>511 616 \$</u>	<u>528 294 \$</u>

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996**

5. Éventualité

Des demandes d'indemnités ont été intentées contre la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick par un autre organisme pour rupture de contrat. Les demandes sont pour des dommages et des pertes de profits reliés à la cessation par la commission d'un contrat pour l'approvisionnement et la distribution de billets de loteries "breakopen".

La commission a déposé une demande reconventionnelle réclamant des montants pour pertes de revenus et pour revenus dûs à la commission mais n'ayant pas encore été payés.

Il est impossible de déterminer le montant des règlements pour les poursuites judiciaires ci-dessus. Tout règlement résultant de ces poursuites judiciaires sera comptabilisé comme charge ou crédit au revenu dans la période où le règlement subviendra.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la
Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick

À l'honorable Russell H. T. King, m.d.
Ministre de la Santé et des Services communautaires
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et les états des recettes et des dépenses, du déficit et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
le 16 août 1996

COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1996

	1996		1995
ACTIF			
Actif à court terme			
Débiteurs	1 151 283	\$	382 112
Dépenses payées d'avance	433		10 288
	1 151 716		392 400
Immobilisations, au coût			
Bâtiments, mobilier et équipement	683 937		613 772
Moins amortissement cumulé	(353 988)		(250 746)
	329 949		363 026
	1 481 665	\$	755 426
PASSIF ET DÉFICIT			
Passif à court terme			
Dette bancaire	952 417	\$	4 764 114
Créditeurs			\$
Comptes fournisseurs	5 836 345		3 489 959
Salaires et avantages sociaux des employés	343 382		779 052
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	7 000 000		-
	14 132 144		9 033 125
Déficit	(12 650 479)		(8 277 699)
	1 481 665	\$	755 426

Au nom du conseil,

administrateur

**COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick	45 056 335 \$	45 812 933 \$
Recouvrements et autres ventes	1 393 843	933 313
	46 450 178	46 746 246
DÉPENSES		
Cliniques		
Salaires et avantages sociaux	15 449 328	14 571 487
Services de thérapie et de soutien	2 206 690	2 121 628
Amortissement	78 478	72 239
	17 734 496	16 765 354
Bureau central		
Salaires et avantages sociaux	927 787	774 004
Aide au groupe de soutien thérapeutique	3 687 685	1 807 812
Allocations aux patients	214 795	263 340
Autres services de soutien	1 743 101	1 882 023
Subventions - unités psychiatriques aux hôpitaux régionaux	11 178 535	9 628 835
Subventions - hôpitaux psychiatriques	15 040 960	18 329 896
Amortissement	24 764	19 650
	32 817 627	32 705 560
Total des dépenses	50 552 123	49 470 914
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES AVANT LE RÈGLEMENT DU DÉFICIT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	4 101 945	2 724 668
Règlement du déficit des exercices antérieurs (note 4)	341 000	1 565 824
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES	4 442 945 \$	4 290 492 \$

**COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996		1995
Déficit, au début de l'exercice			
Bureau central	8 087 628	\$	4 063 175
Services de santé mentale communautaires	190 071		1 424
	<u>8 277 699</u>		<u>4 064 599</u>
Déduire			
Subventions pour l'équipement	(70 165)		(77 392)
	<u>8 207 534</u>		<u>3 987 207</u>
Ajouter			
Excédent des dépenses sur les recettes	4 442 945		4 290 492
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>12 650 479</u>	\$	<u>8 277 699</u>
			\$

**COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les recettes	(4 442 945) \$	(4 290 492) \$
Ajouter les postes ne nécessitant pas de sorties de fonds		
Amortissement	103 242	91 889
	<u>(4 339 703)</u>	<u>(4 198 603)</u>
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 2)	8 151 400	2 291 802
	<u>3 811 697</u>	<u>(1 906 801)</u>
Investissement		
Subventions pour l'équipement	70 165	77 392
Acquisitions d'immobilisations	(70 165)	(77 392)
	<u>-</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	3 811 697	(1 906 801)
Encaisse, début de l'exercice	(4 764 114)	(2 857 313)
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	<u>(952 417) \$</u>	<u>(4 764 114) \$</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

À partir du 1^{er} avril 1996, la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick est dissoute. Le ministère de la Santé et des Services communautaires est dorénavant responsable de la planification, la coordination et la livraison des programmes de santé mentale à travers la province.

1. Principales conventions comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue.

Le financement des acquisitions d'immobilisations par la province du Nouveau-Brunswick est crédité immédiatement à l'avoir.

Salaires rétroactifs

La Commission ne comptabilise pas les frais de salaires rétroactifs attribuables aux conventions collectives non ratifiées à la fin de l'exercice lorsque la province n'a pas comptabilisé ou affecté de fonds à cette fin.

2. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation

	1996	1995
Diminution (augmentation) de l'actif		
Débiteurs	(769 171) \$	448 281 \$
Dépenses payées d'avance	9 855	76 380
Augmentation (diminution) du passif		
Comptes fournisseurs	2 346 386	1 727 780
Salaires et avantages sociaux des employés à payer	(435 670)	39 361
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	7 000 000	-
	8 151 400 \$	2 291 802 \$

3. Impôts sur le revenu

La Commission est une personne morale en vertu de la Loi sur la Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick, lois du Nouveau-Brunswick et elle est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

4. Déficit des exercices antérieurs

En 1995 et 1996, la Commission a arrivé à un accord avec Centracare Saint John Inc. et le Centre hospitalier Restigouche Inc. concernant le financement des déficits d'exploitation subis par ces hôpitaux au cours des exercices précédents.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE
L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1995

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

BILAN

au 31 décembre 1995

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
ACTIF		
Créances (note 4)	59 970	46 090
Placements (note 5)	375 164	334 074
Immobilisations (note 6)	9 078	9 401
Autres éléments d'actif	234	204
	<u>444 446</u>	<u>389 769</u>
PASSIF ET EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)	22 753	8 068
Revenu reporté	417	0
Engagements au titre des prestations (note 8)	403 209	405 524
Total du passif	<u>426 379</u>	<u>413 592</u>
Réserves pour éventualités (note 16)	6 279	4 279
Solde du fonds (dette non provisionnée)	11 788	(28 102)
Excédent (déficit) net du fonds	<u>18 067</u>	<u>(23 823)</u>
	<u>444 446</u>	<u>389 769</u>

Gilles Cormier
Membre du conseil d'administration

Jim MacDonald
Membre du conseil d'administration

Médard Collette
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds (dette non provisionnée) ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
Le 23 février 1996

Comptables agréés

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS (DETTE NON PROVISIONNÉE)

Exercice terminé le 31 décembre 1995

	1995 (milliers de \$)			1994 (milliers de \$)
	Accidents des exercices antérieurs	Accidents de l'exercice courant	Total	Total
REVENUS :				
Cotisations (notes 10 et 11)	6 287	76 723	83 010	91 512
Cotisations relatives à la dette non provisionnée	10 000	0	10 000	10 000
Placements et autres	32 784	0	32 784	23 451
Province du Nouveau-Brunswick	0	1 677	1 677	1 747
	<u>49 071</u>	<u>78 400</u>	<u>127 471</u>	<u>126 710</u>
DÉPENSES :				
Frais engagés au titre des réclamations (notes 8 et 11)				
Invalidité à court terme	2 313	13 940	16 253	16 215
Invalidité long terme	2 172	11 701	13 873	14 557
Prestations de survivant	4 670	2 489	7 159	5 917
Assistance médicale	9 301	12 753	22 054	19 592
Réadaptation	160	3 095	3 255	7 752
	<u>18 616</u>	<u>43 978</u>	<u>62 594</u>	<u>64 033</u>
Administration (note 12)	0	22 340	22 340	22 419
Obligations prévues par la loi (note 13)	0	472	472	425
Prévention et recherche	0	175	175	134
	<u>18 616</u>	<u>66 965</u>	<u>85 581</u>	<u>87 011</u>
Excédent de l'exercice	<u>30 455</u>	<u>11 435</u>	<u>41 890</u>	<u>39 699</u>
<hr/>				
Dettes non provisionnées, début de l'exercice			(28 102)	(65 801)
Excédent de l'exercice			41 890	39 699
Affectation à la Réserve au titre des maladies professionnelles (note 16)			(2 000)	(2 000)
Changement net du solde du fonds (dette non provisionnée)			39 890	37 699
Solde du fonds (dette non provisionnée), fin de l'exercice			<u>11 788</u>	<u>(28 102)</u>

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 1995

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation :		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Cotisations des employeurs	92 415	106 407
Placements et autres	33 436	23 259
Province du Nouveau-Brunswick	<u>2 094</u>	<u>1 712</u>
	<u>127 945</u>	<u>131 378</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	64 909	66 126
Fournisseurs, pour des produits et services administratifs et autres	<u>19 851</u>	<u>19 808</u>
	<u>84 760</u>	<u>85 934</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	<u>43 185</u>	<u>45 444</u>
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement :		
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition d'immobilisations - déduction faite du produit	<u>2 095</u>	<u>5 170</u>
Augmentation nette des espèces et placements	41 090	40 274
Espèces et placements, début de l'exercice	<u>334 074</u>	<u>293 800</u>
Espèces et placements, fin de l'exercice	<u>375 164</u>	<u>334 074</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. L'organisme se charge de toutes les fonctions dont l'ancienne Commission des accidents du travail de la province du Nouveau-Brunswick et l'ancienne Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick s'acquittaient, y compris l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

La Commission est responsable, conformément aux dispositions de ces lois, de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident; du prélèvement et de la perception, auprès des catégories établies d'employeurs, de cotisations suffisantes pour couvrir les coûts actuels et futurs des réclamations existantes; de la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et de l'investissement des fonds.

Le gouvernement provincial s'est engagé à accorder une subvention à la Commission aux fins de la santé et de la sécurité au travail pour une période de trois ans, et ce, à partir de 1995.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Provision pour les cotisations non facturées

Étant donné qu'une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est reçue qu'après la fin de l'exercice, le montant qui figure dans les états financiers est une estimation fondée sur une analyse statistique des données sur la masse salariale des employeurs. La différence entre cette estimation et le revenu réel reçu est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

Placements

Les placements à échéance fixe sont présentés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés découlant de la cession de placements à échéance fixe sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans, qui est approximativement la période restant à courir jusqu'à l'échéance du placement.

Les placements en actions sont présentés à la moyenne mobile de la valeur marchande. Les gains et les pertes non matérialisés qui se sont produits au cours de l'exercice, ainsi que les gains et les pertes matérialisés relatifs à la cession de placements en actions, sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ou 40 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ou 5 ans
Véhicules	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. La Commission a pour politique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations à tous les deux ans. Une telle évaluation a été effectuée au 31 décembre 1994. Dans l'intérim, l'actuaire de la Commission fait une estimation des engagements au titre des prestations.

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****au 31 décembre 1995**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la Commission, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète. Les coûts réels éventuels pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Aucune provision pour les engagements au titre des prestations n'a été constituée à l'égard des réclamations éventuelles reliées aux maladies professionnelles latentes (note 16) ou à l'égard des frais d'administration éventuels des réclamations existantes.

Centre de rééducation professionnelle

Un total de 6 000 000 \$ (1994 - 6 100 000 \$) est compris dans les frais d'assistance médicale pour les services que le Centre de rééducation professionnelle, un service de la Commission, a dispensés.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de la Commission stipule que la Commission s'est fixée un but d'atteindre un pourcentage de capitalisation de l'actif sur le passif de 105 %. Par conséquent, le revenu des cotisations qui est tiré chaque année auprès des employeurs cotisés comprend un certain montant afin de permettre à la Commission de rembourser sa dette non provisionnée et d'atteindre le pourcentage de capitalisation qu'elle s'est fixé. En 1995, le montant était de 10 000 000 \$ (1994 - 10 000 000 \$). Le revenu tiré relativement à la politique de capitalisation est présenté séparément dans les résultats d'exploitation.

Employeurs tenus personnellement responsables

Les états financiers tiennent compte des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (des organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument directement les coûts de leurs propres réclamations et une juste part des frais administratifs.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés dans les exercices antérieurs, une créance compensatoire dont le montant correspond aux engagements au titre des prestations existe et est comprise dans leur créance. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés d'État doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à la Commission qui constituera une garantie pour la créance.

Accords relatifs aux cotisations des employeurs

La Commission a conclu des accords avec certains employeurs par lesquels ils sont tenus d'assurer les fonds pour couvrir les frais particuliers des prestations versées à leurs employés blessés. D'après l'accord avec ces certains employeurs ou trois ans après la clôture d'un exercice, on effectue un calcul actuariel pour ce qui est des paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations précises chez chaque employeur et on conclut un dernier règlement avec chaque employeur. Des rajustements ultérieurs au calcul actuariel des engagements au titre des prestations associés à ces accords relèveraient de la Commission ou seraient dans son intérêt.

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS ET D'ESTIMATIONS COMPTABLES

En 1994, des modifications ont été apportées aux conventions comptables de la Commission des accidents du travail pour les employeurs tenus personnellement responsables relativement aux engagements au titre des prestations, au revenu des cotisations et aux frais engagés au titre des réclamations.

Les engagements au titre des prestations des employeurs tenus personnellement responsables (à l'exception du gouvernement fédéral et des allocations pour silicose d'avant 1948) ont été ajoutés au total des engagements au titre des prestations. Une créance compensatoire a été comptabilisée pour refléter ces engagements qui seront assumés par ces employeurs, la créance étant recouvrée lorsque les engagements seront acquittés dans les exercices ultérieurs. Par le passé, ces engagements étaient déclarés dans une note afférente aux états financiers, mais n'étaient pas ajoutés aux engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers. Certains employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables reçoivent un salaire de leur employeur au lieu des prestations d'invalidité à court terme auxquelles ils ont droit. Les prestations de ce genre sont maintenant comprises dans le revenu des cotisations et dans les frais engagés au titre des réclamations.

Par suite de ces modifications aux conventions comptables, les créances, le total des éléments d'actif, les engagements au titre des prestations et le total du passif ont chacun été majorés de 38 438 000 \$ au 1^{er} janvier 1994. Le revenu des cotisations et les frais engagés au titre des réclamations pour l'exercice de 1994 ont chacun été majorés de 1 431 000 \$. Les modifications apportées aux conventions comptables n'ont pas eu d'effet sur la dette non provisionnée ni sur le déficit net du fonds.

4. CRÉANCES

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Cotisations	1 602	1 991
Provision pour les cotisations non facturées	3 300	3 500
Employeurs tenus personnellement responsables	54 724	40 208
Autres	344	391
	<u>59 970</u>	<u>46 090</u>

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

5. PLACEMENTS

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
a) Placements de portefeuille		
Placements marché monétaire	52 282	74 129
Placements à échéance fixe (valeur marchande de 1995 - 112 684 \$; 1994 - 97 113 \$)	105 274	100 620
Actions (valeur marchande de 1995 - 256 180 \$; 1994 - 183 494 \$)	236 765	178 368
Intérêts courus	2 455	2 081
	<u>396 776</u>	<u>355 198</u>
Gains matérialisés reportés sur placements	<u>(21 612)</u>	<u>(21 124)</u>
	<u><u>375 164</u></u>	<u><u>334 074</u></u>
b) Gains matérialisés reportés sur placements		
Solde, début de l'exercice	(21 124)	(18 951)
Gains nets matérialisés sur placements pour l'exercice	<u>(11 702)</u>	<u>(10 423)</u>
	<u>(32 826)</u>	<u>(29 374)</u>
Amortissement au revenu de placements	<u>11 214</u>	<u>8 250</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>(21 612)</u></u>	<u><u>(21 124)</u></u>

Au cours de l'exercice, la Commission a également amorti et porté 3 700 000 \$ (1994 - 1 000 000 \$) en gains non matérialisés sur placements au revenu de placements.

6. IMMOBILISATIONS

	1995 (milliers de \$)			1994 (milliers de \$)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	144	0	144	144
Bâtiments	9 987	3 923	6 064	6 211
Mobilier et matériel	3 611	2 853	758	907
Logiciels et matériel informatique	14 552	12 578	1 974	1 752
Véhicules	367	229	138	143
Frais reportés d'élaboration de systèmes	0	0	0	244
	<u>28 661</u>	<u>19 583</u>	<u>9 078</u>	<u>9 401</u>

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Comptes fournisseurs et frais courus	3 725	2 370
Projet de démonstrations de l'Initiative de la gestion des risques	1 306	1 708
Dépôts des employeurs	5 722	3 990
Exigible au ministère de la Santé et des Services communautaires (note 17)	12 000	0
	<u>22 753</u>	<u>8 068</u>

Une provision de 2 000 000 \$ a été incorporée aux taux de cotisation de 1993 pour assurer la mise en oeuvre d'un projet de démonstrations de l'Initiative de la gestion des risques. Une partie des cotisations sert à couvrir les frais d'administration du projet et est comptabilisée dans les revenus dès que des dépenses sont engagées; le reste des cotisations sera remis aux employeurs participants qui répondent aux normes établies. Pendant l'exercice, des frais d'administration connexes de 402 000 \$ (1994 - 292 000 \$) ont été engagés et une somme correspondante du Projet de démonstrations de l'Initiative de la gestion des risques a été comptabilisée au revenu des cotisations.

Les dépôts des employeurs sont des fonds déposés à la Commission conformément aux accords mentionnés à la note 2 afférente aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

	1995 (milliers de \$)					1994 (milliers de \$)	
	Invalidité à court terme	Invalidité à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Réadapta- tion	Total	Total
Solde, début de l'exercice	31 234	215 190	82 284	59 803	17 013	405 524	407 617
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	13 940	11 701	2 489	12 753	3 095	43 978	45 727
Accidents des exercices antérieurs	2 313	2 172	4 670	9 301	160	18 616	18 306
	<u>16 253</u>	<u>13 873</u>	<u>7 159</u>	<u>22 054</u>	<u>3 255</u>	<u>62 594</u>	<u>64 033</u>
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	6 516	50	67	4 631	43	11 307	12 655
Accidents des exercices antérieurs	11 836	18 766	6 804	13 809	2 387	53 602	53 471
	<u>18 352</u>	<u>18 816</u>	<u>6 871</u>	<u>18 440</u>	<u>2 430</u>	<u>64 909</u>	<u>66 126</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>29 135</u>	<u>210 247</u>	<u>82 572</u>	<u>63 417</u>	<u>17 838</u>	<u>403 209</u>	<u>405 524</u>

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

8. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

Suite à l'estimation actuarielle des engagements au titre des prestations faite en fin d'exercice, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été portées aux coûts probables des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations	
	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Évolution favorable des prestations d'invalidité à court terme	0	(1 600)
Diminution du nombre probable de réclamations de prestations d'invalidité à long terme et du coût moyen par réclamation	(14 700)	(11 400)
Diminution du coût moyen par réclamation de prestations de survivant	(1 800)	(1 900)
Évolution défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	4 500	2 400
Augmentation (diminution) du nombre probable de réclamations de prestations de réadaptation et du coût moyen par réclamation	(1 060)	3 900

9. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

L'estimation des engagements au titre des prestations est faite selon des hypothèses actuarielles qui reflètent des prévisions à court et à long terme. Ces hypothèses actuarielles appliquées à l'exercice de 1995 sont conformes à celles appliquées à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations au 31 décembre 1994 effectuée par l'actuaire-conseil indépendant de la Commission. Le tableau qui suit donne les principales hypothèses économiques utilisées :

	Taux
Taux de rendement brut	8,00 %
Inflation	4,35 %
Taux de rendement net	3,50 %

10. COTISATIONS

	1995 (milliers de \$)			1994 (milliers de \$)
	Accidents des exercices antérieurs	Accidents de l'exercice courant	Total	Total
Cotisations	1 802	68 091	69 893	81 714
Cotisations radiées	0	(256)	(256)	(402)
Employeurs tenus personnellement responsables	4 485	8 888	13 373	10 200
	6 287	76 723	83 010	91 512

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

11. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Revenu des cotisations	<u>13 373</u>	<u>10 200</u>
Frais engagés au titre des réclamations :		
Invalidité à court terme	2 160	2 855
Invalidité à long terme	3 505	2 284
Prestations de survivant	374	660
Assistance médicale	2 720	1 608
Réadaptation	<u>1 741</u>	<u>160</u>
	10 500	7 567
Administration	<u>2 873</u>	<u>2 633</u>
	<u>13 373</u>	<u>10 200</u>

Les engagements au titre des prestations et les créances comprennent 52 500 000 \$ (1994 - 38 500 000 \$) pour les employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employeurs qui sont du ressort de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*.

12. ADMINISTRATION

	1995 (milliers de \$)			1994 (milliers de \$)
	Opérations	Tribunal d'appel	Total	Total
Salaires et charges sociales	14 360	838	15 198	15 132
Amortissement	2 322	0	2 322	2 674
Frais professionnels	561	0	561	909
Ressources matérielles et communications	1 450	37	1 487	1 299
Éducation, frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 203	135	1 338	1 172
Exploitation des immeubles	1 934	7	1 941	1 766
Autres frais	427	6	433	722
	22 257	1 023	23 280	23 674
Restructuration de la Commission	1 380	0	1 380	929
	23 637	1 023	24 660	24 603
Récupération des frais	(2 320)	0	(2 320)	(2 184)
	<u>21 317</u>	<u>1 023</u>	<u>22 340</u>	<u>22 419</u>

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

12. ADMINISTRATION (SUITE)

Les coûts de restructuration de la Commission comprennent principalement les salaires et les charges sociales d'employés qui occupent des postes qu'on a jugés excédentaires, mais que la Commission continue d'avoir à son service en raison d'obligations contractuelles ou conformément à sa politique. Les coûts englobent également un programme de retraite anticipée qui a été offert en 1995.

La «récupération des frais» comprend des coûts que la Commission a engagés au nom du Centre de rééducation professionnelle qui sont exprimés en frais d'assistance médicale. Les chiffres comparatifs de l'exercice de 1994 ont été redressés pour refléter la présentation adoptée pour l'exercice de 1995.

13. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La Commission est tenue par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. Pendant l'exercice, la Commission a fait les paiements suivants :

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Défenseurs des droits du travailleur	338	294
Défenseurs des droits de l'employeur	134	131
	<u>472</u>	<u>425</u>

Les états financiers contiennent des montants résultant d'opérations pendant le cours normal des affaires avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Commission peut être considérée comme étant apparentée. Les soldes de compte résultant de ces opérations figurent dans les états financiers.

Les placements suivants détenus par la Commission sont émis par la province ou par les organismes qui en relèvent ou sont émis par des municipalités et garantis par la province :

	1995 (milliers de \$)	1994 (milliers de \$)
Gouvernement provincial	<u>1 156</u>	<u>3 383</u>

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1995

14. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

La Commission et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick, qui offre des prestations calculées sur le nombre d'années de service et le salaire maximal moyen des meilleures années.

Une évaluation actuarielle a été effectuée au 1^{er} avril 1989. Elle indique que la valeur actuelle des prestations accumulées excède la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. La portion du déficit attribuée à la Commission se chiffre à 2 600 000 \$. La dette non provisionnée est en train d'être éliminée à raison de 25 paiements annuels progressifs qui ont commencé en 1992.

Compte tenu de l'évaluation de 1989, les paiements annuels (y compris les intérêts) au cours des cinq prochains exercices, portant intérêt à l'indice des prix à la consommation plus 2 % (en presumant un taux moyen de 6,5 %), amorti jusqu'à 2016, s'échelonnent comme suit :

	(milliers de \$)
1996	173
1997	185
1998	197
1999	209
2000	223

Une évaluation actuarielle a été effectuée au 1^{er} avril 1993. Elle indique également que la valeur actuelle des prestations accumulées continue d'excéder la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. Aucun changement n'a été apporté à la capitalisation suite à cette évaluation.

15. FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Le 1^{er} mars 1995, la Commission a conclu un accord visant un fonds commun de placement en vue de la gestion de son actif de placement et une partie de l'actif de placement de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. Les états financiers rapportent la part proportionnelle de l'actif de placement de la Commission dans le fonds commun, laquelle était de 95,2 % au 31 décembre 1995. La Commission reçoit des honoraires pour la gestion de la part du fonds de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

16. PASSIF ÉVENTUEL

La Commission est responsable des coûts éventuels des réclamations relatives à certaines maladies professionnelles latentes, dont l'exposition à ces dernières peut s'être produite au cours de l'exercice ou antérieurement, mais qui ne peuvent être constatées et déclarées pendant un certain nombre d'années en raison de la durée de la période de latence. La Commission s'est engagée à élaborer une politique visant l'administration de ce secteur et à faire une estimation des coûts éventuels. Elle a demandé qu'une étude externe soit faite pour contribuer au processus. Le passif éventuel n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

En 1993, la Commission des accidents du travail a établi une réserve pour couvrir les coûts éventuels qui découleront probablement de maladies professionnelles latentes. Depuis lors, 2 000 000 \$ par an ont été affectés à la Réserve au titre des maladies professionnelles.

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****au 31 décembre 1995**

17. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

En 1994, le ministère de la Santé et des Services communautaires de la province du Nouveau-Brunswick a fait part à la Commission des accidents du travail qu'il retirait les corporations hospitalières de l'ensemble des employeurs cotisés et changeait leur état pour qu'elles deviennent des employeurs tenus personnellement responsables, et ce, à compter du 1^{er} avril 1994. Dans le cadre du règlement qui a été obtenu en 1995, les corporations hospitalières sont devenues personnellement responsables de toutes les réclamations présentées après le 31 décembre 1981. À la date du règlement, c'est-à-dire le 1^{er} avril 1995, l'estimation des engagements au titre des prestations pour ces réclamations s'élevait à 13 100 000 \$. En retour, la Commission a consenti à un transfert d'actif de 12 000 000 \$ au Ministère. La différence de 1 100 000 \$ représente une augmentation nette du solde du fonds de la Commission et a été comptabilisée au revenu des cotisations de l'exercice courant. Ce changement d'état ne touche pas le droit aux prestations des employés des corporations hospitalières.

Le transfert d'actif au Ministère n'était pas terminé en fin d'exercice. Par conséquent, la somme de 12 000 000 \$ exigible au Ministère a été comptabilisée aux comptes fournisseurs tel qu'elle est indiquée à la note 7 afférente aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs représentent une consolidation des comptes de la Commission des accidents du travail de la province du Nouveau-Brunswick et de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick. Les paiements d'un organisme à l'autre ont été éliminés ainsi que tout solde entre les deux organismes au 31 décembre 1994. Le vérificateur général de la province du Nouveau-Brunswick a vérifié les états financiers de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994.

**ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION
DE LA FEMME
31 MARS 1996**

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1996 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 26 juin 1996

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 1996

	1996	1995
ACTIF		
Encaisse	50 932 \$	32 666 \$
Investissements à court terme	50 000	30 000
Débiteurs	898	17 640
Frais payés d'avance	2 766	4 290
	104 596 \$	84 596 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Recettes reportées	-	20 000 \$
Créditeurs	25 300	20 154
Excédent	79 296	44 442
	104 596 \$	84 596 \$

Approuvé par le conseil

_____ présidente

_____ membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
RECETTES		
Subventions		
Province du Nouveau-Brunswick	437 500 \$	441 523 \$
Promotion des femmes en affaires (note 1)		
- Ententes de coopération Canada/Nouveau-Brunswick	64 133	106 574
- Développement économique et Tourisme	20 000	-
- Développement des ressources humaines (Canada)	5 500	-
Emploi d'étudiant	14 251	-
Enregistrement de projet	2 875	10 869
Enregistrement de congrès	1 987	-
Guides de divorce et de séparation	4 303	2 965
Divers	9 056	6 952
	<u>559 605</u>	<u>568 883</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	319 271	356 821
Services professionnels	69 298	69 582
Mobilier et équipement	11 840	37 636
Frais de déplacement	19 838	24 902
Fournitures de bureau	16 677	22 702
Téléphone	11 630	12 449
Frais de réunions	11 382	10 920
Projet de recherche	10 031	-
Indemnités journalières - membres du Conseil	8 061	10 860
Loyer (note 2)	8 325	8 374
Relations publiques et réseautage	12 683	6 528
Perfectionnement professionnel	2 752	5 511
Traduction (note 2)	9 922	4 683
Publications	9 588	4 096
Améliorations de bureau	-	1 740
Divers	1 856	1 356
Entretien	1 597	791
Assurances	-	350
	<u>524 751</u>	<u>579 301</u>
EXCÉDENT (DÉFICIENCE) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	34 854	(10 418)
Excédent, début de l'exercice	<u>44 442</u>	<u>54 860</u>
EXCÉDENT, fin de l'exercice	79 296 \$	44 442 \$

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 1996**

1. La promotion des femmes en affaires

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1994, un projet qui promouvait les femmes en affaires fut subventionné à un maximum de 165 000 \$ par l'entremise d'une entente de coopération Canada/Nouveau Brunswick sur le développement économique. Ce projet a été complété au 31 mars 1996.

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1996, deux autres projets ont été subventionnés à un maximum de 60 156 \$ par l'entremise d'une entente de coopération Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement de l'entrepreneuriat et le perfectionnement des ressources humaines. Ces projets ont été complétés au 31 mars 1996.

Un sommaire des recettes et des dépenses de ces projets pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 est présenté au tableau 1.

2. Loyer et traduction

La plupart des frais de location et de traduction sont payés par la province du Nouveau-Brunswick et n'ont pas été inscrits aux dépenses du Conseil.

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
TABLEAU DES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

TABLEAU 1

Le tableau suivant sépare les recettes et dépenses reliés au Projets de femmes en affaires des autres recettes et dépenses du Conseil.

	Projets de femmes en affaires	Opérations générales	Grand total	Budget - opérations générales
RECETTES				
Subventions				
Province du Nouveau-Brunswick	-	\$ 437 500	\$ 437 500	\$ 433 200
Promotion des femmes en affaires (note 1)				
- Ententes de coopération Canada/Nouveau-Brunswick	64 133	-	64 133	-
- Développement économique et Tourisme	20 000	-	20 000	-
- Développement des ressources humaines (Canada)	5 500	-	5 500	-
Emploi d'étudiant	-	14 251	14 251	-
Enregistrement de projet	2 875	-	2 875	-
Enregistrement de congrès	-	1 987	1 987	-
Guides de divorce et de séparation	-	4 303	4 303	5 400
Divers	-	9 056	9 056	2 600
	92 508	467 097	559 605	441 200
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	8 971	310 300	319 271	346 206
Services professionnels	52 516	16 782	69 298	-
Mobilier et équipement	1 716	10 124	11 840	10 379
Frais de déplacement	4 377	15 461	19 838	11 280
Fournitures de bureau	1 134	15 543	16 677	12 150
Téléphone	684	10 946	11 630	11 500
Frais de réunions	2 098	9 284	11 382	7 200
Projets de recherche	300	9 731	10 031	-
Indemnités journalières - membres du Conseil	-	8 061	8 061	12 000
Loyer (note 2)	-	8 325	8 325	8 325
Relations publiques et réseautage	8 696	3 987	12 683	500
Perfectionnement professionnel	250	2 502	2 752	3 000
Traduction (note 2)	1 658	8 264	9 922	3 000
Publications	5 097	4 491	9 588	5 000
Divers	490	1 366	1 856	2 160
Entretien	-	1 597	1 597	500
	87 987	436 764	524 751	433 200
EXCÉDENT	4 521 \$	30 333 \$	34 854 \$	8 000 \$

**ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE LA JEUNESSE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996**

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 5 juillet 1996

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995
Actif à court terme		
Encaisse	2 587 \$	2 262 \$
Débiteurs (note 3)	3 895	7 129
Frais payés d'avance	382	180
	6 864 \$	9 571 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Débiteurs	8 305 \$	4 356 \$
Traitements courus	4 339	3 474
	12 644	7 830
Excédent (déficit)	(5 780)	1 741
	6 864 \$	9 571 \$

Approuvé par le Conseil

_____ présidente

_____ membre

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	Budget 1996 (note 2)	1996	1995
RECETTES			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	111 200 \$	111 200 \$	114 100 \$
Youth Connexions Jeunesse	-	80 536	88 346
Autre (note 4)	-	8 400	-
Photocopies	-	95	1 719
Diverses	3 000	332	1 160
	<u>114 200</u>	<u>200 563</u>	<u>205 325</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux			
Administration	85 100	87 054	66 814
Youth Connexions Jeunesse (tableau A)	-	85 945	91 112
Mobilier et matériel	1 875	5 491	2 830
Perfectionnement professionnel	650	874	636
Services professionnels	1 000	712	16 110
Imprimerie et photocopies	2 000	4 051	7 712
Frais de voyage, logements et repas	10 000	11 800	9 458
Téléphone	5 000	4 504	4 814
Fournitures de bureau	2 000	2 465	2 454
Affranchissement	1 200	918	1 180
Relations publiques et publicité	500	653	697
Honoraires	2 600	2 508	2 600
Conférence et réunion	100	-	83
Traduction	1 000	-	1 049
Publications et abonnements	600	574	577
Réparations et entretien	400	267	393
Frais bancaires	125	237	24
Divers	50	31	116
	<u>114 200</u>	<u>208 084</u>	<u>208 659</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	(7 521)	(3 334)
Excédent, au début de l'exercice	1 741	1 741	5 075
EXCÉDENT (DÉFICIT), à la fin de l'exercice	<u>1 741 \$</u>	<u>(5 780) \$</u>	<u>1 741 \$</u>

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996**

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit:

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatif et partisan, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce à être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

1. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

2. Information budgétaire

L'information budgétaire pour l'exercice 1996 se rapporte uniquement aux opérations générales du Conseil de la Jeunesse. Pendant l'exercice, le Conseil a eu droit à d'autres recettes provenant de divers ministères du gouvernement provincial. Ces recettes additionnelles ont été utilisées pour défrayer les coûts d'opérations du Youth Connexions Jeunesse ainsi que les coûts de publication du Bulletin Journal du Conseil de la Jeunesse. Ni les recettes ni les dépenses de ces activités figurent dans l'information budgétaire.

3. Prêts aux employés

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick a fourni des prêts sans intérêts aux employés pour l'achat d'ordinateur personnel. Deux ordinateurs ont été achetés au coût de 5 658 \$. Ces prêts sont remboursés par l'entremise de retenues sur les salaires de 100 \$ par mois. La balance dû au 31 mars 1996 totalisant 3 800 \$ est enregistré comme débiteur dans les états financiers.

4. Subventions - Autre

Un montant de 8 000 \$ a été reçu durant la période se terminant le 31 mars 1996 pour défrayer le coût de publication du Bulletin Journal du Conseil de la Jeunesse.

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996**

5. Services fournis par la Province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un édifice à bureau appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

Youth Connexions Jeunesse opère dans un local fourni gratuitement au centre d'achat Regent Mall à Fredericton.

6. Chiffres comparatives

Les chiffres de 1995 ont été redressés pour respecter la présentation de 1996.

TABLEAU A

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES DÉPENSES YOUTH CONNEXIONS JEUNESSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
Traitements et avantages sociaux		
Administration	29 586 \$	39 689 \$
Employés à temps partiel	42 646	43 129
Mobilier et matériel	761	533
Services professionnels	1 579	533
Imprimerie et photocopies	1 256	1 607
Frais de voyage, logements et repas	322	238
Téléphone	3 824	2 253
Fournitures de bureau	2 457	2 204
Affranchissement	19	-
Relations publiques et publicité	3 223	765
Conférence et réunion	144	119
Publications et abonnements	-	17
Réparations et entretien	128	25
	85 945 \$	91 112 \$

ÉTATS FINANCIERS
LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 1996 ainsi que l'état des recettes et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 3 juin 1996

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 1996**

ACTIF	1996	1995
Actif à court terme		
Encaisse	11 567 \$	3 023 \$
Débiteurs	22	1 411
Frais payés d'avance	6 630	908
	<u>18 219 \$</u>	<u>5 342 \$</u>
 PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	<u>2 568 \$</u>	<u>1 582 \$</u>
Excédent		
Non affecté	6 861	1 201
Affecté (note 1)	8 790	2 559
	<u>15 651</u>	<u>3 760</u>
	<u>18 219 \$</u>	<u>5 342 \$</u>

Approuvé par le Conseil

....., présidente

....., membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996 Budget	1996 Réel	1995 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	220 100 \$	221 000 \$	225 700 \$
Autres	-	7 141	9
	<u>220 100</u>	<u>228 141</u>	<u>225 709</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	160 400	160 036	160 033
Fournitures de bureau	4 800	7 069	5 369
Téléphone	7 000	6 876	7 017
Imprimerie	7 000	6 496	9 760
Traduction	7 000	6 479	6 955
Honoraires	6 500	5 104	7 345
Frais de déplacement	7 000	4 579	8 090
Affranchissement	5 500	3 707	6 330
Entretien	4 000	3 691	3 126
Frais d'hôtel	3 900	2 591	4 234
Stationnement	2 520	2 520	2 520
Réunions du Conseil	3 982	1 911	3 821
Consultations et séminaires	-	1 482	2 086
Repas	2 000	1 368	2 259
Bibliothèque et abonnements	1 500	1 090	1 336
Location de matériel de bureau	2 610	359	2 941
Ameublement et matériel	-	333	49
Assurances	350	308	463
Divers	1 000	166	687
Frais bancaires	150	85	168
	<u>227 212</u>	<u>216 250</u>	<u>234 589</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE	<u>(7 112)\$</u>	<u>11 891 \$</u>	<u>(8 880)\$</u>
Distribué à l'excédent			
Non affecté	(7 112)\$	5 660 \$	(8 889)\$
Affecté	-	6 231	9
	<u>(7 112)\$</u>	<u>11 891 \$</u>	<u>(8 880)\$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
Excédent non affecté:		
Solde, début de l'exercice	1 201 \$	10 090 \$
Distribution de l'excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pendant l'exercice	5 660	(8 889)
Solde, fin de l'exercice	<u>6 861</u>	<u>1 201</u>
Excédent affecté:		
Solde, début de l'exercice	2 559	2 550
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice (note 1)	6 231	9
Solde, fin de l'exercice	<u>8 790</u>	<u>2 559</u>
EXCÉDENT TOTAL, fin de l'exercice	<u>15 651 \$</u>	<u>3 760 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 1996**

1. Résumé des principales conventions comptable

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

(c) Excédent affecté

Les recettes autre que la subvention gouvernementale ont été désignées par le Conseil pour le seul but d'encourager les personnes handicapées de toute la province à participer aux activités mises sur pied par le Conseil. Pour refléter l'utilisation limitée des fonds en question, un compte d'excédent affecté a été créé. Le Conseil utilisera ces fonds pour contrebalancer le coût, de plus en plus élevé, de permettre aux personnes handicapées d'assister aux réunions du Conseil ou d'obtenir de l'information.

(d) Autre activité - la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Les fonds reçus pour cette semaine sont déposés dans un compte bancaire sous le contrôle du comité provincial de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Ces fonds ne sont pas disponibles pour des dépenses engagées par le Conseil et donc n'apparaissent pas dans les états financiers du Conseil.

2. Information budgétaire

L'information budgétaire pour 1996 a affaire seulement avec les opérations généraux du Conseil. Durant l'exercice, le Conseil a entrepris une activité où il a demandé un droit d'inscription. Des dépenses différentielles ont été faites liés a cette activité. Ni les recettes ou les dépenses reliées à cette activité sont incluses dans le budget pour les opérations généraux.

3. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été redressées pour respecter la présentation de 1996.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Frank McKenna
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 7 juin 1996

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 1996**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1996 Total	1995 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	751 806 \$	- \$	751 806 \$	1 570 363 \$
Débiteurs	1 910 652	-	1 910 652	1 743 334
Travaux en cours (note 2(b))	142 790	-	142 790	458 884
Frais payés d'avance	5 684	-	5 684	15 825
	<u>2 810 932</u>	<u>-</u>	<u>2 810 932</u>	<u>3 788 406</u>
Encaisse et dépôts à terme affectés	-	1 659 019	1 659 019	-
Immobilisations, nettes (note 3)	-	1 535 666	1 535 666	1 632 094
	<u>2 810 932 \$</u>	<u>3 194 685 \$</u>	<u>6 005 617 \$</u>	<u>5 420 500 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs	659 671 \$	- \$	659 671 \$	554 144 \$
Recettes reportées (note 2 (b))	360 258	-	360 258	168 764
Tranche des obligations à long terme échéant dans l'année (note 4)	-	70 000	70 000	75 371
	<u>1 019 929</u>	<u>70 000</u>	<u>1 089 929</u>	<u>798 279</u>
Obligations à long terme (note 4)	-	70 000	70 000	144 889
Contributions reportées (note 5)	-	14 427	14 427	-
Soldes de fonds				
Non affectés	1 791 003	-	1 791 003	3 065 498
Affectés par le conseil (note 6)	-	1 659 019	1 659 019	-
Investis en immobilisations	-	1 381 239	1 381 239	1 411 834
	<u>1 791 003</u>	<u>3 040 258</u>	<u>4 831 261</u>	<u>4 477 332</u>
	<u>2 810 932 \$</u>	<u>3 194 685 \$</u>	<u>6 005 617 \$</u>	<u>5 420 500 \$</u>

Approuvé par le conseil

président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1996 Total	1995 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	7 065 779 \$	-	7 065 779 \$	6 633 039 \$
Subventions d'exploitation				
- Province du Nouveau Brunswick	767 301	-	767 301	780 120
- Entente de coopération (note 7)	64 283	-	64 283	339 119
Intérêts	126 729	-	126 729	92 865
Divers	9 815	-	9 815	16 677
Gain sur la vente d'immobilisations	-	30 003	30 003	1 808
	<u>8 033 907</u>	<u>30 003</u>	<u>8 063 910</u>	<u>7 863 628</u>
DÉPENSES				
Frais d'exploitation	5 860 773	-	5 860 773	6 024 405
Frais généraux et administratifs	1 376 958	-	1 376 958	1 432 175
Amortissement (notes 3 et 5)	427 338	-	427 338	265 910
Mauvaises créances	44 912	-	44 912	100 979
	<u>7 709 981</u>	<u>-</u>	<u>7 709 981</u>	<u>7 823 469</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES				
	323 926	30 003	353 929	40 159
Soldes de fonds au début de l'exercice	3 065 498	1 411 834	4 477 332	4 437 173
Transferts interfonds (note 6)	(1 598 421)	1 598 421	-	-
SOLDES DE FONDS à la fin de l'exercice	<u>1 791 003 \$</u>	<u>3 040 258 \$</u>	<u>4 831 261 \$</u>	<u>4 477 332 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1996 Total	1995 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)				
Activités d'exploitation:				
Excédent des recettes sur les dépenses	323 926 \$	30 003 \$	353 929 \$	40 159 \$
Amortissement	427 338	-	427 338	265 910
Gain sur la vente d'immobilisations	-	(30 003)	(30 003)	(1 808)
Mauvaises créances	44 912	-	44 912	100 979
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	405 655	-	405 655	333 372
Encaisse nette provenant de l'exploitation	1 201 831	-	1 201 831	738 612
Activités de financement et d'investissement:				
Diminution d'obligations à long terme	-	(74 889)	(74 889)	(75 371)
Produits provenant de la disposition d'immobilisations	-	33 217	33 217	4 200
Achats d'immobilisations	-	(336 185)	(336 185)	(450 942)
Contributions reportées pour l'achat d'immobilisations	-	16 488	16 488	-
Contributions pour l'achat d'immobilisations	-	-	-	283 734
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	-	(361 369)	(361 369)	(238 379)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	1 201 831	(361 369)	840 462	500 233
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	1 570 363	-	1 570 363	1 070 130
Ajustements interfonds	(2 020 388)	2 020 388	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	751 806 \$	1 659 019 \$	2 410 825 \$	1 570 363 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 1996**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Le Conseil fournit des services de recherche, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique. Ces services sont fournis principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels ils sont facturés sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Toutes les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés aux acquisitions, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation au moment où les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 1996**

3. Immobilisations

Coût	Taux d'amortissement	1996	1995
Véhicules	25 p.100	50 333 \$	50 333 \$
Équipement informatique	25 p.100	394 864	316 672
Autres équipements	12.5 p.100	3 917 748	3 753 288
Bâtiment	3 p.100	1 663 925	1 650 126
		<u>6 026 870</u>	<u>5 770 419</u>
Moins: amortissement cumulé		4 491 204	4 138 325
		<u>1 535 666 \$</u>	<u>1 632 094 \$</u>

L'équipement était auparavant amortis à un taux de dix pour-cent avec une vie utile estimative de dix ans basé sur la méthode d'amortissement linéaire. Cet estimé a été changé à quatre ans pour l'équipement informatique et huit ans pour les autres équipements. Au même moment, la valeur comptable nette des ordinateurs et des autres équipements ont été réduit afin de refléter l'obsolescence et de reconnaître une réduction du potentiel de service estimative telle que contemplé par la revue des taux d'amortissement. L'effet de ce redressement sur la valeur nette comptable des équipements est reflété comme étant une augmentation de la dépense d'amortissement pour l'année courante.

L'amortissement de l'exercice comprend les montants suivants:

	1996	1995
Réduction de la valeur comptable des équipements	84 743 \$	- \$
Amortissement des actifs	344 656	265 910
Amortissement des contributions reportées	(2 061)	-
	<u>427 338 \$</u>	<u>265 910 \$</u>

4. Emprunt exigible à Gestion provinciale Ltée

Le prêt est remboursable par des versements annuels de 70 000 \$ sur le capital le 30 septembre de chaque exercice jusqu'au 30 septembre 1997. Le prêt ne porte pas d'intérêt et est garanti par un billet à ordre.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 1996**

5. Contributions reportées

Les contributions reportées présentées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non amorti des contributions d'origine externe reçu comme contrepartie de coûts liées à certaines immobilisations. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux d'amortissement que les immobilisations auquel il se réfère et sont déduit de la charge d'amortissement de l'exercice pour des fins de présentation. Cette méthode de présentation est mis en effet pour l'année courante.

Les changements de l'année courante menés au solde du compte contributions reportés du fonds des immobilisations, sont comme suit:

Contributions au coûts des équipement	16 488 \$
Amortissement de contributions reportées	<u>(2 061)</u>
Contributions reportées au 31 mars 1996	<u>14 427 \$</u>

Les contributions envers les coûts des immobilisations au cours des années passées ont été crédité au coût de l'actif et par conséquence ont réduit la valeur net de l'actif sujet à l'amortissement. Depuis le commencement, le conseil reçoit des fonds de capital provenant de diverses programmes; les détails concernant le montant et la classification des immobilisations financées par ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. C'est pour cette raison que les immobilisations acquises avant le 1 avril 1995 continuent à être comptabilisé au coût net des contributions externes.

6. Transferts interfonds et soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le conseil d'administration du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté intérieurement des ressources d'un montant de 1 659 019 \$ au 31 mars 1996 avec l'établissement du fonds des immobilisations. Ce montant a été intérieurement affecté pour l'achat d'immobilisations et ne peut être utilisé à autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Les transferts interfonds totalisant 1 598 421 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations consiste en principe de l'affectation de 1 659 019 \$ de l'encaisse en plus d'ajustements pour tenir compte des montants à payer ou à recevoir relatifs aux transactions d'acquisition, de disposition et de l'amortissement des immobilisations ou le paiement de dettes en immobilisations.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 1996**

7. Entente de coopération

L'entente de coopération sur le diversification économique, un programme fédéral-provincial, a conclu un arrangement avec le Conseil pour fournir une contribution envers les dépenses d'exploitation au cours d'une période de trois ans débutant le 1^{er} avril 1995. Durant l'exercice courant 64 283 \$ ont été crédité directement aux recettes.

8. Transactions avec des apparentés

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil fournit ces services sous ses conditions générales courantes.

	1996	1995
Recettes des services fournis pour l'exercice terminé le 31 mars:		
Ministères et agences gouvernementales	648 825 \$	477 414 \$
Agences de services d'utilité publique	962 591	452 348
Débiteurs au 31 mars:		
Ministères et agences gouvernementales	164 472	91 333
Agences de services d'utilité publique	304 487	136 727

9. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été corrigées pour respecter la présentation de 1996.

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 8 mars 1996

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994
Encaisse et placements à court terme	647 272 \$	631 529 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités	3 843 987	4 199 410
Prêts aux municipalités (note 2)	287 341 000	275 837 000
	<u>291 832 259 \$</u>	<u>280 667 939 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	3 000 \$	20 000 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 843 987	4 199 410
Dette obligataire (note 3)	287 341 000	275 837 000
	<u>291 187 987</u>	<u>280 056 410</u>
Bénéfices non répartis	644 272	611 529
	<u>291 832 259 \$</u>	<u>280 667 939 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités	25 436 457 \$	25 754 320 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	83 964	77 654
Revenus provenant des placements à court terme	46 562	29 268
	<u>25 566 983</u>	<u>25 861 242</u>
 DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	25 436 457	25 754 320
Autres dépenses	97 783	19 912
	<u>25 534 240</u>	<u>25 774 232</u>
 BÉNÉFICE NET	32 743	87 010
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	611 529	524 519
	<u>644 272 \$</u>	<u>611 529 \$</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE		

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)		
L'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	32 743 \$	87 010 \$
Ajouter (retrancher):		
Fonds réservés pour les frais d'émission de débetures	(83 964)	(77 654)
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	(17 000)	10 472
	<u>(68 221)</u>	<u>19 828</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débetures	52 290 672	44 814 998
Principal versé sur la dette obligataire	(41 139 000)	(41 248 000)
	<u>11 151 672</u>	<u>3 566 998</u>
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités	(52 206 708)	(44 737 344)
Principal remboursé par les municipalités	41 139 000	41 248 000
	<u>(11 067 708)</u>	<u>(3 489 344)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	15 743	97 482
Encaisse au début de l'exercice	631 529	534 047
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>647 272 \$</u>	<u>631 529 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 1995**

1. Résumé des principales conventions comptables

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité et inscrit dans leurs états financiers.

2. Prêts aux municipalités

(a) Les prêts accordés aux municipalités sont garantis par les débiteures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités sont identiques à celles des débiteures en circulation.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 1995

3. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 1995, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"A"	16 mai 1983	du 16 mai 1984 à 1998	10 3/4 à 12%	16 781 000 \$	1 679 000 \$
"B"	15 déc. 1983	du 15 déc. 1984 à 1998	9 3/4 à 12 1/4%	25 961 000	3 038 000
* "G"	27 août 1986	du 27 août 1987 à 1996	9 1/4 à 9 3/4%	14 783 000	1 569 000
"H"	01 déc. 1986	du 01 déc. 1987 à 2001	9 à 10 1/8%	18 610 000	4 220 000
"I"	30 juillet 1987	du 30 juillet 1988 à 1997	9 à 9 3/4%	10 155 000	2 500 000
* "J"	22 déc. 1987	du 22 déc. 1988 à 1997	9 1/2 à 10 1/2%	19 860 000	4 468 000
"K"	22 juin 1988	du 22 juin 1989 à 1998	9 1/2 à 10 3/4%	13 183 000	5 395 000
* "L"	24 nov. 1988	du 24 nov. 1989 à 1998	10 1/4 à 10 1/2%	18 156 000	6 290 000
"M"	29 juin 1989	du 29 juin 1990 à 1999	10 1/4 à 10 7/8%	9 753 000	4 989 000
* "N"	23 nov. 1989	du 23 nov. 1990 à 1999	10 1/4 à 10 1/2%	36 948 000	17 474 000
* "O"	22 août 1990	du 22 août 1991 à 2000	11 1/2 à 12 3/4%	8 989 000	5 922 000
* "P"	11 déc. 1990	du 11 déc. 1991 à 2000	11 1/2 à 11 3/4%	29 344 000	17 924 000
* "Q"	27 juin 1991	du 27 juin 1992 à 2001	9 1/4 à 10 5/8%	17 947 000	12 412 000
"R"	16 déc. 1991	du 16 déc. 1992 à 2001	7 3/8 à 9 3/8%	35 221 000	22 428 000
"S"	14 juillet 1992	du 14 juillet 1993 à 2002	6 1/2 à 9%	24 076 000	18 047 000
* "T"	30 déc. 1992	du 30 déc. 1993 à 2002	7 1/2 à 8 7/8%	22 171 000	17 090 000
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5 1/2 à 8 3/8%	34 442 000	27 904 000
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4 3/4 à 7 1/2%	23 856 000	20 055 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8 à 9 3/4%	30 860 000	28 114 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7 1/4 à 9 1/2%	14 243 000	13 180 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7 1/8 à 8 1/8%	13 611 000	13 611 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6 1/4 à 7 7/8%	39 032 000	39 032 000
				477 982 000 \$	287 341 000 \$

* Ces débetures furent vendues directement aux Fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

1996	41 921 000 \$
1997	40 802 000 \$
1998	40 043 000 \$
1999	38 090 000 \$
2000	33 575 000 \$

Nouveau Brunswick

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

États financiers

31 mars 1996

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon la méthode comptable décrite à la note 2 afférente aux états financiers.

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 17 mai 1996

KPMG Peat Marwick Thorne
Comptables agréés

Nouveau Brunswick

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**BILAN**
Au 31 mars 1996

	1995/96	1994/95
ACTIF		
Encaisse et investissements	4 017 500 \$	2 553 461 \$
Comptes clients	441 306	530 159
Charges payées d'avance	66 777	71 020
	4 525 583 \$	3 154 640 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 894 119 \$	1 938 216 \$
Revenus reportés	232 215	89 890
Remplacement des repères géodésiques	25 191	77 461
	2 151 525	2 105 567
CAPITAUX PROPRES	2 374 058	1 049 073
	4 525 583 \$	3 154 640 \$

Le président du conseil
d'administration,

Thomas G. O'Neil

Le président,

Robert W. Gamble

ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 mars 1996

	1995/96	1994/95
REVENUS		
Services rendus au gouvernement provincial	6 554 300 \$	11 929 600 \$
Services rendus à l'administration municipale	5 152 000	-
Droits d'enregistrement	5 555 559	4 610 938
Vente de cartes et de données	1 250 540	1 086 892
Autres	554 416	590 302
Intérêts	331 220	264 125
Subventions à l'emploi	110 318	78 539
	19 508 353	18 560 396
DÉPENSES		
Services au personnel	12 579 194	12 827 720
Autres services	4 798 087	4 791 655
Matériel et fournitures	327 392	403 273
Matériel et mobilier	464 345	555 634
Subventions	3 250	4 115
Mauvaises créances et pertes	11 100	383
	18 183 368	18 582 780
REVENU NET (PERTE)	1 324 985 \$	(22 384) \$

Nouveau Brunswick

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**
Exercice terminé le 31 mars 1996

	1995/96	1994/95
SOLDE D'OUVERTURE - CAPITAUX PROPRES	1 049 073 \$	1 071 457 \$
AJOUTER :		
Revenue net	1 324 985	-
SOUSTRAIRE :		
Perte	-	22 384
CAPITAUX PROPRES	2 374 058 \$	1 049 073 \$

Nouveau Brunswick

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Exercice terminé le 31 mars 1996

	1995/96	1994/95
SOLDE D'OUVERTURE - ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS	2 553 461 \$	2 432 530 \$
AJOUTER :		
Revenu net	1 324 985	-
Augmentation du passif	45 958	219 435
DÉDUIRE :		
Perte	-	22 384
Augmentation (diminution) des autres éléments d'actif	(93 096)	76 120
SOLDE DE CLÔTURE - ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS	4 017 500 \$	2 553 461 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERSExercice terminé le 31 mars 1996

1. CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Corporation a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick* le 31 mars 1990 avec comme mandat

1. de fournir et de coordonner des services d'information géographique au profit de la province du Nouveau-Brunswick et du grand public. Ces services comprennent un système d'évaluation pour l'imposition des biens immobiliers et des systèmes d'enregistrement des biens mobiliers et immobiliers; et
 2. de promouvoir, au Nouveau-Brunswick, l'industrie de la géomatique dans le secteur privé.
-

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La Corporation suit les principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas de la capitalisation des stocks et des biens corporels.

Conformément aux pratiques gouvernementales généralement reconnues, les coûts liés aux stocks et aux biens corporels sont passés aux charges de l'exercice au cours duquel l'achat est effectué.

3. BIENS CORPORELS

Depuis sa constitution, la Corporation a fait l'acquisition des biens corporels indiqués ci-après. Étant donné que leur coût a été passé aux charges de l'exercice au cours duquel l'achat a été effectué, aucun amortissement n'a été imputé aux activités des exercices suivants.

	ACTUELS	TOTAL
Mobilier et matériel de bureau	43 625 \$	509 699 \$
Ordinateurs et logiciels	412 990	3 572 960
Autres pièces de matériel	<u>7 730</u>	<u>221 679</u>
	<u>464 345 \$</u>	<u>4 304 338 \$</u>

Les éléments d'actif transférés à la Corporation au moment de sa constitution n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.

4. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau qui suit présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et de matériel :

Exercices se terminant en 1997	626 500 \$
1998	420 874
1999	388 185
2000	384 236
2001	<u>189 611</u>
	<u>2 009 406 \$</u>

5. AUTRES ENGAGEMENTS

La Corporation a conclu avec le développeur de l'un de ses systèmes une convention aux termes de laquelle elle est tenue de faire des versements minimaux de 2 300 000 \$ sur une période de cinq exercices commençant en 1995. Les paiements effectués au 31 mars 1996 s'élevaient à 137 088\$.

FOREST PROTECTION LIMITED
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS
31 mars 1996

**Deloitte &
Touche****Deloitte & Touche
Chartered Accountants**Suite 630
77 Westmorland Street
Fredericton, New Brunswick
E3B 6Z3Telephone: (506) 458-8105
Telecopier: (506) 450-8126

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 1996 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Le 19 avril 1996

**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

FOREST PROTECTION LIMITED
BILAN
au 31 mars 1996

	1996	1995 (après retraitement - note 2)
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	432 928 \$	632 662 \$
Débiteurs	95 501	124 661
Sommes à recevoir des participants	24 198	19 923
Stocks - combustible et émulsifiants	6 959	11 928
- pièces de rechange pour aéronefs	<u>649 368</u>	<u>715 888</u>
	<u>1 208 954</u>	<u>1 505 062</u>
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations corporelles (note 3)	<u>3 706 168</u>	<u>4 021 550</u>
	<u>4 915 122 \$</u>	<u>5 526 612 \$</u>
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	<u>402 836 \$</u>	<u>450 376 \$</u>
CAPITAUX PROPRES ET SOLDE DES FONDS		
Capital-actions (note 4)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	3 706 168	4 021 550
Actifs nets utilisés à des fins de remplacement de matériel en vertu d'affectations d'origine interne	88 230	336 798
Actifs nets non affectés	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>4 512 286</u>	<u>5 076 236</u>
	<u>4 915 122 \$</u>	<u>5 526 612 \$</u>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....,administrateur

.....,administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED
ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau-Brunswick	2 159 250 \$	2 047 276 \$
Entreprises participantes	320 500	128 958
Autres produits	1 138 683	521 091
Intérêts	31 915	25 216
Règlement d'un litige (note 6)	<u>-</u>	<u>500 000</u>
	<u>3 650 348</u>	<u>3 222 541</u>
CHARGES (note 5)		
Frais généraux	651 306	714 266
Traitement aérien	468 763	84 199
Arrosage aérien	1 487 902	1 289 298
Recherche et développement	592 919	494 391
Autres projets	<u>401 226</u>	<u>-</u>
	3 602 116	2 582 154
Frais de litige (note 6)	280 685	285 721
Amortissement des immobilisations	-	-
Perte à l'aliénation d'immobilisations	<u>331 497</u>	<u>258 992</u>
	<u>4 214 298</u>	<u>3 126 867</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(563 950)	95 674
Virement du (au) poste Investissement net en immobilisations	315 382	229 717
Virement du (au) poste Actifs nets utilisés à des fins de remplacement de matériel en vertu d'affectations d'origine interne	<u>248 568</u>	<u>(325 391)</u>
Actifs nets non affectés à la fin	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$

FOREST PROTECTION LIMITED
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995 (après retraitement - note 2)
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	<u>4 021 550</u> \$	<u>4 967 155</u> \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	57 963	215 108
Variation des stocks de pièces de rechange pour aéronefs	-	(1 333)
Coût des biens aliénés ou mis hors service	<u>(373 345)</u>	<u>(443 492)</u>
	<u>(315 382)</u>	<u>(229 717)</u>
Virement affecté au surplus d'apport	<u>-</u>	<u>(715 888)</u>
Solde à la fin	<u><u>3 706 168</u></u> \$	<u><u>4 021 550</u></u> \$
ACTIFS NETS UTILISÉS À DES FINS DE REMPLACEMENT DE MATÉRIEL EN VERTU D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE		
Solde au début	<u>336 798</u> \$	<u>11 407</u> \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées :		
Règlement d'un litige, déduction faite des frais	(280 685)	214 279
Intérêt sur les fonds grevés d'affectations d'origine interne	18 268	6 077
Produit tiré de la vente d'aéronefs	-	84 990
Surplus des activités non affectées	<u>13 849</u>	<u>20 045</u>
	<u>(248 568)</u>	<u>325 391</u>
Solde à la fin	<u><u>88 230</u></u> \$	<u><u>336 798</u></u> \$

FOREST PROTECTION LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(563 950) \$	95 674 \$
Amortissement des immobilisations	-	-
Perte à l'aliénation d'immobilisations	331 497	258 992
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Débiteurs	29 160	(102 081)
Sommes à recevoir des participants	(4 275)	60 426
Stocks - combustible et émulsifiants	4 969	34 145
- pièces de rechange pour aéronefs	66 520	-
Créditeurs	<u>(47 540)</u>	<u>99 878</u>
	<u>(183 619)</u>	<u>447 034</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(57 963)	(215 108)
Variation des stocks de pièces de rechange pour aéronefs	-	1 333
Produit tiré de la vente d'aéronefs	-	84 990
Produit tiré de la vente d'autres actifs	<u>41 848</u>	<u>99 510</u>
	<u>(16 115)</u>	<u>(29 275)</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	(199 734)	417 759
Situation de trésorerie au début	<u>632 662</u>	<u>214 903</u>
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>432 928</u></u> \$	<u><u>632 662</u></u> \$

FOREST PROTECTION LIMITED
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

I. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant le traitement et l'arrosage aériens, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme de traitement aérien, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la Province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'arrosage aérien sont recouverts auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvé auprès des entreprises participantes et de la Province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée.
- b. Les coûts du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation des immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets utilisés à des fins de remplacement de matériel en vertu d'affectations d'origine interne.
- c. Les coûts du programme sont accumulés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf en ce qui a trait à l'indemnité de vacances à laquelle ont droit les employés mais qui ne leur a pas encore été versée à la fin de l'exercice.
- d. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont imputées au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- e. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les stocks à faible rotation sont radiés. Les fournitures renouvelables, à l'exception des produits chimiques de pulvérisation ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, qui sont disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- f. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont portés au bilan selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine. Aucune provision n'a été prévue pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les coûts, comme ils sont décrits ci-dessus, des biens aliénés ou mis hors service sont radiés des comptes.

FOREST PROTECTION LIMITED
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs nets utilisés à des fins de remplacement de matériel en vertu d'affectations d'origine interne

g. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires; et
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

2. MODIFICATION DE MÉTHODE DE COMPTABILISATION

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 1995, le conseil d'administration a modifié la méthode de comptabilisation des stocks de pièces de rechange pour aéronefs afin que les dépenses des programmes incluent les stocks utilisés au cours de l'exercice plutôt que ceux achetés au cours de l'exercice.

Le solde des stocks de pièces de rechange pour aéronefs porté au poste Investissement net en immobilisations au 31 mars 1995 a été viré au poste Surplus d'apport afin de tenir compte du fait que les stocks disponibles à cette date avaient été fournis par les anciens participants. Aux fins de comparaison, ce virement a été reflété au 31 mars 1995, et les états financiers au 31 mars 1995 ont fait l'objet d'un retraitement, lequel n'a eu aucune incidence sur les résultats des activités de l'exercice terminé le 31 mars 1995.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	1996	1995
Terrains	75 000 \$	100 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	282 765	348 265
Aéronefs	1 791 439	1 791 439
Matériel	<u>1 556 964</u>	<u>1 781 846</u>
	<u>3 706 168 \$</u>	<u>4 021 550 \$</u>

4. CAPITAL-ACTIONS

	1996	1995
Autorisé - 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation - 200 actions ordinaires	<u>2 000 \$</u>	<u>2 000 \$</u>

FOREST PROTECTION LIMITED
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

5. DÉPENSES DES PROGRAMMES

	1996	1995
Salaires et charges sociales	1 280 644 \$	1 136 313 \$
Cotisations patronales	141 886	113 075
Transport et communications	147 460	164 410
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	596 760	336 733
Entretien et réparations (sous-traitance)	678 765	525 415
Pièces et matériel non comptabilisés	17 231	(62 940)
Locations (y compris la location d'aéronefs)	174 175	148 765
Insecticides, matières et fournitures	<u>565 195</u>	<u>220 383</u>
Dépenses imputées au fonctionnement	3 602 116	2 582 154
Capitalisation - immobilisations corporelles	57 963	215 108
- variation des stocks de pièces de rechange pour aéronefs	<u>-</u>	<u>(1 333)</u>
Total des dépenses des programmes	<u><u>3 660 079</u></u> \$	<u><u>2 795 929</u></u> \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	678 628	\$ 714 266
\$		
Traitement aérien	468 763	239 157
Recherche et développement	612 919	494 391
Arrosage aérien	1 497 078	1 348 115
Autres projets	<u>402 691</u>	<u>-</u>
	<u><u>3 660 079</u></u> \$	<u><u>2 795 929</u></u> \$

6. LITIGE

Au cours de l'exercice précédent, la société a réglé une des actions en justice avec certaines parties. Une autre action n'est toujours pas réglée et son issue ne peut être déterminée pour l'instant. Par conséquent, aucune provision n'a été prévue dans les états financiers relativement à cette poursuite.

Avec l'autorisation du conseil d'administration, les frais de 280 685 \$ engagés au cours de l'exercice pour poursuivre ce litige ont été soustraits du poste Actifs nets utilisés à des fins de remplacement de matériel en vertu d'affectations d'origine interne.

ÉTATS FINANCIERS
GESTION PROVINCIALE LTÉE
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 1996 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, N.-B.
le 25 juin 1996

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	1 652 733 \$	2 977 312 \$
Intérêts à recevoir	156 166	64 760
Dû de la Province du Nouveau-Brunswick (note 5(b))	2 170	13 618
Frais de licence payé d'avance	-	2 195
	<u>1 811 069</u>	<u>3 057 885</u>
Projets de développement industriel (notes 2(a) et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	19 915 505	18 386 362
Actions des compagnies clientes	12 122 798	11 488 773
Droits miniers	1 575 000	1 575 000
	<u>33 613 303</u>	<u>31 450 135</u>
Moins: provision pour perte	19 425 666	18 334 073
	<u>14 187 637</u>	<u>13 116 062</u>
Immobilisations (note 2(b))		
Terrain et bâtiment au coût	1 416 872	1 416 872
Moins: amortissement cumulé	1 232 810	1 161 966
	<u>184 062</u>	<u>254 906</u>
	<u>16 182 768 \$</u>	<u>16 428 853 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Passif à court terme		
Créditeurs	4 540 \$	3 484 \$
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	262 000	-
	<u>266 540</u>	<u>3 484</u>
Dette à long terme		
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 3)	26 881 356	24 591 417
Moins: provision pour perte des projets de développement industriel	12 711 154	11 442 790
	<u>14 170 202</u>	<u>13 148 627</u>
Capital-actions		
Autorisé: 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émises et entièrement payées, 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	1 741 026	3 271 742
	<u>1 746 026</u>	<u>3 276 742</u>
	<u>16 182 768 \$</u>	<u>16 428 853 \$</u>

Approuvé par le conseil

administrateur

administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
REVENUS		
Recettes locatives - Bâtiment de Grandview (note 7)	111 700 \$	111 700 \$
Intérêts créditeurs	273 643	267 001
Contributions pour les subventions à l'industrie (note 5(c))	100 000	2 700 000
Recouvrement des mauvaises créances	176 771	-
Divers	2 883	4 400
	<u>664 997</u>	<u>3 083 101</u>
DÉPENSES		
Subventions à l'industrie (note 5(c))	119 837	2 700 000
Bâtiment de Grandview		
Sécurité	-	9 079
Amortissement	70 844	70 844
	<u>70 844</u>	<u>79 923</u>
Frais généraux		
Frais relatifs aux droits miniers	2 195	2 195
Mauvaises créances	2 206	14 776
Autres	631	1 719
	<u>5 032</u>	<u>18 690</u>
	<u>195 713</u>	<u>2 798 613</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	469 284	284 488
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	3 271 742	2 987 254
	<u>3 741 026</u>	<u>3 271 742</u>
Dividendes	2 000 000	-
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>1 741 026 \$</u>	<u>3 271 742 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996		1995
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):			
L'exploitation:			
Bénéfice net de l'exercice	469 284	\$	284 488
Ajouter (retrancher) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse			
Amortissement	70 844		70 844
Intérêt capitalisé sur les investissements	-		(172 794)
	540 128		182 538
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	185 293		122 256
	725 421		304 794
Activités d'investissements			
Projets de développement industriel-recouvrements			
Paiements recouverts	964 649		2 874 101
Projets de développement industriel-investissements			
Prêts	(2 647 334)		(1 697 138)
Actions	(657 254)		(308 514)
	(2 339 939)		868 449
Activités de financement			
Avances reçues de la province du N.-B.	3 254 588		2 055 652
Remboursements à la province du N.-B.	(964 649)		(2 874 101)
Dividendes	(2 000 000)		-
	289 939		(818 449)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(1 324 579)		354 794
Encaisse, au début de l'exercice	2 977 312		2 622 518
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	1 652 733	\$	2 977 312
			\$

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les intérêts à recevoir, dû de la Province du Nouveau-Brunswick, les frais de licence payé d'avance et le passif à court terme.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

(a) Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Par conséquent, la société ne comptabilise pas les montants de la provision pour les investissements provenant d'avances de la province comme une dépense à l'état des résultats, mais plutôt, applique ces montants contre sa dette à long terme due à la province.

(b) Immobilisations

L'amortissement du bâtiment est inscrit à raison de 5% par exercice selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Engagements non réglés

Au 31 mars 1996, la société comptait des engagements non réglés relatifs à des investissements dans des projets de développement industriel et des subventions à l'industrie totalisant 3 785 000 \$

(31 mars 1995 - 4 983 461 \$). Les fonds pour ces investissements sont fournis, selon les besoins, par la province du Nouveau-Brunswick.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

5. Opérations entre apparentés

- (a) La société a approuvé un prêt sans intérêt de 600 000 \$ à un organisme de la Couronne. Le prêt de 600 000 \$ fut entièrement avancé au 31 décembre 1988 et le remboursement se fait en versements annuels de 70 000 \$ chacun. Le solde impayé au 31 mars 1996 était de 140 000 \$.
- (b) La société agit comme agent au Programme d'auto-démarrage pour la province du Nouveau-Brunswick. Des fonds sont avancés par la province pour couvrir les frais bancaires et l'intérêt ainsi que tout prêt garanti remboursable sur demande de la banque. Tous montants payés par Gestion provinciale Ltée sous les conditions du programme, ont pour effet de réduire les avances de la province. Durant 1996, la société a reçu une avance de 730 600 \$ (1995 - 726 119 \$). Un montant de 10 392 \$ (1995 - 2 073 \$) fut remboursé et 708 760 \$ (1995 - 704 512 \$) fut déboursé sous les conditions du programme.
- (c) Les fonds requis pour les subventions à l'industrie étaient reçus du Ministère du développement économique et du tourisme (100 000 \$). Tous ces fonds étaient déboursés par le 31 mars 1996.

6. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de certaines compagnies sous le programme d'auto-démarrage. Au 31 mars 1996, le passif éventuel relatif à ces garanties était 4 337 003 \$ (31 mars 1995 - 4 420 766 \$). La société s'est aussi portée garante des prêts aux compagnies clientes; le passif éventuel relatif à ces garanties était 7 653 771 \$ au 31 mars 1996 (31 mars 1995 - 7 805 562 \$). Toutes pertes résultantes seront rapportées par la province du Nouveau-Brunswick.

7. Recettes locatives - Bâtiment de Grandview

La société a négocié un nouveau bail pour le bâtiment de Grandview. En date du 1^{er} janvier 1993, la société n'est plus responsable pour la plupart des coûts d'exploitation du bâtiment.

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Doane Raymond 

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
Incorporé: le 23 juin 1995
États financiers
le 31 mars 1996

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Nous avons vérifié le bilan du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. au 31 mars 1996 et les états des opérations, de l'évolution des soldes des fonds et de l'évolution de la situation financière pour la période de la date d'incorporation (le 23 juin 1995) au 31 mars 1996. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

A l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de contributions privées et publiques pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de contributions, de l'excédent des revenus sur les dépenses, de l'actif et des soldes des fonds.

A notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurons pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les contributions mentionnées au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

St. Stephen, Nouveau-Brunswick
le 29 mai 1996

Comptables agréés

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État des opérations

Pour la période terminée le 31 mars 1996

	Fonds général	Fonds de construction capital	Total
Revenus			
Gouvernement provincial	\$	\$150,000	\$150,000
Fonds de fiducie	46,119		46,119
Contributions	7,768	115,050	122,818
Revenu de placements	40		40
Bulletin	147		147
	<u>54,074</u>	<u>265,050</u>	<u>319,124</u>
Dépenses			
Assurances	1,507		1,507
Chauffage et électricité	3,545		3,545
Construction, plans et équipement capital	11,338	186,262	197,600
Entretien et réparation	3,183		3,183
Formation	240		240
Fournitures de bureau	3,321		3,321
Frais bancaires	107		107
Honoraires professionnels	2,180		2,180
Publicité et promotion	517		517
Salaires et bénéfices marginaux	49,877		49,877
Téléphone et télécopieur	1,536		1,536
Véhicule	400		400
Voyages	2,045		2,045
	<u>79,796</u>	<u>186,262</u>	<u>266,058</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>\$(25,722)</u>	<u>\$ 78,788</u>	<u>\$ 53,066</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
État de l'évolution des soldes des fonds
 Pour la période terminée le 31 mars 1996

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de construction capital</u>	<u>Total</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	\$(25,722)	\$78,788	\$53,066
Répartition interne des salaires et bénéfices marginaux	<u>33,322</u>	<u>(33,322)</u>	<u> </u>
Soldes des fonds, fin de la période	<u>\$ 7,600</u>	<u>\$45,466</u>	<u>\$53,066</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Bilan

Pour la période terminée le 31 mars 1996

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de construction capital</u>	<u>Total</u>
Actifs à court terme			
Encaisse	\$ 4,841	\$ 3,400	\$ 8,241
Recevables	13,440	105,000	118,440
Frais payés d'avance	<u>2,567</u>	<u> </u>	<u>2,567</u>
	<u>\$20,848</u>	<u>\$108,400</u>	<u>\$129,248</u>
Passifs à court terme			
Fournisseurs et frais courus	\$13,248	\$ 62,934	\$ 76,182
Soldes des fonds			
Sans restrictions	<u>7,600</u>	<u>45,466</u>	<u>53,066</u>
	<u>\$20,848</u>	<u>\$108,400</u>	<u>\$129,248</u>

Engagements et obligations contractuelles (Note 3)

Pour le Conseil

_____ Administrateur _____ Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
État de l'évolution de la situation financière
 Pour la période terminée le 31 mars 1996

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de construction capital</u>	<u>Total</u>
Provenance de l'encaisse (utilisation)			
Exploitation			
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	\$(25,722)	\$ 78,788	\$ 53,066
Changement aux fonds de roulement d'exploitation hors caisse			
Recevables	(13,440)	(105,000)	(118,440)
Frais payés d'avance	(2,567)		(2,567)
Fournisseurs et frais courus	<u>13,248</u>	<u>62,934</u>	<u>76,182</u>
	(28,481)	36,722	8,241
Ajustements inter-fonds			
Répartition des salaires et bénéfices marginaux	<u>33,322</u>	<u>(33,322)</u>	<u> </u>
Encaisse, fin de la période	<u>\$ 4,841</u>	<u>\$ 3,400</u>	<u>\$ 8,241</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

Pour la période terminée le 31 mars 1996

1. Nature des opérations

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est un organisme responsable de la construction et de l'administration d'un jardin horticole avec l'intention de gérer ce jardin pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick. Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est incorporé en vertu de la Loi des compagnies du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme sans but lucratif. Au 31 mars 1996, l'organisme est encore en phase de développement.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. utilise la méthode de comptabilité par fonds avec restrictions pour les contributions.

Le fonds général rends compte des activités d'exploitation et d'administration de l'organisme. Ce fonds rapporte les ressources d'exploitation avec et sans restrictions.

Le fonds de construction capital rapporte uniquement les ressources avec restrictions reliées à la construction du jardin et à l'achat de matériaux et équipements connexes et ce, pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

Constatation des revenus

Les contributions avec restrictions reliées à l'exploitation général sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice auquel les dépenses reliées sont engagées. Les contributions avec restrictions reliées à la construction capital sont comptabilisées en tant que revenus du fonds de construction capital.

Les contributions sans restrictions sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Contributions en services

Des bénévoles siégeant sur un comité consultatif local prêtent leur assistance en contribuant plusieurs heures par année au Jardin Horticole Kingsbrae Inc. et fournissent des idées sur divers sujets se rapportant à la construction et à l'exploitation. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions en services, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

Pour la période terminée le 31 mars 1996

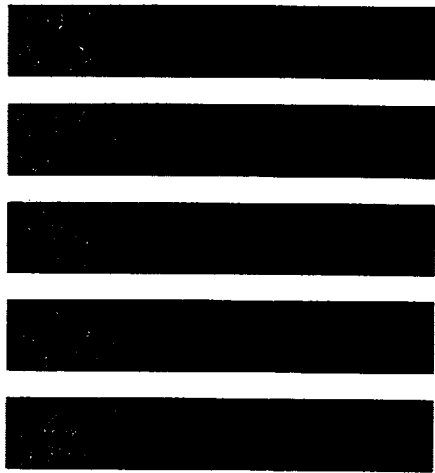
3. Engagements et obligations contractuelles

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a signé une entente afin de construire et d'exploiter un jardin horticole au nom de la province du Nouveau-Brunswick (la province).

Cette entente stipule que:

- les revenus gagnés d'un cadeau de \$1,000,000 fait à la province et déposé par celle-ci à un compte à vocation spéciale (fonds de fiducie) soient payés à l'organisme pour les coûts d'exploitation;
- un cadeau jusqu'à concurrence de \$450,000 soit fait à la province, déposé par celle-ci, et payé à l'organisme pour la construction capital;
- un emprunt jusqu'à concurrence de \$450,000 soit fait par la ville de St. Andrews (la ville) et payé à l'organisme pour la construction capital;
- un montant égal au cadeau fait à la province et à l'emprunt fait par la ville, jusqu'à concurrence de \$900,000, soit payé par la province à l'organisme pour la construction capital;
- un cadeau annuel jusqu'à concurrence de \$100,000 soit fait à la province et payé à l'organisme pour tout déficit d'exploitation annuel, si déficit il y a;
- les services d'eau et égouts, la collecte des ordures, le déblaiement de la neige et l'entretien des rues soient payés par la ville pour la durée du prêt des fonds empruntés conformément à cette entente;
- l'organisme rembourse à la ville les paiements du prêt moins le montant de l'octroi accordé par la province à la ville à l'égard des taxes municipales évaluées; et
- la province paye à l'organisme le moindre de \$25,000 et du montant déterminé selon l'énoncé précédent, exception faite de tout excédent de revenus sur les dépenses que l'organisme doit payer à la ville.

L'entente stipule davantage que, dans l'éventualité que le déficit de trois années consécutives excède le déficit projeté pour ces années, la province peut cesser ses opérations, rembourser le prêt fait par la ville en vertu de cette entente et retenir tout autre fonds.



ÉTATS FINANCIERS

**LE MUSÉE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK**

31 mars 1996

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**Aux administrateurs de
Le Musée du Nouveau-Brunswick**

Nous avons vérifié les bilans de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 1996 et les états des activités financières et des soldes des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de ses activités et la variation survenue dans les soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John, Canada
le 6 juin 1996

Comptables agréés

Le Musée du Nouveau-Brunswick

FONDS DE FONCTIONNEMENT BILANS

Aux 31 mars

	1996 \$	1995 \$
ACTIF		
Encaisse	4 452	124 461
Placements à court terme <i>[note 2]</i>	950 162	1 093 854
Débiteurs	102 225	138 265
Stocks	39 851	25 808
Sommes à recevoir de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick	269 907	—
Sommes à recevoir du fonds de dotation	17 577	—
	1 384 174	1 382 388
Immobilisations corporelles et acquisitions	2	2
	1 384 176	1 382 390
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Sommes à payer au fonds de dotation	—	3 563
Créditeurs et charges à payer	328 668	178 689
Sommes à payer à la province du Nouveau-Brunswick	752 297	665 000
	1 080 965	847 252
Soldes des fonds		
Sommes non affectées	10 908	9 367
Market Square <i>[note 8]</i>	(90 123)	—
Sommes affectées <i>[note 4]</i>	382 426	525 771
	303 211	535 138
	1 384 176	1 382 390

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET
DU SOLDE DU FONDS**

Exercices terminés les 31 mars

	Sommes non affectées \$	Market Square \$	Sommes affectées \$	1996 \$	1995 \$
Produits					
Subventions					
provinciales	1 429 140	—	39 402	1 468 542	1 425 586
fédérales	—	700 000	92 448	792 448	304 577
municipales	23 400	—	—	23 400	44 750
Revenus de placements	24 960	—	45 000	69 960	71 765
Fonds de dotation	19 045	—	52 200	71 245	16 215
Services au Musée [note 5]	13 014	—	2 693	15 707	11 011
Dons	1 775	483 228	78 700	563 703	76 380
Apport à des projets assujettis à des restrictions	(50 504)	200 000	(149 496)	—	—
	1 460 830	1 383 228	160 947	3 005 005	1 950 284
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 118 493	257 252	134 491	1 510 236	1 360 127
Matières, fournitures et services	299 094	397 556	117 192	813 842	465 356
Coût des immobilisations	—	498 324	—	498 324	—
Matériel et acquisitions	41 702	320 219	52 609	414 530	110 569
	1 459 289	1 473 351	304 292	3 236 932	1 936 052
Exédent (insuffisance) des produits sur les charges					
	1 541	(90 123)	(143 345)	(231 927)	14 232
Solde du fonds au début de l'exercice	9 367	—	525 771	535 138	583 388
Solde du fonds avant virement					
	10 908	(90 123)	382 426	303 211	597 620
Virement au fonds de dotation [note 6]	—	—	—	—	62 482
Solde du fonds à la fin de l'exercice					
	10 908	(90 123)	382 426	303 211	535 138

Voir les notes afférentes aux états financiers

Le Musée du Nouveau-Brunswick

**FONDS DE DOTATION
BILANS**

Aux 31 mars

	1996	1995
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	1 697	4 308
Sommes à recevoir du fonds de fonctionnement	—	3 563
Débiteurs	8 187	6 871
Placements <i>[note 3]</i>	472 531	463 078
	482 415	477 820
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Sommes à payer au fonds de fonctionnement	17 577	—
Soldes des fonds	464 838	477 820
	482 415	477 820

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick
FONDS DE DOTATION
ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET DU SOLDE DU FONDS

Exercices terminés les 31 mars

	1996 \$	1995 \$
Produits		
Revenus de placements	41 833	45 662
Dons	1 924	18 088
	43 757	63 750
Charges		
Acquisitions	35 444	432
Bourses d'études	2 250	2 250
	37 694	2 682
Excédent net	6 063	61 068
Solde du fonds au début de l'exercice	477 820	370 485
Solde du fonds avant virements	483 883	431 553
Virement au fonds de fonctionnement – Sommes non affectées	(19 045)	(16 215)
Virement du fonds de fonctionnement – Sommes affectées [note 6]	—	62 482
Solde du fonds à la fin de l'exercice	464 838	477 820

Voir les notes afférentes aux états financiers

Le fonds de dotation se compose de :

The Courtney Fund
The Alice Lusk Webster Fund
The Patterson Fund
Christie Trust
Matthew Trust
Fonds de dotation générale

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1996

Le Musée du Nouveau-Brunswick est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick pour préserver et présenter l'histoire naturelle et les civilisations du Nouveau-Brunswick et d'autres régions adjacentes. À cette fin, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des objets associés à l'histoire du Nouveau-Brunswick; il organise, en outre, des expositions et élabore à l'intention du public des programmes portant sur ces objets et des sujets connexes, qui comportent à la fois un volet éducatif et récréatif. Le tout se fait en tenant compte des deux communautés linguistiques et culturelles de la province, de même que des différents peuples autochtones et groupes culturels qui la peuplent.

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont les principaux sont résumés ci-dessous.

a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des restrictions imposées quant à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou aux directives formulées par le conseil d'administration ou les diverses autorités en matière de financement. Des virements entre fonds sont effectués si le conseil d'administration le juge pertinent et les autorise. Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes sont répartis entre les deux groupes suivants :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations journalières du Musée. Il comprend aussi des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines charges de fonctionnement par les administrateurs ou la direction du Musée. Voici des exemples des sommes affectées :

Projet Market Square — Le projet d'expansion à Market Square est important et s'échelonne sur deux ans. En raison de son envergure, les activités liées à ce projet ont été comptabilisées distinctement.

Subventions — Sommes reçues des différents gouvernements et d'organismes privés afin de financer des projets particuliers.

Legs et dons — Sommes reçues de différentes sources qui imposent des restrictions quant à leur utilisation.

Le Musée du Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 1996

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Réserves pour projets — Sommes affectées par la direction aux expositions et au renouvellement des galeries, et fonds provenant des activités du personnel des sections du conservateur destinés au financement de charges spécifiques des projets.

Ministère du Patrimoine canadien — Sommes provenant du programme fédéral d'aide aux musées qui vise à financer les activités favorisant un plus grand accès du public, dont les programmes sur les événements spéciaux, les programmes éducatifs et les services de consultation.

Fondation Webster — Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés aux acquisitions et à l'administration générale de certains projets.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes réservées à long terme pour le Musée. Les revenus de placements réalisés dans certains fonds de dotation sont non affectés et, par conséquent, sont virés au fonds de fonctionnement.

b) Placements

Les placements faits par le Musée sont évalués au coût et les placements remis au Musée par voie de don sont évalués à la juste valeur marchande à la date de leur réception. Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Stocks

Les stocks qui se composent de publications et d'articles destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif. Les subventions gouvernementales reçues pour la publication de certains livres sont portées en réduction des frais de publication.

d) Immobilisations corporelles et acquisitions

Ces éléments qui sont achetés par le Musée sont présentés au bilan à une valeur symbolique et passés en charges au cours de l'exercice où ils sont acquis.

e) Subventions gouvernementales et privées

Les subventions gouvernementales et privées afférentes aux activités courantes et aux acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice où elles sont reçues.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1996

2. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme inclus dans le fonds de fonctionnement sont les suivants:

	1996		1995	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Bons du Trésor	893 050	893 050	1 013 700	1 013 700
Certificats de placement garanti	57 112	57 112	69 113	69 113
Obligations	—	—	11 041	11 478
	950 162	950 162	1 093 854	1 094 291

3. PLACEMENTS

Les placements inclus dans le fonds de dotation sont les suivants:

	1996		1995	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Certificats de placement garanti	169 583	170 858	228 100	227 765
Obligations	276 923	288 946	208 953	202 932
Titres de participation	26 025	229 688	26 025	201 563
	472 531	689 492	463 078	632 260

4) FONDS AFFECTÉS

Les fonds ou les charges excédentaires des projets en cours à la fin de l'exercice sont inclus dans le solde des fonds affectés. Tout excédent ou déficit résiduel réalisé à l'égard des projets terminés est viré au fonds de fonctionnement à titre de produit ou de charge de la période. En général, ces sommes n'ont qu'une valeur symbolique.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1996

4) FONDS AFFECTÉS [suite]

Voici un sommaire de la variation survenue dans les soldes des fonds affectés au cours de l'exercice 1996:

	Solde au début de l'exercice \$	Produits \$	Charges \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Subventions	171 333	71 850	84 613	158 570
Legs et dons	188 538	78 700	32 872	234 366
Projets	157 614	47 693	74 607	130 700
Fondation Webster	8 286	52 200	52 200	8 286
Héritage Canada	—	60 000	60 000	—
	525 771	310 443	304 292	531 922
Moins: Apport à des projets assujettis à des restrictions	—	(149 496)	—	(149 496)
Total des fonds affectés	525 771	160 947	304 292	382 426

5) SERVICES AU MUSÉE

Les produits de fonctionnement, tels que ceux provenant de la boutique de souvenirs, des cotisations des membres et des droits d'entrée, sont inclus dans ce poste. Les produits nets provenant de la boutique de souvenirs sont inscrits, puisque les produits et les charges sont directement liés. Le total des produits et des charges est comme suit:

	1996 \$	1995 \$
Produits	155 915	82 618
Charges	140 208	71 607
	15 707	11 011

Le Musée du Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 1996

6) VIREMENT AU FONDS DE DOTATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1995, un montant de 62 482 \$ a été viré du fonds de fonctionnement au fonds de dotation. Il représentait le solde du Alice Lusk Webster Fund [16 888 \$], du Courtney Fund [11 627 \$], du Christie Trust [12 029 \$] et du Matthew Trust [21 938 \$]. Ces fonds étaient auparavant inclus dans les legs et dons des fonds affectés.

7) IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada [«la loi»]. Il est donc exempt d'impôts sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'œuvre de bienfaisance, le Musée doit remplir certaines exigences stipulées dans la loi. La direction est d'avis que les exigences ont bien été remplies.

8) EXPANSION DU MUSÉE

Le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John ont pris des engagements contractuels envers le Musée afin de lui fournir une aide suffisante pour l'expansion de ses activités publiques, principalement à Market Square à Saint John. Le projet a été achevé, comme prévu, le 27 avril 1996.

Au cours de l'exercice, le Musée a entrepris l'expansion du projet, principalement à ses galeries d'exposition, laquelle représente un montant de 1 800 000 \$. La Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick a entrepris une campagne de souscription afin de financer ce projet. Au 31 mai 1996, les promesses de dons s'élevaient à 1 836 000 \$, dont 918 000 \$ avaient été reçus à cette date.

Le Musée du Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 1996

9) FINANCEMENT

Le 14 mars 1996, le Musée a établi, auprès d'une banque, une facilité de prêt à terme de cinq ans d'un montant de 1 300 000 \$, à un taux de 7,8 %, pour financer le projet Market Square. Au 31 mars, 1996 aucun financement n'avait été reçu, le financement réel du projet n'ayant commencé qu'après la fin de l'exercice. Les dons reçus dans le cadre de la campagne de souscription de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick serviront à rembourser le prêt à mesure qu'ils sont reçus.

10) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES SOMMES NON AFFECTÉES**

Exercices terminés les 31 mars

	1996 \$	1995 \$
Produits		
Subventions		
provinciales	1 429 140	1 419 561
municipales	23 400	23 850
Revenus de placements	24 960	25 538
Fonds de dotation	19 045	16 215
Services au Musée[<i>note 5</i>]	13 014	11 011
Dons	1 775	1 815
Apport à des projets assujettis à des restrictions	(50 504)	(82 749)
	1 460 830	1 415 241
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 118 493	1 057 707
Matières, fournitures et services	299 094	303 966
Matériel et acquisitions	41 702	51 723
	1 459 289	1 413 396
Excédent des produits sur les charges	1 541	1 845
Solde du fonds au début de l'exercice	9 367	7 522
Solde du fonds à la fin de l'exercice	10 908	9 367

ÉTATS FINANCIERS

RÉGIE DES TRANSPORTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de
la Régie des transports du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 1996 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.
Fredericton (N.-B.)

le 10 octobre 1996

RÉGIE DES TRANSPORTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
AU 31 MARS 1996

	1996	1995
ACTIF		
<hr/>		
Projets d'immobilisations		
Complexe du terminal Rodney (note 2)	19 696 119 \$	19 696 119 \$
Moins: Provision pour remise de dette (note 3)	19 696 119	-
	<hr/> - \$	<hr/> 19 696 119 \$
PASSIF		
<hr/>		
Passif à long terme		
Avances - Province du Nouveau-Brunswick	19 696 119 \$	19 696 119 \$
Moins: Provision pour remise de dette (note 3)	19 696 119	-
	<hr/> - \$	<hr/> 19 696 119 \$

Approuvé par le conseil,

_____ président

_____ administrateur

RÉGIE DES TRANSPORTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER AU 31 MARS 1996

1. Résumé des principales conventions comptables

- (a) Les comptes de la Régie sont administrés selon la méthode de comptabilité d'exercice par la province du Nouveau-Brunswick au nom de la Régie.
- (b) Cet état financier ne comprend pas certains traitements administratifs et certaines autres dépenses connexes payées par le ministère des Transports au nom de la Régie.
- (c) Les projets d'immobilisations sont d'abord inscrits au prix coûtant dans les comptes de la Régie. Les sommes investies dans chaque projet sont réduites ensuite par les recouvrements de caisse et par les radiations pour les dépenses qui sont jugées irrécouvrables. Aucune provision n'est prévue pour la dépréciation ou l'amortissement des comptes de la Régie.

2. Complexe du terminal Rodney

Cet investissement représente la part recouvrable par la Régie des coûts en capital du complexe du terminal Rodney, qui est une coentreprise de la Régie des transports du Nouveau-Brunswick et du Conseil des ports nationaux pour fournir de meilleures installations au Port de Saint John. Même si le complexe appartient au gouvernement fédéral dès sa construction, la Régie, en vertu d'une entente, a droit à une part du bénéfice net d'exploitation jusqu'à ce que la somme de 25 000 000 \$ de son capital d'investissement sans intérêt soit récupérée. La part cumulative de la Régie du bénéfice net d'exploitation reçu en vertu de cette entente jusqu'au 31 mars 1996 est de 5 303 881 \$ (5 303 881 \$ en 1995).

3 Événements postérieur à la clôture de l'exercice

Le 12 juillet 1996 la province du Nouveau-Brunswick annonça qu'elle renonçait à la dette du Port de Saint John qui totalisait 19 696 119 \$. L'état financier a été ajusté pour refléter une provision pour cette remise de dette.

Le 17 septembre 1996 la Régie des transports du Nouveau-Brunswick a transférée ses droits de propriété de la propriété Tiner Point à la province du Nouveau-Brunswick.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996



KPMG Peat Marwick Thorne
Chartered Accountants

Frederick Square
77 Westmorland Street, Suite 700
Fredericton, New Brunswick E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et les états des résultats et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base de la société, pris dans leur ensemble. Les renseignements complémentaires figurant aux tableaux sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base de l'exercice. Ces renseignements complémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

Comptables agréés

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 31 mai 1996

BILAN

Actif	LE 31 MARS	
	1996	1995
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	177 700\$	153 870\$
Comptes clients	740 166	543 064
Stocks (note 1)	9 747 776	11 063 629
Frais payés d'avance	123 068	122 370
Total de l'actif à court terme	<u>10 788 710</u>	<u>11 882 933</u>
<i>Charges reportées</i>		
Coûts reportés découlant du régime de retraite	<u>5 431 250</u>	<u>5 925 000</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 2)	<u>10 035 930</u>	<u>10 215 994</u>
Total de l'actif	<u>26 255 890\$</u>	<u>28 023 927\$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	637 461\$	833 074\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 832 130	5 934 901
Total du passif à court terme	<u>6 469 591</u>	<u>6 767 975</u>
<i>Dettes à long terme</i>		
Dettes non capitalisées au titre du régime de retraite (note 3)	<u>7 894 130</u>	<u>7 696 139</u>
Avoir de la province du Nouveau-Brunswick		
Solde au début de l'exercice	13 559 813	13 354 581
Bénéfice net	82 369 814	81 355 294
	<u>95 929 627</u>	<u>94 709 875</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	84 037 458	81 150 062
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 892 169</u>	<u>13 559 813</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>26 255 890\$</u>	<u>28 023 927\$</u>

Engagements (note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur

Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1996	Réel 1996	Réel 1995
Ventes totales (note 5)	231 537 855\$	232 651 827\$	228 598 248\$
Moins les commissions	2 050 000	2 120 423	1 584 491
Ventes nettes	229 487 855	230 531 404	227 013 757\$
Coût des marchandises vendues	122 051 000	122 969 723	119 916 656
Bénéfice brut	107 436 855	107 561 681	107 097 101\$
Autres produits	696 370	818 147	780 183
	<u>108 133 225</u>	<u>108 379 828</u>	<u>107 877 284</u>
Charges d'exploitation	24 958 612	24 888 487	25 416 550
Amortissement de la dette non capitalisée au titre du régime de retraite	493 750	493 750	493 750
Intérêts sur la dette non capitalisée au titre du régime de retraite	625 998	627 777	611 690
	<u>26 078 360</u>	<u>26 010 014</u>	<u>26 521 990</u>
Bénéfice net	<u>82 054 865\$</u>	<u>82 369 814\$</u>	<u>81 355 294\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	1996	1995
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	82 369 814\$	81 355 294\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 411 919	1 392 147
Amortissement du fonds de retraite	493 750	493 750
Perte (gain) sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	98 353	(33 058)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	819 669	(1 471 080)
Augmentation de la dette non capitalisée au titre du régime de retraite	197 991	199 937
Fonds provenant de l'exploitation	<u>85 391 496</u>	<u>81 936 990</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(1 450 355)	(1 431 558)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	120 147	622 489
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(1 330 208)</u>	<u>(809 069)</u>
 Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(84 037 458)</u>	<u>(81 150 062)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	23 830	(22 141)
Encaisse au début de l'exercice	<u>153 870</u>	<u>176 011</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>177 700\$</u>	<u>153 870\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1996	Réel 1996	Réel 1995
Spiritueux	63 832 557\$	62 429 105\$	62 881 320\$
Vin	18 661 379	19 705 322	18 480 381
Autres boissons	3 232 421	3 459 964	3 167 767
Bière	145 811 498	147 057 436	144 068 780
	231 537 855\$	232 651 827\$	228 598 248\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	1996 Total	1995 Total
Stocks au début de l'exercice	5 342 816\$	2 723 899\$	278 812\$	2 481 037\$	10 826 564\$	9 966 839\$
Achats	11 638 210	7 722 129	1 785 753	86 852 066	107 998 158	106 646 518
Fret	496 024	560 814	67 376	63 492	1 187 706	1 222 056
Droits de douane et taxe de vente	11 899 904	589 749	16 883	59 696	12 566 232	12 907 807
	29 376 954	11 596 591	2 148 824	89 456 291	132 578 660	130 743 220
Stocks à la fin de l'exercice	4 067 420	2 847 506	332 102	2 361 909	9 608 937	10 826 564
	25 309 534\$	8 749 085\$	1 816 722\$	87 094 382\$	122 969 723\$	119 916 656\$

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1996	Réel 1996	Réel 1995
Programmes de commercialisation	368 200\$	465 371\$	379 050\$
Produits tirés des importations privées	43 072	106 924	66 422
Commissions sur perception des droits par la Commission des licences et permis d'alcool	87 000	89 417	88 976
Frais d'administration des coupons de bière	-	78 643	-
Réclamations pour dommages et bris	34 000	70 284	38 093
Consignes non remboursées	42 348	48 214	49 962
Loyers	12 750	12 807	17 976
Abonnements aux rapports sur les ventes	5 000	10 260	4 900
Frais de manutention sur remboursements lors d'événements spéciaux	6 000	7 747	9 136
Gain (perte) sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	86 000	(98 353)	33 058
Divers	12 000	26 833	92 610
	696 370\$	818 147\$	780 183\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1996	Réel 1996	Réel 1995
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	10 968 179\$	11 187 446\$	11 760 476\$
- administration	2 440 335	2 387 507	2 291 157
Charges sociales	2 637 360	2 438 273	2 612 715
Loyers	2 927 668	2 872 120	2 923 649
Chauffage et éclairage	879 100	903 457	889 968
Amortissement	1 456 000	1 411 919	1 392 147
Programmes de formation	93 780	90 540	76 738
Carionnage	274 200	271 949	277 625
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	250 340	308 913	359 662
Taxes	499 000	483 043	507 793
Matériel léger et fournitures	346 418	355 561	320 516
Service de sécurité	263 139	260 087	232 230
Entretien du système automatisé de vente au détail	131 630	129 260	138 122
Déplacements	262 471	265 495	241 928
Coûts du remboursement des consignes	123 683	131 617	117 867
Sacs	135 385	137 861	119 059
Traitement des données	271 210	259 778	256 630
Télécommunications	269 948	291 742	253 836
Exploitation des véhicules motorisés	20 274	23 597	27 814
Nettoyage	147 703	141 703	140 740
Articles manquants	55 200	47 535	43 038
Réunions de la direction	35 430	27 512	31 277
Affranchissement	45 154	50 474	48 069
Services professionnels	89 660	74 086	112 181
Frais bancaires	168 312	173 931	79 893
Fournitures et entretien de l'entrepôt	29 000	16 121	18 734
Assurances	11 800	11 788	11 769
Publicité et promotions	29 200	32 360	33 146
Rémunération des administrateurs	38 060	37 430	37 333
Autres	58 973	65 382	60 438
	24 958 612\$	24 888 487\$	25 416 550\$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 1996

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa seule activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Les stocks de marchandises pour revente sont évalués au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Coûts reportés découlant du régime de retraite

Les coûts reportés découlant du régime de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de seize ans.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Pavage	10%
Bâtiments	2 1/2%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%
Matériel automatisé des magasins	10%
Matériel de réfrigération	10%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée initiale du bail selon la méthode linéaire.

1. Stocks

	1996	1995
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	9 608 937 \$	10 826 564 \$
Fournitures	<u>138 839</u>	<u>237 065</u>
	<u>9 747 776 \$</u>	<u>11 063 629 \$</u>

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1996 Montant net	1995 Montant net
Terrains	279 968\$		279 968\$	278 418\$
Pavage	445 369	354 419\$	90 950	134 566
Bâtiments	11 084 615	5 895 255	5 189 360	5 535 058
Améliorations locatives	3 364 074	2 370 110	993 964	949 412
Ameublement, agencements et matériel	5 129 966	4 485 971	643 995	590 470
Matériel roulant	138 955	98 724	40 231	38 700
Matériel automatisé des magasins	2 763 187	2 122 419	640 768	766 190
Matériel de réfrigération	3 380 979	1 224 285	2 156 694	1 923 180
	26 587 113\$	16 551 183\$	10 035 930\$	10 215 994\$

L'amortissement s'élève à 1 411 919 \$ pour l'exercice; 1 392 147 \$ en 1995. Les montants nets relatifs à l'acquisition d'immobilisations (l'aliénation) totalisent 763 666 \$ pour l'exercice; (271 418) \$ en 1995.

3. Dette non capitalisée au titre du régime de retraite

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime de retraite de paiement et prestations déterminées interentreprises.

Conformément à un règlement de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.) la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick versera à la caisse fiduciaire de retraite des cotisations jusqu'à l'entière capitalisation des prestations, d'un montant suffisant à amortir une dette non capitalisée au titre du régime de retraite de 7 900 000 \$. L'amortissement devrait se faire sur une période de vingt-cinq ans. La dette non capitalisée au titre du régime de retraite porte intérêt aux taux annuel de 8,16% payable en versements annuels. En 1997, le montant s'élève à 440 224 \$ et il augmente chaque année selon l'indice des prix à la consommation majoré de 2%; l'échéance est en mars 2016.

	1996	1995
Dette non capitalisée au titre du régime de retraite	7 894 130 \$	7 696 139 \$

Puisque le paiement annuel ne suffira pas à couvrir l'intérêt jusqu'en 2005, la dette non capitalisée au titre du régime de retraite augmentera au cours des cinq prochains exercices d'environ:

203 937 \$	en	1997
191 963	en	1998
177 153	en	1999
159 153	en	2000
137 575	en	2001

Une évaluation actuarielle du Régime de paiement et de pension de retraite pour les employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick au 1er avril 1992 a été menée à terme en 1993-1994. L'évaluation indique un gain actuariel en raison de la réduction des obligations au titre des prestations constituées et d'une augmentation de la valeur de la caisse de retraite. La Société n'a comptabilisé aucune fraction du gain actuariel indiqué dans l'évaluation.

Des consultations sont prévues durant l'exercice 1996-1997 afin d'étudier la question du passif découlant du régime de paiement et de pension de retraite pour les employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick.

4. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 1997 et 2006. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 1996, ont une durée initiale de plus d'un an:

1997	2 595 576\$
1998	2 103 023
1999	1 785 257
2000	1 666 500
2001	1 395 182
2002 à 2006	<u>3 170 393</u>
	<u><u>12 715 931\$</u></u>

Au cours de l'exercice financier, la Société a signé un contrat avec Impletech International Incorporated pour la fourniture en 1996-1997 de matériel informatique, d'un logiciel et de services nécessaires à l'installation d'un nouveau système point de vente. Au 31 mars 1996, la Société avait versé 118 000 \$ comme paiement au prorata de l'avancement des travaux sur le contrat totalisant 2 900 000 \$.

5. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

6. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 1995 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1996.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional au 31 mars 1996 et les états des recettes et dépenses au compte ordinaire et des recettes et dépenses au compte de capital de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 13 septembre 1996

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 1996

	1996	1995
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 212 005 \$	1 930 580 \$
Débiteurs		
Canada - Entente de développement économique et régional	10 174 858	7 689 751
- Entente d'infrastructure	2 983 974	7 372 494
- Autres	2 091 501	3 221 403
Province du Nouveau-Brunswick	832 981	-
Autres	560 737	845 352
	<u>17 856 056</u>	<u>21 059 580</u>
Autres actifs		
Fonds de dotation pour la route Fundy-en fiducie (note 2)	5 000 000	5 000 000
	<u>22 856 056 \$</u>	<u>26 059 580 \$</u>
PASSIF ET AVOIR		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick		
- demande d'indemnisation du Canada	12 266 359 \$	10 911 154 \$
- fonds d'administration et de capital	-	5 810 200
Canada	-	11 880
Canada - Projets terminés	-	76 936
Autres	1 560 376	2 160 827
	<u>13 826 735</u>	<u>18 970 997</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy-en fiducie	5 000 000	5 000 000
Avoir - Organisme de Services Spéciaux (compte ordinaire)	852 379	-
- Organisme de Services Spéciaux (compte de capital)	3 176 942	2 088 583
	<u>4 029 321</u>	<u>2 088 583</u>
	<u>22 856 056 \$</u>	<u>26 059 580 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

_____ président

_____ directeur

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	29 429 320 \$	37 482 800 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	46 648 945	50 336 628
Autres recettes	(130 860)	663 697
	<u>75 947 405</u>	<u>88 483 125</u>
DÉPENSES		
Entente de développement économique et régional		
Pêches et Aquaculture - Coopération	-	285 859
Développement agro-alimentaire - Coopération	-	761 505
Développement forestier - Coopération	-	1 351 688
Développement culturel - Coopération	361 100	1 427 509
Diversification économique - Coopération	8 823 369	16 721 379
Exploitation minérale - Coopération	432 064	507 178
Planification - Coopération	336 590	732 644
Développement économique urbain - Coopération	4 944 651	5 172 706
Développement économique - Coopération	11 133 199	9 809 498
Entrepreneuria et perfectionnement des ressources humaines - Coopération	4 707 723	5 318 843
Projets d'incitation aux voyages - Coopération	-	57 710
	<u>30 738 696</u>	<u>42 146 519</u>
Autres projets (Tableau 3)	44 356 330	46 336 606
	<u>75 095 026</u>	<u>88 483 125</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	852 379	Néant
AVOIR - Organisme de Services Spéciaux, au début de l'exercice	Néant	Néant
AVOIR - ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX, à la fin de l'exercice	852 379 \$	Néant \$

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996		1995
RECETTES			
Contributions fédérales (Tableau 4)	21 001 871	\$	21 282 145
Contributions provinciales (Tableau 5)	22 795 932		19 395 461
	<u>43 797 803</u>		<u>40 677 606</u>
DÉPENSES			
Entente de développement économique et régional			
Développement économique urbain - Coopération	3 015 196		7 216 296
Diversification économique - Coopération	4 467 707		2 848 142
Développement économique - Coopération	2 392 341		1 051 036
Projets d'incitation aux voyages - Coopération	-		842 410
	<u>9 875 244</u>		<u>11 957 884</u>
Autres projets (Tableau 6)	32 834 200		30 131 139
	<u>42 709 444</u>		<u>42 089 023</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 088 359		(1 411 417)
AVOIR - Organisme de Services Spéciaux, au début de l'exercice	2 088 583		3 500 000
	<u>3 176 942</u>		<u>2 088 583</u>
AVOIR - ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX, à la fin de l'exercice	3 176 942	\$	2 088 583
			\$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996		1995
Tableau 1	Compte ordinaire		
	Recettes - Contributions fédérales		
Entente de développement économique et régional	20 370 988	\$	26 414 061
Autres projets			\$
Langues officielles	1 916 040		1 794 832
Avenir jeunesse	104 290		523 733
NB au travail - Fonds de développement de formation	4 978 680		5 947 354
- Régime d'assistance publique du Canada	-		517 334
Fonds de développement	-		223 162
Organisme de Services Spéciaux - entente d'infrastructure	2 059 322		2 062 324
	<u>29 429 320</u>	<u>\$</u>	<u>37 482 800</u>
Tableau 2	Compte ordinaire		
	Recettes - Contributions provinciales		
Entente de développement économique et régional	10 281 746	\$	15 763 379
Autres projets			\$
Langues officielles	1 263 553		1 088 622
Avenir jeunesse	7 682 450		8 699 217
NB au travail - Fonds de développement de formation	4 990 871		5 961 950
- Régime d'assistance publique du Canada	-		517 335
Autres	10 723 077		8 821 293
Fonds de développement	8 795 548		7 422 508
Organisme de Services Spéciaux - entente d'infrastructure	2 211 700		2 062 324
- autres	700 000		-
	<u>46 648 945</u>	<u>\$</u>	<u>50 336 628</u>
Tableau 3	Compte ordinaire		
	Dépenses - Autres projets		
Fonds de développement	8 795 548	\$	7 645 670
Organisme de Services Spéciaux - entente d'infrastructure	4 118 643		4 124 649
Programme d'aide au développement	3 817 722		3 384 506
Exploitation	1 711 884		1 514 775
Programme - petites entreprises	-		200 000
Avenir jeunesse	7 786 740		9 222 950
Langues officielles	3 179 593		2 883 454
NB au travail - Fonds de développement de formation	9 969 550		11 909 304
NB au travail - Régime d'assistance publique du Canada	-		1 034 669
Projets approuvés - décrets en conseil	1 066 335		702 538
Centres Communautaires	1 345 169		1 335 169
Accord d'eau - Réserve indienne Eel River Bar	-		(230 000)
Action Nord	1 367 244		1 330 464
Partenariat de tourisme des provinces atlantiques	454 374		462 996
Développement stratégique des pêches	-		538 506
Projets divers	743 528		276 956
	<u>44 356 330</u>	<u>\$</u>	<u>46 336 606</u>

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
Tableau 4 Compte de capital Recettes - Contributions fédérales		
Entente de développement économique et régional	6 103 830 \$	6 816 812 \$
Organisme de Services Spéciaux - Entente d'infrastructure	14 898 041	14 465 333
	21 001 871 \$	21 282 145 \$
Tableau 5 Compte de capital Recettes - Contributions provinciales		
Entente de développement économique et régional	3 771 414 \$	5 141 072 \$
Autres projets	2 038 118	1 200 472
Organisme de Services Spéciaux		
- Entente d'infrastructure	16 986 400	12 053 917
- Projet d'expansion du port de Belledune	-	1 000 000
	22 795 932 \$	19 395 461 \$
Tableau 6 Compte de capital Dépenses - Autres projets		
Programme d'assistance provinciale	1 750 000 \$	1 200 472 \$
Programme d'embellissement des rues	288 118	-
Organisme de Services Spéciaux		
- Entente d'infrastructure	29 796 082	28 930 667
- Projet d'expansion du Port de Belledune	1 000 000	-
	32 834 200 \$	30 131 139 \$

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996**

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente du développement économique et régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société a établi un Organisme de Services Spéciaux (OSS). L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures par l'OSS.

b) Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce qui consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par la Société à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de certaines dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

c) Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont des dépenses engagées pour l'acquisition d'immobilisations devant servir à la prestation de services généraux du gouvernement à la population. La Société n'inscrit pas ces dépenses à titre d'actif au bilan. Elles sont inscrites comme dépenses en capital aux comptes de la province du Nouveau-Brunswick net des recouvrements en capital.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Cette avance est gardée en fiducie. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société d'aménagement régional et sera remboursé à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

3. Initiatives de ministères provinciaux

Pendant l'exercice 1996 la Société a fourni le véhicule administratif par lequel le ministère du Développement économique et du Tourisme, le ministère des Pêches et de l'Aquaculture et le ministère des Finances ont exécuté l'initiative américaine de prospection de l'investissement, le Projet de Recherches et de Formation des Pêches et l'initiative d'application liée aux ventes du tabac respectivement. La Société a encouru 1 million de dollars en coûts de la part de ces ministères lesquels furent entièrement récupérés du Canada et d'autres organismes. L'effet net de ces coûts et recettes est reflété aux états financiers.

4. Engagements

En vertu des ententes de développement économique et régional, de Nouveau-Brunswick au travail et d'infrastructure, le gouvernement provincial a engagé des fonds qui seront dépensés après le 31 mars 1996. Au 31 mars 1996, le total de ces engagements se chiffrait à environ 82 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

5. Passif éventuel - Contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

ÉTATS FINANCIERS

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 14 février 1996

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
ACTIF		
<hr/>		
Encaisse	<u>7 047 \$</u>	<u>14 236 \$</u>
 PASSIF		
<hr/>		
Créditeurs	2 020 \$	3 907 \$
Avances - offices de stabilisation (note 2)	5 027	10 329
	<u>7 047 \$</u>	<u>14 236 \$</u>

Approuvé par le conseil

....., président

....., administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994 ⁽¹⁾
RECETTES (note 2)		
Cotisations - offices de stabilisation	<u>5 302 \$</u>	<u>4 671 \$</u>
DÉPENSES (note 2)		
Communications	2 492	2 378
Conseil d'administration	<u>2 810</u>	<u>2 293</u>
	<u>5 302</u>	<u>4 671</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

⁽¹⁾ Les chiffres correspondants de 1994 sont pour la période du 31 janvier au 31 décembre 1994.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

1. Autorisation et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick pour le montant prescrit par les règlements. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

La *Loi sur les caisses populaires* stipule que la Société peut lever et percevoir des caisses populaires les fonds nécessaires afin qu'elle puisse réaliser son mandat. La Loi prévoit aussi que les coûts engagés relativement aux activités de la Société doivent être assumés par les offices de stabilisation lorsqu'on leur demande. Finalement, la Société peut faire une demande à la province pour des prêts ou des garanties.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires, responsable pour l'administration de la *Loi sur les caisses populaires*, est le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

Pendant l'année 1994 la Société a demandé une avance de 15 000\$ des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées. Le solde restant de 5 027\$ est inscrit comme un passif au bilan. Aucun fonds ont été levés des caisses populaires en 1995.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société. Ces coûts sont reflétés dans les dépenses de la Direction et ne sont pas remboursés par la Société.

3. La protection des dépôts des membres des caisses populaires/credit unions

Tel que l'indique la Note 1 le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Présentement une couverture d'assurance de base maximale de 60 000 \$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire. Une protection distincte allant jusqu'à 60 000 \$ chacune est offerte pour les dépôts détenus conjointement, les dépôts en fiducie, les dépôts dans un REÉR et ceux dans un FERR.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

3. La protection des dépôts des membres des caisses populaires/credit unions (suite)

Deux offices de stabilisation établies en 1978 ont continué leur existence sous la loi actuelle. Chaque office de stabilisation détient un fonds de stabilisation qui est disponible pour offrir de l'aide financière à ces caisses populaires affiliées. Au 31 octobre 1995 l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée rapportait un solde de l'actif de 27,2 millions de dollars et celui du Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited rapportait un solde de 5,8 millions de dollars. Chaque office de stabilisation a la responsabilité d'effectuer des inspections et de faire le suivi de la situation financière et des pratiques d'affaires de ses caisses populaires affiliées de façon régulière.

La Société et les offices de stabilisation ont chacun la responsabilité de la protection des dépôts des membres des caisses populaires. Cet objectif commun exige une collaboration étroite entre la Société et les offices de stabilisation afin d'établir des politiques qui vont satisfaire le mandat de chacun.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1996

RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 1996

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

MONSIEUR FRANK MCKENNA

Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1996 et les états consolidés des résultats, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés
Fredericton (N.-B.)
Le 13 mai 1996

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
PRODUITS		
Ventes d'électricité		
À l'intérieur de la province	801 489 \$	751 078 \$
À l'extérieur de la province (note 10)	186 888	164 073
Autres	29 688	27 178
	1 018 065	942 329
CHARGES		
Achats d'électricité	149 225	86 076
Combustibles	208 119	150 628
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	272 638	271 040
Programmes de retraite anticipée	10 968	3 136
Amortissement (note 11)	118 265	160 136
	759 215	671 016
Bénéfice avant frais de financement	258 850	271 313
Frais de financement (note 12)	299 922	332 828
Perte avant les postes suivants	41 072	61 515
Virement du compte de normalisation de la production	49 297	82 162
Virement du compte de stabilisation des ventes à l'exportation	-	5 095
	49 297	87 257
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	8 225 \$	25 742 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES RÉINVESTIS DANS L'ENTREPRISE

de l'exercice terminé le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	157 716 \$	431 974 \$
Bénéfice net de l'exercice	8 225	25 742
Solde à la fin de l'exercice	165 941 \$	457 716 \$

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL (note 3)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au prix coûtant	5 490 287 \$	5 074 424 \$
Amortissement cumulé	(1 602 590)	(1 457 648)
Construction en cours	38 797	282 723
	3 926 494	3 899 499
ACTIF À LONG TERME		
Prêts d'économies d'énergie et d'améliorations électriques	4 723	4 887
ACTIF À COURT TERME		
Liquidités et placements à court terme	35 464	1 839
Comptes débiteurs	157 325	139 302
Matériel, fournitures et combustibles	109 395	113 392
Charges payées d'avance	5 838	5 055
	308 022	259 588
CHARGES REPORTÉES		
Différences de change non matérialisées, moins les montants amortis (note 4)	95 312	134 620
Escompte et frais d'émission de débentures et de billets, moins les montants amortis	37 230	35 973
Autres charges reportées (note 2)	4 724	9 536
	137 266	180 129
	4 376 505 \$	4 344 103 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick :

Le président du conseil,

Frank Wilson

Gary D. Long, Ph.D.
Administrateur

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

	1996	1995
DETTE À LONG TERME (note 5)		
Débiteures et autres emprunts	3 175 596 \$	3 058 876 \$
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 6)	129 370	199 555
Comptes créditeurs et charges à payer	97 846	78 881
Intérêts courus	94 666	92 918
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	126 618	103 845
Retenues sur les contrats en cours	2 623	16 204
	451 123	491 403
PASSIF REPORTÉ		
Compte de normalisation de la production (note 2)	32 865	82 162
Gestion du combustible irradié et déclassé de la tranche nucléaire (note 7)	159 195	149 733
Enlèvement des canaux de combustible (note 8)	65 835	82 795
Autres éléments de passif reportés (note 9)	25 950	21 418
	283 845	336 108
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices réinvestis dans l'entreprise	465 941	457 716 \$
	4 376 505 \$	4 344 103 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 1996

(en milliers de dollars)

	1996	1995
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	8 225 \$	25 742 \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit mais n'entraînant pas de sorties de liquidités au cours de l'exercice (note 13)	111 893	118 294
	120 118	144 036
FINANCEMENT		
Remboursements de la dette et paiements au fonds d'amortissement	(159 041)	(181 896)
Titres de créance à long terme émis	320 135	98 734
	161 094	(83 162)
INVESTISSEMENT		
Dépense liées aux biens-fonds, aux installations et au matériel	(166 559)	(162 342)
Montants financés par les contributions des abonnés et le produit de l'aliénation de biens-fonds, d'installations et de matériel	3 106	2 247
	(163 453)	(160 095)
Évolution nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	(13 949)	(29 221)
ENTRÉES (SORTIES) NETTES	103 810	(128 442)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(197 716)	(69 274)
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(93 906) \$	(197 716) \$
Composée de		
Liquidités et placements à court terme	35 464 \$	1 839 \$
Dette à court terme	(129 370)	(199 555)
	(93 906) \$	(197 716) \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 1996

(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte du processus d'établissement des tarifs. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, N.B. Coal Limited.

A. Réglementation

Les modifications aux frais, aux tarifs et aux droits de la Société exigés pour la prestation de ses services offerts dans la province de 1990 à 1993 ont été assujetties à l'approbation de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick (la Commission des entreprises de service public). En décembre 1993, le gouvernement a annoncé que la Société serait dorénavant réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs. Les modifications apportées au taux moyen annuel après décembre 1993, qui sont inférieures à 3,0 % ou à l'indice des prix à la consommation, en retenant le plus élevé des deux, ne nécessiteront plus d'examen réglementaire ni d'approbation.

B. Biens-fonds, installations et matériel

Le prix coûtant des ajouts aux biens-fonds, aux installations et au matériel comprend le coût d'origine des services de sous-traitance, de la main-d'oeuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service. Les frais d'administration et autres frais sont capitalisés durant la construction en affectant une partie des frais généraux de cette nature aux coûts directs de construction engagés chaque mois. Certains coûts de formation liés à l'aménagement de nouvelles installations et les coûts de travaux d'entretien importants qui sont engagés de façon irrégulière sur la durée de vie des biens correspondants sont également capitalisés.

Les intérêts durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf,

les intérêts durant la construction sont passés en charges selon la valeur comptable nette du bien en question.

Les coûts engagés pour les mesures d'économie d'énergie et de gestion de l'énergie, y compris les intérêts capitalisés pour des programmes ayant des avantages à long terme, sont inscrits dans une catégorie distincte de biens-fonds, d'installations et de matériel.

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des abonnés de même que les subventions pour la recherche et le développement pour les nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des installations financées. Les montants reçus des abonnés sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des biens en question et le crédit qui en résulte est porté en diminution de la provision pour amortissement correspondante.

Le coût des biens du réseau de distribution mis hors service est imputé à l'amortissement cumulé. Le coût du démantèlement, déduction faite de la récupération des biens du réseau de distribution, est imputé aux activités d'exploitation. Quant aux autres biens-fonds, installations et matériel vendus, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est imputé aux activités d'exploitation.

La Société calcule l'amortissement de tous les biens à des taux permettant d'amortir leur prix coûtant, déduction faite de la valeur de récupération prévue, le cas échéant, sur leur durée d'utilisation prévue. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque les biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. La centrale nucléaire est amortie suivant une méthode d'indexation des coûts et d'une augmentation annuelle de 3 %. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres biens sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le prix coûtant net des biens-fonds, des installations et du matériel qui ont fait l'objet de subventions.

La durée d'utilisation prévue des principales catégories de biens-fonds, d'installations et de matériel s'établit comme suit :

BIENS	ANNÉES
Centrales hydroélectriques	100
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	31
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	35 à 55
Réseau de distribution	10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Matériel minier	20 à 25

Chaque catégorie d'actif comprend des composantes qui sont amorties sur des durées d'utilisation inférieures à celles de leurs principales catégories d'actif correspondantes.

C. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, de mazout et de charbon sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au prix coûtant selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks de charbon englobent le coût de la main-d'oeuvre directe et les frais généraux.

D. Escomptes, primes et frais d'émission de débentures et de billets

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures et billets ainsi que les frais d'émission sur la durée de chacune des émissions.

E. Opérations de change

Les éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars CA aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture par l'intermédiaire de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains ou les pertes non matérialisés résultant de la conversion d'éléments à long terme sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe correspondants, à l'exception des montants reliés au financement d'importants projets de construction en cours qui sont reportés jusqu'à l'achèvement des travaux, puis amortis sur la durée de vie restante des

éléments de passif à valeur vénale fixe correspondants. Le solde non amorti des gains ou des pertes de change reportés est accumulé dans un compte de différences de change non matérialisées qui figure au bilan sous la rubrique Charges reportées.

Les gains ou les pertes de change provenant d'opérations qui influent sur l'exploitation courante sont portés aux résultats au moment où ils surviennent.

F. Produits

Les abonnés de l'usage domestique et de l'usage général sont facturés mensuellement selon un système de facturation cyclique. Tous les autres abonnés sont facturés à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

G. Gestion du combustible irradié et déclassement des installations

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relativement à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujéti à un usage restreint, la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront les coûts de ces activités futures au fur et à mesure qu'elles auront lieu. Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après une étude détaillée qui tient compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire, le coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanentes et la fluctuation prévue des taux d'intérêt et d'inflation. Quant au combustible nucléaire irradié, la charge annuelle est fonction de la quantité de combustible nucléaire utilisé chaque année, tandis que les coûts du déclassement de la tranche nucléaire sont imputés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la centrale.

Avec prise d'effet durant l'exercice terminé le 31 mars 1996, la Société a également constitué une provision au moyen d'une charge annuelle, portée aux résultats, pour tenir compte des coûts estimatifs futurs qui découleront du déclassement de ses centrales thermiques. Le montant de cette charge, majoré des intérêts courus, servira à couvrir les coûts totaux des activités de déclassement au fur et à mesure où ils seront engagés.

Les montants imputés chaque année pour couvrir ces activités sont cumulés dans un compte de passif reporté incluant les intérêts, capitalisés annuellement, sur le total des montants perçus. Les intérêts sont calculés

selon le taux d'emprunt à long terme de la Société et ils sont imputés aux résultats chaque année.

Les coûts engagés de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible irradié et du déclassement des installations sont imputés directement au compte du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements de façon prospective.

H. Régimes de retraite

Les employés de la Société souscrivent au Régime de pensions de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses employés versent des cotisations au régime comme le stipule la Loi sur les pensions de retraite dans les services publics et ses règlements. Les cotisations de la Société, qui sont imputées aux résultats tous les ans, comprennent les montants pour les services courants et les paiements visant à financer la quote-part de la Société du passif non capitalisé de la province. Ces derniers montants ont été fixés par la province le 31 mars 1991 selon une évaluation actuarielle arrêtée au 31 mars 1989. L'on prévoyait que ces paiements, lorsqu'ils seraient cumulés avec les intérêts à un taux déterminé par la province, financeraient les engagements de retraite non capitalisés prévus sur une période de vingt-cinq ans.

N.B. Coal maintient un régime de retraite à prestations déterminées contributif pour ses employés. Les coûts du régime de retraite sont déterminés annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables. Les redressements résultant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles et de l'écart entre la valeur actuarielle des engagements acquis au titre du régime de retraite et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime de retraite sont amortis selon la méthode de l'amortisse-

ment linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés.

I. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où le programme est mis sur pied, sans tenir compte de la date où les versements sont réellement effectués.

2. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

A. Évaluation des stocks

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 1995, la Société a modifié sa méthode d'évaluation des stocks de mazout et de charbon, délaissant la méthode de l'épuisement successif au profit de la méthode du coût moyen. Cette modification a été apportée de façon prospective pour que les tarifs d'électricité futurs tiennent compte de la nouvelle méthode d'évaluation. Cette modification s'est traduite par une baisse de la valeur de fin d'exercice des stocks de mazout et de charbon totalisant 1 283 000 \$ ainsi que par la hausse correspondante du coût de consommation des combustibles au cours de l'exercice.

B. Exercice terminé le 31 mars 1995

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 1994, la Société a modifié certaines de ses conventions comptables de façon prospective. Ces modifications seront mises en oeuvre au cours d'une période de trois ans relativement aux comptes suivants :

REDRESSEMENT POUR LA NORMALISATION DE LA PRODUCTION

Le solde du compte de normalisation de la production au 31 mars 1994 est porté aux résultats sur trois exercices, 50 % dans l'exercice terminé le 31 mars 1995, 30 % dans l'exercice terminé le 31 mars 1996, totalisant 49 297 000 \$, et 20 % dans l'exercice se terminant le 31 mars 1997.

CHARGES REPORTÉES

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 1994, la catégorie des autres charges reportées sera éliminée du bilan sur une période de trois ans.

3. BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

	1996			1995		
	Coût	Amortissement cumulé	Construction en cours	Coût	Amortissement cumulé	Construction en cours
Centrales électriques (1)	4 018 851 \$	1 069 875 \$	31 496 \$	3 662 447 \$	955 902 \$	268 502 \$
Réseau de transport	246 924	91 956	2 574	245 909	87 113	1 845
Sous-stations	373 270	144 408	1 188	347 190	132 219	1 216
Réseau de distribution	596 810	200 138	2 652	567 769	187 018	4 540
Autres biens-fonds	57 119	19 006	49	56 982	16 072	7
Matériel de communication	15 983	6 514	18	15 388	5 660	64
Matériel minier et éléments d'actif correspondants	74 064	35 007	-	74 230	34 038	-
Véhicules et matériel divers	75 025	42 021	731	71 306	46 424	6 549
Mesures d'économies d'énergie et de gestion de l'énergie	4 456	-	89	4 113	324	-
	5 462 502	1 608 925	38 797	5 045 334	1 464 770	282 723
Déduire : Contributions aux frais de construction	24 680	8 650	-	23 375	7 894	-
Ajouter : Frais liés au capital reportés à l'égard des centrales en exploitation	52 465	2 315	-	52 465	772	-
TOTAL	5 490 287 \$	1 602 590 \$	38 797 \$	5 074 424 \$	1 457 648 \$	282 723 \$

(1) Le coût est net des subventions de recherche et de développement qui s'élèvent à 36 500 000 \$ (72 000 000 \$ en 1995).

La centrale de Chatham ayant été mise hors service, le coût, l'amortissement cumulé et les subventions de recherche et de développement ont été retirés des comptes au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996. Le placement net dans la centrale a été entièrement amorti.

Les charges communes liées à la construction d'une éventuelle deuxième tranche à Belledune, qui s'élèvent à 23 959 000 \$, ont été retenues sous la rubrique Construction en cours, en attendant une décision concernant la construction de cette deuxième tranche.

Le coût des centrales électriques s'est accru de 57 048 000 \$, montant qui représente l'intérêt couru pendant la construction sur la valeur comptable nette de la centrale durant la période au cours de laquelle la centrale de Point Lepreau a été mise hors service pour procéder à la localisation et à la relocalisation des bracelets-espaceurs (la technique SLAR). Les frais d'amortissement de la centrale pour l'exercice ont diminué de 30 907 000 \$, en raison de l'interruption provisoire de l'amortissement au cours de l'exercice découlant de la fermeture temporaire de la centrale.

4. DIFFÉRENCES DE CHANGE NON MATÉRIALISÉES, MOINS LES MONTANTS AMORTIS

	1996	1995
Différences de change à la date du bilan		
Relative aux débetures et aux billets émis par la Société	4 022 \$	6 704 \$
Relative à d'autres débetures émises	123 859	163 384
	127 881	170 088
Moins l'amortissement cumulé	32 569	35 468
	95 312 \$	134 620 \$

5. DETTE À LONG TERME

	1996	1995
Dette garantie par la province du Nouveau-Brunswick	311 133 \$	331 563 \$
Débetures détenues par la province du Nouveau-Brunswick	2 985 708	2 825 566
Autre dette à long terme - non garantie	5 373	5 592
	3 302 214	3 162 721
Moins : paiements exigibles d'ici un an	126,618	103,845
	3 175 596 \$	3 058 876 \$

DÉBENTURES ET BILLETS

Echéance	Canadiens	Américains		
Exercices se terminant le :				
31 mars 1996	- \$	- \$	- \$	156 403 \$
31 mars 1997	126 100	17 040	143 140	143 587
31 mars 1998	100 000	-	100 000	120 000
31 mars 1999	25 000	62 707	87 707	89 354
31 mars 2000	132 884	-	132 884	182 884
31 mars 2001	251 000	-	251 000	-
1 an à 5 ans	634 984	79 747	714 731	692 228
6 ans à 10 ans	1 350 000	163 584	1 513 584	1 502 880
11 ans à 30 ans	675 000	736 129	1 411 129	1 405 460
Débetures et billets	2 659 984 \$	979 460* \$	3 639 444	3 600 568
Fonds d'amortissement			363 448	466 694
			3 275 996	3 133 874

* 718 500 000 \$ US

Le taux d'intérêt moyen pondéré des débetures et des billets en circulation au 31 mars 1996 est de 9,1 % (9,2 % en 1995).

Commission d'énergie du Nord canadien

Emprunts remboursables en versements annuels comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant entre 4 1/2 % et 8 1/2 % l'an, jusqu'en 2011.	20 846	23 255
Gouvernement du Canada - remboursable en versements annuels égaux comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant entre 9 1/4 % et 9 5/8 % l'an, jusqu'en 2011.	5 123	5 278
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	249	314
Total de la dette à long terme	3 302 214 \$	3 162 721 \$

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Les versements de la dette à long terme (déduction faite des fonds d'amortissement qui, d'après les prévisions, seront disponibles à l'échéance, y compris les bénéfices réels au 31 mars 1996 et les bénéfices futurs calculés aux taux d'intérêt prévus) et les obligations relatives au fonds d'amortissement, ainsi que les paiements minimaux en

vertu de contrats de location, à l'égard de la dette impayée au 31 mars 1996, sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2001 et tiennent compte des taux de change en vigueur au 31 mars 1996 dans le cas d'une dette libellée en monnaie étrangère :

	Versements de la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement	Paiements minimaux en vertu de contrats de location
Exercice se terminant le 31 mars 1997	126 551 \$	86 \$
Exercice se terminant le 31 mars 1998	133 795	85
Exercice se terminant le 31 mars 1999	80 962	85
Exercice se terminant le 31 mars 2000	103 213	28
Exercice se terminant le 31 mars 2001	235 157	-
Total des paiements minimaux en vertu de contrats de location		284
Moins la somme représentant les intérêts théoriques		35
		249 \$

FONDS D'AMORTISSEMENT

Le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débetures exigeant un tel fonds. Les revenus des fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débetures de la Société retenues dans le fonds ne sont pas annulées avant leur échéance.

FRAIS DE GARANTIE

La Société paie annuellement des frais de garantie à la province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total, comme à la fin de l'exercice précédent, de la dette à long terme garantie par la province, des débetures détenues par la province et de la dette à court terme envers la province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement.

6. DETTE À COURT TERME

Les emprunts bancaires à court terme sont remboursables sur demande et figurent au bilan, de même que les chèques impayés, sous la rubrique Dette à court terme. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 120 000 000 \$. En outre, la Société emprunte, à l'occasion et à des fins temporaires, des fonds de sources différentes, y compris de la province du Nouveau-Brunswick.

N.B. Coal a des marges de crédit bancaire qui sont garanties par une cession générale des créances et par une hypothèque mobilière sur certains éléments d'actif.

Le total des emprunts à court terme, dont 120 612 000 \$ (191 398 000 \$ en 1995) ont été contractés auprès de la province du Nouveau-Brunswick, s'établissait à 120 953 000 \$ au 31 mars 1996 (196 152 000 \$ en 1995).

7. GESTION DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ ET DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	149 733 \$	141 589 \$
Montants perçus auprès des abonnés (ou remboursés à ceux-ci) pour :		
- déclassement	2 632	19
- évacuation du combustible nucléaire utilisé au cours de l'exercice	(4 263)	(2 178)
- intérêts	14 381	11 626
	162 483	151 056
Moins les frais engagés durant l'exercice	3 288	1 323
	159 195 \$	149 733 \$

Les charges et les intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations sont inclus dans le calcul des exigences en matière de produits chaque année et perçus, au moyen des ventes d'électricité, auprès des abonnés. Le montant net perçu, déduction faite des coûts engagés jusqu'à ce jour pour ces activités, sert actuellement de source de fonds à la Société.

8. ENLÈVEMENT DES CANAUX DE COMBUSTIBLE

Au cours des exercices précédents, et pour la période terminée le 30 septembre 1995, la Société constituait une provision pour tenir compte des coûts estimatifs futurs découlant de l'enlèvement des canaux de combustible à la centrale nucléaire aux fins de remplacement. Les coûts prévus ont été calculés en se fondant sur une expérience semblable menée par une autre entreprise canadienne d'électricité et sur l'hypothèse que le remplacement des canaux de combustible deviendrait indispensable en 1998. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, la Société a mis en oeuvre une technique de rechange appelée SLAR (localisation et relocalisation des bracelets-espaceurs) pour résoudre les problèmes ayant trait aux canaux de combustible. Cette technique ayant été éprouvée, la Société a conclu que le remplacement des canaux de combustible ne serait pas nécessaire avant 2008 ou plus tard, et il n'y aurait plus lieu de comptabiliser les frais au titre de l'enlèvement des canaux de combustible.

Par conséquent, la Société a décidé d'éliminer progressivement le compte de passif au titre de l'enlèvement des canaux de combustible sur une période de trois ans à partir du 1^{er} octobre 1995. Le solde du compte à cette date, totalisant 87 781 000 \$, sera porté aux résultats sur une période de trois ans à partir du 1^{er} octobre 1995 comme suit : une tranche de 50 % au cours de la première période de douze mois, une tranche de 30 % au cours de la deuxième période de douze mois et une tranche de 20 % au cours de la troisième période de douze mois. Une somme de 21 946 000 \$ a été portée à l'état des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996 et est inscrite en déduction de l'amortissement.

Cette année, le poste d'enlèvement des canaux de combustible fait l'objet d'une présentation distincte au bilan. Dans les états financiers antérieurs, ce poste était regroupé avec la gestion du combustible irradié et le déclassement des installations.

9. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF REPORTÉS

	1996	1995
Programmes de retraite anticipée	32 708 \$	26 053 \$
Coûts de remise en état de terrains de N.B. Coal	349	589
	33 057	26 642
Moins les montants échéant à moins d'un an	7 107	5 224
Solde à la fin de l'exercice	25 950 \$	21 418 \$

10. VENTES D'ÉLECTRICITÉ

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 99 352 000 \$ (73 861 000 \$ en 1995) à des entreprises d'électricité aux États-Unis. Le montant de ces ventes comprend des coûts marginaux de combustibles et d'exploitation plus une marge de bénéfice net pour la Société.

11. AMORTISSEMENT

	1996	1995
Amortissement	131 292 \$	150 281 \$
Perte résultant de l'aliénation de biens-fonds, installations et matériel	435	1 587
Amortissement des charges reportées	4 812	6 169
Charges pour le déclassement	2 632	19
Charges pour l'enlèvement des canaux de combustible	1 040	2 080
Élimination du compte de passif au titre de l'enlèvement des canaux de combustible	(21 946)	-
	118 265 \$	160 136 \$

12. FRAIS DE FINANCEMENT

	1996	1995
Intérêts débiteurs		
- sur débentures et autres emprunts	345 744 \$	340 997 \$
- sur éléments de passif reportés	20 353	19 624
	366 097	360 621
Moins le produit des fonds d'amortissement et des autres placements	42 898	39 757
	323 199	320 864
Frais de garantie du gouvernement provincial	21 484	21 051
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4 609	4 083
Amortissement des différences de change non matérialisées	11 842	17 266
	361 134	363 264
Moins les intérêts capitalisés	61 212	30 436
	299 922 \$	332 828 \$

13. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	1996	1995
Amortissement	131 292 \$	150 281 \$
Pertes résultant de l'aliénation de biens-fonds, installations et matériel	435	1 587
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4 609	4 083
Amortissement des différences de change non matérialisées	11 842	17 266
Amortissement des charges reportées	4 812	6 169
Gestion du combustible irradié et déclassement des installations	12 750	9 467
Charges (crédits) au titre de l'enlèvement des canaux de combustible	(16 960)	8 360
Virement du compte de normalisation de la production	(49 297)	(82 162)
Virement du compte de stabilisation des ventes à l'exportation	-	(5 095)
Programmes de retraite anticipée	10 968	3 136
Autres	1 442	5 202
	111 893 \$	118 294 \$

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Selon le financement prescrit par les règlements de la Loi sur les pensions de retraite dans les services publics, les paiements futurs relatifs à la quote-part du passif non capitalisé de la Société, lorsqu'ils sont cumulés avec les intérêts, régleront une dette de 133 512 000 \$ (130 118 000 \$ en 1995). Les cotisations destinées à la quote-part du passif non capitalisé de la Société, imputées aux résultats pendant l'exercice, se sont élevées à 6 946 000 \$ (6 744 000 \$ en 1995). Les cotisations normales versées au Régime de pensions de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick, soit 7 211 000 \$ (7 275 000 \$ en 1995), ont également été imputées aux résultats.

La valeur actuarielle estimative des prestations constituées de N.B. Coal, au 31 mars 1996, s'élève à 6 259 000 \$ (5 657 000 \$ en 1995). La valeur marchande de l'actif des caisses de retraite est de 6 879 000 \$ (5 884 000 \$ en 1995). Les charges de retraite nettes de N.B. Coal pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 correspondent à 131 000 \$ (111 000 \$ en 1995). N.B. Coal compte également des charges de retraite s'élevant à 621 000 \$ (777 000 \$ en 1995), relatives à l'amortissement, sur la durée moyenne estimative de la carrière active des employés restants, d'un programme de retraite anticipée non capitalisé dont les prestations accumulées sont évaluées à 2 800 000 \$ au 31 mars 1996 (3 100 000 \$ en 1995).

15. ENGAGEMENTS

LE QUAI DE BELLEDUNE

La Société a conclu un contrat de location-exploitation d'une durée de vingt ans avec la société Ports Canada pour louer les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 4 400 000 \$.

N.B. COAL

N.B. Coal a une responsabilité continue envers l'environnement consistant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive à Fire Road, près de Minto. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, les frais de traitement s'élèvent à 792 000 \$ (656 000 \$ en 1995).

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing,
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 1996 et l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 des états financiers.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 17 mai 1996

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995
Actif à court terme		
Encaisse	-	88 965 \$
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick - Subvention d'exploitation	33 257	56 989
Autres	15 668	26 423
Frais payés d'avance	21 853	9 753
Stocks (note 1(b))	102 501	73 479
	<u>173 279</u>	<u>255 609</u>
Actif du fonds de formation (note 2)	-	629
Actif du fonds de publication (note 3)	15 619	16 956
Immobilisations (note 1(c))	13 932	7 064
	<u>202 830 \$</u>	<u>280 258 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Déficit de caisse	12 664 \$	-
Créditeurs et charges à payer	71 333	139 425
Recettes reportées	4 810	9 610
Partie non dépensée de subventions désignées (note 5)	17 413	37 317
	<u>106 220</u>	<u>186 352</u>
Avoir du fonds de formation (note 2)	-	629
Avoir du fonds de publication (note 3)	15 619	16 956
Excédent		
Fonds de réserve provisoire (note 4)	10 965	10 965
Excédent non affecté	70 026	65 356
	<u>80 991</u>	<u>76 321</u>
	<u>202 830 \$</u>	<u>280 258 \$</u>
Approuvé par le conseil.		

 président

 administrateur

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	Budget 1996		Réal 1996		Réal 1995
RECETTES					
Entrées	317 000	\$	274 751	\$	287 210
Emporium	271 200		269 113		260 152
Services pour la nourriture	363 400		358 261		345 987
Programmes éducatifs	68 700		73 170		68 614
Laissez-passer de saison	12 000		10 101		11 488
Costumes	2 800		2 583		6 470
Dons	2 000		7 307		12 290
Recettes du site et divers	17 000		123 548		24 868
	<u>1 054 100</u>		<u>1 118 834</u>		<u>1 017 079</u>
Subvention provinciale:					
D'exploitation	1 249 500		1 264 700		1 258 600
	<u>2 303 600</u>		<u>2 383 534</u>		<u>2 275 679</u>
DÉPENSES					
Interprétation					
Exploitation	455 700		456 719		480 069
Éducatifs	68 500		65 616		63 254
Tissus	92 700		84 203		89 174
	<u>616 900</u>		<u>606 538</u>		<u>632 497</u>
Restauration					
Entretien	282 400		311 563		293 634
Sécurité	156 400		151 714		149 590
Restauration	169 300		197 902		158 486
	<u>608 100</u>		<u>661 179</u>		<u>601 710</u>
Service d'accueil	329 900		329 479		315 401
Relations publiques	231 800		219 549		158 854
Administration	250 000		247 754		271 017
Services pour la nourriture	306 100		314 365		293 236
	<u>2 342 800</u>		<u>2 378 864</u>		<u>2 272 715</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) POUR L'EXERCICE	(39 200)		4 670		2 964
Excédent non affecté, au début de l'exercice	65 356		65 356		62 392
EXCÉDENT NON AFFECTÉ, à la fin de l'exercice	<u>26 156</u>	\$	<u>70 026</u>	\$	<u>65 356</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations de trésorerie sont effectuées.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moins élevé du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette, et comprennent:

	1996	1995
Emporium	79 155 \$	52 303 \$
Moins: provision pour obsolescence	(2 374)	(1 047)
	<u>76 781</u>	<u>51 256</u>
Tissus	14 269	13 449
Nourriture et alcool	7 537	7 492
Autre	3 914	1 282
	<u>102 501 \$</u>	<u>73 479 \$</u>

c) Immobilisations et politiques d'amortissement

Le terrain, les bâtiments originaux et les artefacts sont comptabilisés à une valeur nominale.

Les actifs acquis depuis l'ouverture de l'emplacement par l'entremise des fonds de la Société sont capitalisés. Cependant, les artefacts acquis depuis l'ouverture sont tous passés comme dépense dans l'exercice d'acquisition. L'amortissement sur les immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'amortissement imputé à l'exercice courant se chiffre à 7 063 \$, contre 7 645 \$ en 1995. Ce montant a été attribué aux catégories de dépenses appropriées dans l'état des résultats et de l'excédent.

Les détails des immobilisations sont les suivants:

	1996	1995
Terrain, bâtiments originaux et artefacts	1 \$	1 \$
Bâtiments	13 932	-
Matériel et mobilier	42 011	42 012
Matériel automobile	51 867	51 867
	<u>107 811</u>	<u>93 880</u>
Moins: amortissement cumulé	93 879	86 816
	<u>13 932 \$</u>	<u>7 064 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

2. Fonds de formation

Ce fonds a été établi au cours de l'exercice 1980 pour financer les coûts futurs de la formation spéciale du personnel de la Société, formation autorisée de temps à autre par le conseil d'administration. Durant l'exercice 1996 tout fonds restant a été utilisé à cette intention.

3. Fonds de publication

Le fonds, créé en 1977, représente les sommes accumulées pour la publication d'ouvrages historiques approuvés. L'évolution du fonds est la suivante:

	1996	1995
Actif net du fonds de publication		
Actif à court terme		
Débiteurs	493 \$	493 \$
Stocks de livres, au prix coûtant	18 842	23 664
	<u>19 335</u>	<u>24 157</u>
Passif à court terme	3 716	7 201
	<u>15 619 \$</u>	<u>16 956 \$</u>
 Avoir du fonds de publication		
Solde au début de l'exercice	16 956 \$	16 642 \$
Ajouter: Intérêts gagnés	-	314
Moins: Perte sur stocks	1 337	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 619 \$</u>	<u>16 956 \$</u>

4. Fonds de réserve provisoire

Le fonds a été établi au cours de l'exercice 1979 et constitue une réserve pour éventualités en vue de parer aux frais d'exploitation imprévus approuvés de temps à autre par le conseil d'administration de la Société.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

5. Subventions désignées

a) Galerie d'exposition

Au cours de l'exercice 1994 une subvention de 50 000 \$ a été reçue pour établir et opérer un programme d'exposition chez la Société.

	1996		1995
Solde au début de l'exercice	17 984	\$	46 532
Dépenses pour l'exercice	571		28 548
Solde à la fin de l'exercice	17 413	\$	17 984

b) Programme d'assistance pour les musées

Au cours de l'exercice 1996, aucune subvention additionnelle (1995 - 30 000\$) a été reçue du gouvernement fédéral. Au 31 mars 1996, le solde non dépensé (1995 - 19 333 \$) a été utilisé pour le projet.

6. Subvention de la dépense en capital

Durant l'exercice, la province du Nouveau-Brunswick a octroyé des subventions de 35 000 \$ (1995 - 75 000 \$). Cette somme de 35 000 \$ (1995 - 75 000 \$) a été comptabilisée à titre de réduction au compte de dépense en capital. Cette dépense visait l'amélioration du site ainsi que les acquisitions en capital.

7. Dons - artefacts

Durant l'exercice la Société a reçu divers dons d'artefacts. Pour certains, des reçus pour l'impôt ont été préparés par la Société pour les individus qui ont fait ces dons. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, ces reçus totalisaient 40 525 \$ (1995 - 31 837 \$).

8. État de l'évolution de la situation financière

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

ÉTATS FINANCIERS
STRAIT CROSSING FINANCE INC.
30 OCTOBRE 1995



KPMG
Chartered Accountants

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton New Brunswick E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
<http://www.kpmg.ca>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 1995 et les états des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 1995, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Fredericton, N.-B., Canada

Le 31 mai 1996

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Bilan

30 octobre 1995, avec chiffres correspondants de 1994

	1995	1994
Actif		
Encaisse	1 \$	1 \$
Avoir de l'actionnaire		
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1 \$	1 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

États des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 1995, avec chiffres correspondants de 1994

	1995	1994
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (notes 2 d) et 3)	60 858 \$	98 252 \$
Charges		
Honoraires juridiques	–	4 009
Services de notation des obligations	–	22 144
Honoraires du dépositaire (note 3)	58 858	66 585
Services professionnels	1 750	5 264
Droits de dépôt	250	250
	60 858	98 252
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1995

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1995

2. Opérations et ententes (suite)

b) Entente de subvention et cession (suite)

comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs au titre de la taxe sur les produits et les services

La société a fait l'objet d'une nouvelle cotisation de 23 450 \$ en 1995 au titre de la taxe sur les produits et les services des exercices 1994 et 1993. Une tranche de 4 011 \$ de cette somme a trait à 1994 et elle a été comptabilisée comme un revenu des honoraires du dépositaire et des honoraires pour le maintien du financement dudit exercice.

ÉTATS FINANCIERS

**RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE
DANS LES SERVICES PUBLICS**

31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension de retraite dans les services publics au 31 mars 1996 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 4
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995
Placements		
Instruments du marché monétaire	30 521 200 \$	117 998 250 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par le Canada	1 366 258 110	980 936 622
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	167 438 091	162 300 724
Obligations et débetures émises ou garanties par d'autres provinces	290 403 736	336 493 268
Autres obligations et débetures	13 491 247	16 101 669
Actions ordinaires canadiennes	53 138 897	41 554 665
Actions ordinaires de l'étranger	23 586 791	24 702 522
	<u>1 944 838 072</u>	<u>1 680 087 720</u>
À recevoir		
Cotisations des employés	1 275 825	1 463 733
Cotisations des employeurs	1 158 066	1 143 488
Intérêts et dividendes courus	35 472 903	36 964 947
Autres	64 328	182 261
	<u>37 971 122</u>	<u>39 754 429</u>
Caisse	4 132 832	1 569 190
Total de l'actif	<u>1 986 942 026</u>	<u>1 721 411 339</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	909 902	520 145
Total du passif	<u>909 902</u>	<u>520 145</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>1 986 032 124 \$</u>	<u>1 720 891 194 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances,

John Mallory

FONDS EN FIDUCIE No. 4
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996

	1996	1995
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Intérêts bancaires	95 119 \$	98 489 \$
Revenus de placements	139 441 111	133 818 800
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	101 863 613	(36 347 307)
Revenus tirés de prêts de valeurs mobilières	400 000	78 092
Cotisations au régime		
Employés	40 734 899	40 765 092
Employeurs (note 4)	71 576 453	71 746 981
Augmentation totale de l'actif	<u>354 111 195</u>	<u>210 160 147</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	81 700 398	76 885 731
Remboursements aux employés		
Cotisations	3 727 160	3 716 921
Intérêts sur cotisations	727 417	706 327
Transferts en vertu d'ententes de réciprocité	792 787	1 371 868
Dépenses administratives	2 022 503	2 627 620
Diminution totale de l'actif	<u>88 970 265</u>	<u>85 308 467</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	265 140 930	124 851 680
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 720 891 194</u>	<u>1 596 039 514</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS		
À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 986 032 124 \$</u>	<u>1 720 891 194 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE No. 4
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Général

Le Régime de pension de retraite dans les services publics est détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. La Loi assure le versement de pensions à certains employés du gouvernement et aux employés de certains conseils, commissions, sociétés et établissements d'enseignement, comme le prescrivent les règlements établis en vertu de la loi en question.

Les membres du plan de pension versent un pourcentage de leur traitement et l'employeur y verse un montant qui, lorsque combiné avec les cotisations des employés, couvre le coût des services courants. Dans certains cas, des cotisations avec intérêts sont remboursées à des employés ou des montants sont transférés à d'autres fonds de pension en vertu d'ententes de réciprocité. Si, à un moment donné, l'actif net du Régime n'est pas suffisant pour couvrir tous les paiements nécessaires, le déficit sera comblé à même le Fonds consolidé de la province.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Toutes les opérations sont inscrites à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Conversion des devises étrangères

Les placements en actions en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change effectif à la date de l'état de l'actif net disponible pour les prestations.

Placements

Les placements en obligations, en débetures et en actions ordinaires sont indiqués à l'état de l'actif net disponible pour les prestations, selon leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Obligations en matière de prestations

Une évaluation actuarielle du régime de retraite en date du 1^{er} avril 1993 a été effectuée par une entreprise d'experts-actuaires, Sobeco, Ernst et Young Inc. Cette évaluation a été faite selon une méthode rétrospective et en utilisant les hypothèses actuarielles les plus probables relativement aux

FONDS EN FIDUCIE No. 4
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Obligations en matière de prestations - suite

conditions du marché prévues à long terme. L'évaluation indiquait des obligations en matière de prestations de 1 819,2 millions de dollars au 1^{er} avril 1993.

Au cours de l'exercice 1994-95, la méthode utilisée pour extrapoler les obligations en matière de prestations a été changée. Antérieurement, on extrapolait en fonction des hypothèses actuarielles à long terme et des cotisations réelles. À partir de 1994-95, les extrapolations sont déterminés à partir de certaines expériences du régime, des prévisions à court terme ainsi que des prévisions à long terme.

Les hypothèses actuarielles à long terme ainsi que l'étendu des hypothèses à court terme les plus importantes sont les suivantes :

	hypothèses à long terme	hypothèses à court terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16 %	6,08 % à 7,64 %
Augmentation annuelle de la rémunération	4,75 % plus une augmentation de promotion entre 0,20 % et 1,00 %	2,0 % à 4,0 %
Inflation	4,0 %	2,0 % à 4,0 %
Taux de relèvement de prestations après la retraite	3,7 %	2,0 % à 3,5 %

La valeur actuarielle des prestations au 31 mars et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	(en millions de dollars)	
	1996	1995
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	2 010,93 \$	1 974,94 \$
Diminution en raison de changements dans les provisions du régime	(10,48)	-
Diminution en raison de changement des hypothèses	-	(61,54)
Montant redressé de la valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	2 000,45	1 913,40
Intérêts cumulés sur les prestations	121,08	110,60
Prestations constituées	68,96	69,61
Prestations versées	(86,95)	(82,68)
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	2 103,54 \$	2 010,93 \$
Actif net disponible pour les prestations	1 986,03 \$	1 720,89 \$

FONDS EN FIDUCIE No. 4
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Obligations en matière de prestations - suite

La diminution de la valeur actuarielle des prestations constituées provenant des changements dans les provisions du régime reflète l'effet net de la réduction pour retraite anticipée qui est passée de 5% à 3% par année pour les personnes qui se retire avant l'âge de 60 ans ainsi que la réduction de l'accroissement maximal annuel de la pension qui est passé de 6 % à 5 % pour tous les futurs retraités.

4. Cotisations des employeurs

Les cotisations des employeurs se répartissent comme suit :

	1996	1995
Province du Nouveau-Brunswick	48 727 869 \$	49 279 398 \$
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	14 210 728	13 915 973
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	1 064 357	1 118 448
Université du Nouveau-Brunswick	1 514 583	1 687 709
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail	1 031 466	920 808
Autres	5 027 450	4 824 645
	<u>71 576 453 \$</u>	<u>71 746 981 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

**RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTS**

31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension de retraite des enseignants au 31 mars 1996 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 7
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 MARS 1996

ACTIF	1996	1995
Placements		
Instruments du marché monétaire	27 921 200 \$	137 798 600 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par le Canada	1 377 698 961	978 025 237
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	147 123 715	76 339 227
Obligations et débetures émises ou garanties par d'autres provinces	280 584 227	344 935 551
Autres obligations et débetures	9 470 491	65 007 808
Actions ordinaires canadiennes	32 477 850	18 477 925
Actions ordinaires de l'étranger	7 620 826	4 605 354
	<u>1 882 897 270</u>	<u>1 625 189 702</u>
À recevoir		
Cotisations des employés	3 029 398	3 131 807
Intérêts et dividendes courus	34 411 520	36 289 384
Autres	33 333	-
	<u>37 474 251</u>	<u>39 421 191</u>
Caisse	197 411	78 564
Total de l'actif	<u>1 920 568 932</u>	<u>1 664 689 457</u>
 PASSIF		
Chèques en circulation excédant l'encaisse disponible	-	176 687
Comptes créditeurs	1 123 192	764 047
Total du passif	<u>1 123 192</u>	<u>940 734</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>1 919 445 740 \$</u>	<u>1 663 748 723 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances,

John Mallory

**FONDS EN FIDUCIE No. 7
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Intérêts bancaires	41 426 \$	105 774 \$
Revenus de placements	136 609 447	129 328 092
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	95 162 034	(38 976 052)
Revenus tirés de prêts de valeurs mobilières	400 000	51 949
Cotisations au régime		
Employés	29 965 837	30 977 405
Employeurs (note 4)	79 094 259	82 073 548
Augmentation totale de l'actif	<u>341 273 003</u>	<u>203 560 716</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	82 830 932	73 604 140
Remboursements aux employés		
Cotisations	678 875	504 464
Intérêts sur cotisations	157 104	159 175
Transferts en vertu d'ententes de réciprocité	631 016	1 937 258
Dépenses administratives	1 278 059	1 456 695
Diminution totale de l'actif	<u>85 575 986</u>	<u>77 661 732</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	255 697 017	125 898 984
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 663 748 723</u>	<u>1 537 849 739</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 919 445 740 \$</u>	<u>1 663 748 723 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE No. 7
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Général

Le Régime de pension de retraite des enseignants est détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite des enseignants. La Loi prévoit le versement de rentes aux enseignants à la retraite, et dans certains cas, le remboursement des cotisations des enseignants avec intérêts. Les enseignants versent un certain pourcentage de leur traitement et les employeurs versent au moins une contribution égale. Si à un moment donné le Fonds en fiducie est insuffisant pour effectuer les paiements requis, ceux-ci seront payés à même le Fonds consolidé de la province.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Toutes les opérations sont inscrites à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Conversion des devises étrangères

Les placements en actions en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change effectif à la date de l'état de l'actif net disponible pour les prestations.

Placements

Les placements en obligations, en débetures et en actions sont indiqués à l'état de l'actif net disponible pour les prestations selon leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Obligations en matière de prestations

Une évaluation actuarielle du régime de retraite en date du 1^{er} avril 1993 a été effectuée par une entreprise d'experts-actuaires, Sobeco, Ernst et Young Inc. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective et en utilisant les hypothèses actuarielles les plus probables par rapport aux conditions du marché prévues à long terme. L'évaluation indiquait des obligations en matière de prestations de 1 970,14 millions de dollars au 1^{er} avril 1993.

Au cours de l'exercice 1994-95, la méthode utilisée pour extrapoler les obligations en matière de prestations a été changée. Antérieurement, on extrapolait en fonction des hypothèses actuarielles à long terme et des cotisations réelles. À partir de 1994-95, les extrapolations sont déterminées à partir de certaines expériences du régime, des prévisions à court terme ainsi que des prévisions à long terme.

FONDS EN FIDUCIE No. 7
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Obligations en matière de prestations - suite

Les hypothèses actuarielles à long terme ainsi que l'étendu des hypothèses à court terme les plus importantes sont les suivantes :

	hypothèses à long terme	hypothèses à court terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16 %	6,08 % à 7,64 %
Augmentation annuelle de la rémunération	4,75 % plus une augmentation de promotion entre 0,25 % et 1,50 %	1,5 % à 4,0 %
Inflation	4,0 %	2,0 % à 4,0 %
Taux de relèvement des prestations après la retraite	3,6 %	2,0 % à 3,5 %

La valeur actuarielle des prestations au 31 mars et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	(en millions de dollars)	
	1996	1995
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	2 117,21 \$	2 137,50 \$
Augmentation en raison de changements dans les provisions du régime	20,34	-
Diminution en raison de changement des hypothèses	-	(120,38)
Montant redressé de la valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	2 137,55	2 017,12
Intérêts cumulés sur les prestations	129,18	116,52
Prestations constituées	58,61	59,78
Prestations versées	(84,30)	(76,21)
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	2 241,04 \$	2 117,21 \$
Actif net disponible pour les prestations	1 919,45 \$	1 663,75 \$

FONDS EN FIDUCIE No. 7
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Obligations en matière de prestations - suite

L'augmentation de la valeur actuarielle des prestations constituées provenant de changements dans les provisions du régime reflète l'effet net qui suit :

- il est maintenant permis de prendre une retraite anticipée sans réduction lorsque l'âge et les années de services validables totalisent 87 ou plus, ou à l'atteignement de l'âge de 65 ans, ou soit après 35 années de service, soit le plus tôt des trois;
- la réduction de l'accroissement maximal annuel de la pension qui est passé de 6,0 % à 4,75 % pour tous les futurs retraités.

4. Cotisations des employeurs

Les cotisations des employeurs se répartissent comme suit :

	1996	1995
Province du Nouveau-Brunswick	78 489 880 \$	81 159 493 \$
New Brunswick Teachers' Association	54 172	57 660
Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick	16 987	20 213
Centre de ressource des provinces atlantiques pour les handicapés de l'ouïe	14 157	31 689
Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick	11 628	17 192
École Sir Frederick Fraser	6 893	15 592
Université de Moncton	6 276	6 454
Université du Nouveau-Brunswick	2 006	19 779
Autres	492 260	745 476
	<u>79 094 259 \$</u>	<u>82 073 548 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 8
FONDS EN FIDUCIE D'ASSURANCE COLLECTIVE
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 8
FONDS EN FIDUCIE D'ASSURANCE COLLECTIVE
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	611 332 \$	202 716 \$
Montant à recevoir d'Assomption Compagnie Mutelle d'Assurance-vie	1 181 659	2 282 823
Intérêts courus à recevoir	5 836	12 096
	<u>1 798 827</u>	<u>2 497 635</u>
Placements (valeur marchande de 192 385 \$) (note 3)	164 000	510 000
	<u>1 962 827 \$</u>	<u>3 007 635 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Crédits différés :		
Escomptes non amortis	1 027 \$	21 128 \$
Avoir du fonds	1 961 800	2 986 507
	<u>1 962 827 \$</u>	<u>3 007 635 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	<u>2 986 507 \$</u>	<u>2 006 250 \$</u>
Ajouter :		
Intérêts bancaires	29 719	7 744
Intérêts gagnés sur placements	26 637	53 068
Gain net provenant de la cession de placements	17 061	---
Amortissement des escomptes moins les primes	3 040	6 593
Remboursement de cotisations d'assurance collective (déficit).....	(1 101 164)	262 852
Recouvrement de dépenses - régimes de soins de santé et dentaires	---	650 000
	<u>(1 024 707)</u>	<u>980 257</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>1 961 800 \$</u>	<u>2 986 507 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 8
FONDS EN FIDUCIE D'ASSURANCE COLLECTIVE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Généralités

Le Fonds en fiducie d'assurance collective est détenu en fiducie par le ministre des Finances. De plus, on se sert de celui-ci comme fonds de stabilisation du taux de cotisation en y imputant ou créditant le déficit ou l'excédent annuel du régime. Le Fonds sert également pour des dépenses au compte à but spécial.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les intérêts bancaires et les intérêts gagnés sur placements sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les placements en obligations et débetures sont indiqués au bilan selon leur valeur nominale. Les escomptes non amortis sont inscrits séparément au bilan comme crédits différés.

c) Escomptes

Les escomptes sont différés et amortis à titre de recettes selon le calcul du taux de rendement constant pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Placements

Valeur des placements au 31 mars 1996:

	Valeur nominale	Valeur comptable nette	Valeur marchande
Obligations et débetures émises ou garanties par le Canada	150 000 \$	149 364 \$	177 725 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	<u>14 000</u>	<u>13 609</u>	<u>14 660</u>
	<u>164 000 \$</u>	<u>162 973 \$</u>	<u>192 385 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 9
FONDS EN FIDUCIE DE LA SANTÉ MENTALE
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 9
FONDS EN FIDUCIE DE LA SANTÉ MENTALE
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	185 255 \$	26 973 \$
Dépôts à court terme.....	---	198 662
Intérêts courus à recevoir	8 960	9 979
	<hr/>	<hr/>
Placements (valeur marchande de 339 560 \$) (note 3)	194 215	235 614
	328 000	242 000
Charges reportées :		
Primes non amortis moins les escomptes	305	6 958
	<hr/>	<hr/>
	522 520 \$	484 572 \$
	<hr/>	<hr/>
AVOIR DU FONDS		
Avoir du fonds	<hr/> 522 520 \$ <hr/>	<hr/> 484 572 \$ <hr/>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	<hr/> 484 572 \$ <hr/>	<hr/> 452 564 \$ <hr/>
Ajouter :		
Intérêts bancaires	6 774	8 864
Intérêts gagnés sur placements	33 097	27 369
Gain sur cession de placements	379	---
	<hr/>	<hr/>
	40 250	36 233
Déduire:		
Amortissement des primes moins les escomptes	2 302	4 225
	<hr/>	<hr/>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<hr/> 522 520 \$ <hr/>	<hr/> 484 572 \$ <hr/>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 9
FONDS EN FIDUCIE DE LA SANTÉ MENTALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Généralités

Conformément à la décision du Conseil du trésor 77-140, le legs à la province de la succession de Caroline deLancy Torrie est détenu dans un fonds en fiducie et administré par le ministère des Finances. Tel qu'il est stipulé dans le testament, les fonds doivent être utilisés pour le traitement, par la psychanalyse, de Néo-Brunswickois admissibles.

2 Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les intérêts bancaires et les intérêts gagnés sur placements sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les placements en obligations et débetures sont indiqués au bilan selon leur valeur nominale. Les primes non amortis moins les escomptes sont inscrits séparément au bilan comme charges reportées

c) Escomptes et primes

Les escomptes et les primes sont reportés et amortis à titre de recettes selon le calcul de taux de rendement constant pendant la durée non écoulee des titres visés.

3. Placements

Valeur des placements au 31 mars 1996 :

	Valeur nominale	Valeur comptable nette	Valeur marchande
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	<u>328 000 \$</u>	<u>328 305 \$</u>	<u>339 560 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES JUGES

31 MARS 1996

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension de retraite des juges au 31 mars 1996 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 10
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES JUGES
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 MARS 1996

	1996	1995
ACTIF		
Placements		
Instruments du marché monétaire	800 000 \$	1 300 000 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par le Canada	8 152 287	4 589 691
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	537 960	582 908
Obligations et débetures émises ou garanties par d'autres provinces	839 100	1 484 387
	<u>10 329 347</u>	<u>7 956 986</u>
Intérêts courus à recevoir	135 184	122 898
Caisse	34 488	248 475
Total de l'actif	<u>10 499 019</u>	<u>8 328 359</u>
PASSIF		
Remboursements à payer	33 864	90 942
Total du passif	<u>33 864</u>	<u>90 942</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>10 465 155 \$</u>	<u>8 237 417 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances,

John Mallory

**FONDS EN FIDUCIE No. 10
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES JUGES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1996**

	1996	1995
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements	680 373 \$	526 402 \$
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	489 168	(66 236)
Cotisations au régime		
Employés	173 965	189 771
Province du Nouveau-Brunswick	1 900 000	1 900 000
Augmentation totale de l'actif	<u>3 243 506</u>	<u>2 549 937</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	1 015 768	899 659
Remboursements	-	90 942
Diminution totale de l'actif	<u>1 015 768</u>	<u>990 601</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	2 227 738	1 559 336
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>8 237 417</u>	<u>6 678 081</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>10 465 155 \$</u>	<u>8 237 417 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE No. 10
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES JUGES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Général

Le Régime de pension de retraite des juges est établi en vertu de la Loi sur la cour provinciale et détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick. La Loi prévoit le versement de pensions aux juges de la cour provinciale. Les juges versent un pourcentage de leur traitement et l'employeur ajoute une somme au moins égale à celle versée par l'employé. Les paiements de pension, et dans certains cas, les remboursements de cotisations aux employés, sont effectués à même le fonds. Si à un moment donné, l'actif du régime n'est pas suffisant pour permettre d'effectuer tous les paiements requis, le déficit sera comblé à même le Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les intérêts bancaires, les intérêts gagnés sur placements, les cotisations des employés et un montant équivalent de l'employeur sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations, selon la méthode de comptabilité d'exercice. L'excédent des cotisations de l'employeur est inscrit selon la méthode de comptabilité de caisse.

Placements

Les placements en obligations et en débetures sont indiqués à l'état de l'actif net disponible pour les prestations selon leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Obligations en matière de prestations

La plus récente évaluation actuarielle du régime date du 31 mars 1992 et a été effectuée par l'entreprise d'experts-actuaires, William M. Mercer Ltée. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective et avait révélé des obligations en matière de prestations s'élevant à 17,95 millions de dollars au 31 mars 1992.

La valeur actuarielle des obligations en matière de prestations a été extrapolée au 31 mars 1996, en fonction des hypothèses actuarielles et des cotisations réelles.

FONDS EN FIDUCIE No. 10
RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DES JUGES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

3. Obligations en matière de prestations - suite

Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes sont les suivantes :

	hypothèses à long terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16 %
Augmentation annuelle de la rémunération	5,25 %
Inflation	4,5 %
Taux de relèvement de prestations après la retraite	4,0 %

La valeur actuarielle des prestations au 31 mars et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	(en millions de dollars)	
	1996	1995
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	22,41 \$	20,87 \$
Intérêts cumulés sur les prestations	1,82	1,70
Prestations constituées	0,76	0,83
Prestations versées	(1,01)	(0,99)
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>23,98 \$</u>	<u>22,41 \$</u>
Actif net disponible pour les prestations	<u>10,47 \$</u>	<u>8,24 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 16
LEGS DE MARGARET R. LYNDS
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 16
LEGS DE MARGARET R. LYNDS
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	15 725 \$	8 798 \$
Intérêts courus à recevoir	2 374	2 207
	<u>18 099</u>	<u>11 005</u>
Placements (valeur marchande de 107 813 \$) (note 3)	100 000	107 000
Charges reportées :		
Primes non amortis moins les escomptes	3 717	5 236
	<u>121 816 \$</u>	<u>123 241 \$</u>
AVOIR DU FONDS		
Avoir du fonds	<u>121 816 \$</u>	<u>123 241 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	<u>123 241 \$</u>	<u>122 772 \$</u>
Ajouter :		
Intérêts bancaires	649	361
Intérêts gagnés sur placements	9 838	9 944
Gain sur cession de placements	171	888
	<u>10 658</u>	<u>11 193</u>
Déduire :		
Paieement des bourses E. Belle Lynds	11 193	9 621
Amortissement des primes moins les escomptes	890	1 103
	<u>12 083</u>	<u>10 724</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>121 816 \$</u>	<u>123 241 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 16
LEGS DE MARGARET R. LYNDS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Généralités

Le fonds du legs Margaret R. Lynds est détenu en fiducie par le ministre des Finances en vertu du testament de Margaret R. Lynds et d'un décret modifiant la fiducie rendu par la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Les revenus de placement du fonds servent à accorder au maximum trois bourses d'études, de valeur égale, à des étudiants en communications à des universités précises. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, trois bourses d'étude ont été accordées.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les intérêts bancaires et les intérêts gagnés sur placements sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les placements en obligations et débetures sont indiqués au bilan selon leur valeur nominale. Les primes non amortis moins les escomptes sont inscrits séparément au bilan comme charges reportées.

c) Escomptes et primes

Les escomptes et les primes sont reportés et amortis à titre de recettes selon le calcul du taux de rendement constant pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Placements

Valeur des placements au 31 mars 1996 :

	Valeur nominale	Valeur comptable nette	Valeur marchande
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	90 000 \$	93 964\$	97 058 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par d'autres provinces.....	<u>10 000</u>	<u>9 752</u>	<u>10 755</u>
	<u>100 000 \$</u>	<u>103 716\$</u>	<u>107 813 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 19

**FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

ÉTATS FINANCIERS

(non vérifiées)

31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 19
FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	76 430 \$	140 679 \$
Dépôts à court terme (valeur nominale de 17 800 000 \$)	17 368 888	30 300 000
Intérêts courus à recevoir	6 461 708	10 007 163
Autres montants à recevoir	43 571	52 049
	<hr/>	<hr/>
Placements (valeur marchande de 230 342 198 \$) (note 2)	23 950 597	40 499 891
	215 519 000	334 799 000
	<hr/>	<hr/>
	239 469 597 \$	375 298 891 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme :		
À payer à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	357 559 \$	--- \$
Crédits reportés :		
Escomptes non amortis moins les primes	3 731 996	3 082 703
Avoir du fonds	235 380 042	372 216 188
	<hr/>	<hr/>
	239 469 597 \$	375 298 891 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE No. 19
FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	372 216 188 \$	370 457 083 \$
Ajouter :		
Intérêts bancaires	33 892	15 569
Intérêts gagnés sur placements	28 857 490	34 704 608
Gain net provenant de la cession de débetures	3 166 605	---
Versements au fonds d'amortissement	8 633 341	9 859 381
Amortissement des gains de change	---	1 112 100
	<u>40 691 328</u>	<u>45 691 658</u>
Déduire :		
Perte net provenant de la cession de débetures.....	---	355 695
Amortissement des escomptes moins les primes.....	1 398 236	2 023 245
Fonds prévus pour le remboursement de débetures :		
6,25 %, 1er mai 1995 (échues)	36 557 486	---
5,75 %, 15 octobre 1995 (échues).....	23 127 719	---
6,0 %, 1er janvier 1996 (échues).....	39 366 526	---
6,0 %, 1er mars 1996 (échues).....	15 223 868	---
8,375 %, 15 octobre 1997.....	28 542 594	---
10,0 %, 1er mars 2000	24 360 794	---
11,875 %, 25 août 2000	8 950 251	---
5,5 %, 15 juin 1994 (échues)	---	30 031 941
5,5 %, 31 décembre 1994 (échues)	---	11 521 672
	<u>177 527 474</u>	<u>43 932 553</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>235 380 042 \$</u>	<u>372 216 188 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 19
FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Entité comptable

Le fonds d'amortissement de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick est détenu en fiducie par le ministre des Finances en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'énergie électrique. La Loi prévoit que la Société doit verser au ministre des Finances les sommes destinées à la caisse d'amortissement qui peuvent être spécifiées dans les modalités de toute émission d'obligations ou de débentures, et ces fonds doivent être retenus et investis pour le compte de la Société qui doit les utiliser pour effectuer des paiements à l'échéance de ces obligations et débentures.

b) Comptabilité d'exercice

Les intérêts bancaires et les intérêts gagnés sur placements sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice.

c) Conversion des devises étrangères

Les revenus de placements et les intérêts courus à recevoir sur les titres en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion de placements à long terme sont reportés et amortis à titre de recettes selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée non écoulée des titres visés.

d) Évaluation des placements

Les placements en obligations et débentures sont indiqués au bilan selon leur valeur nominale. Les escomptes non amortis moins les primes et le solde non amorti des gains et pertes de change non matérialisés sont inscrits séparément au bilan comme crédits ou charges reportés. Les dépôts à court terme figurent au bilan selon leur prix coûtant.

e) Escomptes et primes

Les escomptes et les primes sont reportés et amortis à titre de recettes selon le calcul du taux de rendement constant pendant la durée non écoulée des titres visés.

Les coûts des placements en obligations et débentures libellés en devises étrangères sont amortis à la valeur nominale du dollar canadien calculée selon la valeur nominale de la monnaie étrangère au taux de change en vigueur au moment de leur achat par le fonds.

2. Placements

Valeur des placements au 31 mars 1996 :

	Valeur nominale	Valeur comptable nette	Valeur marchande
Obligations et débentures émises ou garanties par le Canada.....	50 105 000 \$	50 293 573 \$	54 375 893 \$
Obligations et débentures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick.....	122 114 000	120 110 300	132 481 555
Obligations et débentures émises ou garanties par d'autres provinces.	43 300 000	41 383 131	43 484 750
	<u>215 519 000 \$</u>	<u>211 787 004 \$</u>	<u>230 342 198 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 20
LEGS DU VICOMTE BENNETT
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 20
LEGS DU VICOMTE BENNETT
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	23 854 \$	27 147 \$
Intérêts courus à recevoir	4 291	4 131
	<u>28 145</u>	<u>31 278</u>
Placements (valeur marchande de 196 822 \$) (note 3)	182 000	178 000
Charges reportées :		
Primes non amortis moins les escomptes	5 975	7 440
	<u>216 120 \$</u>	<u>216 718 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme :		
Produits du fonds inemployés (note 4)	16 090 \$	16 688 \$
Avoir du fonds	200 030	200 030
	<u>216 120 \$</u>	<u>216 718 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	200 030 \$	200 030 \$
Ajouter :		
Intérêts bancaires	1 366	1 614
Gain sur la vente d'investissements	392	---
Intérêts gagnés sur placements	17 201	16 952
	<u>18 959</u>	<u>18 566</u>
Déduire :		
Amortissement des primes moins les escomptes	1 057	1 268
Produits du fonds disponibles pour dépenses	17 902	17 298
	<u>18 959</u>	<u>18 566</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>200 030 \$</u>	<u>200 030 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**FONDS EN FIDUCIE N° 20
LEGS DU VICOMTE BENNETT
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996**

1. Généralités

Le legs du vicomte Bennett est détenu en fiducie par le ministre des Finances en vertu de la décision du Conseil de gestion 88-0051. Le bénéfice découlant du fonds sert à l'exploitation des ressources historiques de la province.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les intérêts bancaires et les intérêts gagnés sur placements sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les placements en obligations et débetures sont indiqués au bilan selon leur valeur nominale. Les primes non amortis moins les escomptes sont inscrits séparément au bilan comme charges reportées.

c) Escomptes et primes

Les escomptes et les primes sont reportés et amortis à titre de recettes selon le calcul du taux de rendement constant pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Placements

Valeur des placements au 31 mars 1996 :

	Valeur nominale	Valeur comptable nette	Valeur marchande
Obligations et débetures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	152 000 \$	158 719 \$	164 557 \$
Autres obligations et débetures	<u>30 000</u>	<u>29 256</u>	<u>32 265</u>
	<u>182 000 \$</u>	<u>187 975 \$</u>	<u>196 822 \$</u>

4. Produits du fonds inemployés

Les produits du fonds inemployés depuis sa création sont inscrits au bilan comme passif à court terme. Cette somme représente le montant disponible pour les dépenses répondant aux objectifs du fonds.

Changements du solde des produits du fonds inemployés au cours de l'exercice :

Produits du fonds inemployés au début de l'exercice	16 688 \$
Ajouter : Produits du fonds pour l'année.....	<u>17 902</u>
Moins : Subventions	<u>18 500</u>
Produits du fonds inemployés à la fin de l'exercice	<u>16 090 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 23
FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES ARTS
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 23
FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES ARTS
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	34 156 \$	64 405 \$
Dépôts à court terme (valeur nominale de 700 000 \$)	700 000	595 986
Intérêts courus à recevoir	2 988	889
Autres montants à recevoir	---	45 645
	737 144 \$	706 925 \$

PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs	42 434 \$	160 940 \$
Avoir du fonds	694 710	545 985
	737 144 \$	706 925 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	545 985 \$	548 742 \$
Ajouter :		
Recettes tirées de la loterie	400 000	400 000
Produits financiers	16 917	31 624
Intérêts bancaires	19 896	6 195
	436 813	437 819
Déduire :		
Dépenses pour l'avancement des arts	288 088	440 576
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	694 710 \$	545 985 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 23
FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES ARTS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Généralités

Le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts est établi en vertu de la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts. La Loi prévoit que les bénéfices nets réalisés par la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick d'une loterie désignée à l'alinéa 11,1(a) de la Loi sur les loteries doivent être versés au Fonds, qui est détenu en fiducie par le ministre des Finances. Lorsque le montant versé en vertu de l'alinéa 11,1(a) ne totalise pas quatre cent mille dollars, un montant suffisant pour garantir que le montant total versé soit égal à quatre cent mille dollars doit être versé au Fonds. L'actif du Fonds sert à subventionner les particuliers et les organismes oeuvrant dans le domaine des arts pour faire la promotion de la création artistique et de l'excellence dans les arts.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les recettes et les dépenses sont inscrites selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont indiqués au bilan selon leur prix coûtant.

FONDS EN FIDUCIE N° 24
FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DU SPORT
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 24
FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DU SPORT
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	74 329 \$	12 049 \$
Dépôts à court terme (valeur nominale de 100 000 \$).....	100 000	198 662
Intérêts courus à recevoir	718	1 381
	<u>175 047 \$</u>	<u>212 092 \$</u>

PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs	91 235 \$	133 535 \$
Avoir du fonds	83 812	78 557
	<u>175 047 \$</u>	<u>212 092 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	<u>78 557 \$</u>	<u>70 630 \$</u>
Ajouter :		
Recettes tirées de la loterie	400 000	400 000
Produits financiers	3 765	1 230
Intérêts bancaires	4 810	6 050
	<u>408 575</u>	<u>407 280</u>
Déduire :		
Dépenses pour l'avancement du sport	403 320	399 353
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>83 812 \$</u>	<u>78 557 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 24
FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DU SPORT
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Généralités

Le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport est établi en vertu de la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport. La Loi prévoit que les profits nets réalisés par la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick d'une loterie désignée à l'alinéa 11,1(b) de la Loi sur les loteries doivent être versés au Fonds, qui est détenu en fiducie par le ministre des Finances. Lorsque le montant versé en vertu de l'alinéa 11,1(b) ne totalise pas quatre cent mille dollars, un montant suffisant pour garantir que le total versé soit égal à quatre cent mille dollars doit être versé au Fonds. L'actif du Fonds sert à subventionner les athlètes et les organismes sportifs pour faire la promotion du leadership et de l'excellence dans les sports.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les recettes et les dépenses sont inscrites selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont indiqués au bilan selon leur prix coûtant.

ÉTATS FINANCIERS

**RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS DES HÔPITAUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSCRITS AU SCFP**

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick inscrits au SCFP au 31 décembre 1995 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 26
RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS DES HÔPITAUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSCRITS AU SCFP
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 DÉCEMBRE 1995

ACTIF	1995	1994
Placements		
Instruments du marché monétaire	9 800 000 \$	11 833 800 \$
Obligations et débentures émises ou garanties par le Nouveau-Brunswick	9 104 356	7 570 875
Autres obligations et débentures	93 872 293	77 336 044
Obligations convertibles	1 071 666	1 130 219
Actions ordinaires canadiennes	74 379 892	54 774 750
Actions ordinaires de l'étranger	13 161 195	16 177 115
	<u>201 389 402</u>	<u>168 822 803</u>
À recevoir		
Cotisations des employés	385 916	417 840
Intérêts et dividendes courus	2 359 957	1 864 133
	<u>2 745 873</u>	<u>2 281 973</u>
Caisse	333 915	1 922 379
Total de l'actif	<u>204 469 190</u>	<u>173 027 155</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	316 163	153 652
Crédits différés		
Fonds d'enseignement sur les régimes de retraite (note 5)	64 722	61 839
Total du passif	<u>380 885</u>	<u>215 491</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>204 088 305 \$</u>	<u>172 811 664 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances,

John Mallory

FONDS EN FIDUCIE No. 26
RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS DES HÔPITAUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSCRITS AU SCFP
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements	11 096 896 \$	10 363 230 \$
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	21 419 265	(11 510 768)
Cotisations au régime		
Employés	4 011 495	4 035 899
Employeur (note 3)	-	2 025 681
Augmentation totale de l'actif	<u>36 527 656</u>	<u>4 914 042</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	3 637 032	3 305 875
Remboursements	671 539	761 429
Dépenses administratives	555 678	422 258
Frais de gestion des placements	280 942	239 724
Frais de garde	80 844	58 397
Frais de mesure du rendement	14 000	9 228
Fonds d'enseignement sur les régimes de retraite - intérêts gagnés (note 5)	10 980	(878)
Diminution totale de l'actif	<u>5 251 015</u>	<u>4 796 033</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	31 276 641	118 009
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>172 811 664</u>	<u>172 693 655</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>204 088 305 \$</u>	<u>172 811 664 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**FONDS EN FIDUCIE No. 26
RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS DES HÔPITAUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSCRITS AU SCFP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

1. Général

Le régime de pension des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick inscrits au SCFP est parrainé par la province et prévoit le versement de pensions aux employés admissibles. Le régime est administré par le Ministère des Finances. Les employés visés par le régime versent un pourcentage de leur traitement et une contribution, dont le montant est calculé actuariellement, est versée par l'employeur. Des remboursements de cotisations avec intérêts sont effectués dans certains cas.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Toutes les opérations sont inscrites à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Conversion des devises étrangères

Les placements en capitaux propres libellés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net disponible pour les prestations.

Placements

Les placements en obligations, en débetures et en actions ordinaires sont présentés à l'état de l'actif net disponible pour les prestations à leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Cotisations de l'employeur

Par l'entremise de la minute no. 94-0468 du Conseil de gestion, le Conseil de gestion a approuvé la cession des cotisations de l'employeur, en vigueur la première période de paie après le 1er août 1994, selon le paragraphe 8.02 du document du régime de retraite.

4. Obligations en matière de prestations

La plus récente évaluation actuarielle du régime date du 1^{er} janvier 1993 et a été effectuée par l'entreprise d'experts-actuaire Sobeco, Ernst & Young Inc. Cette évaluation a été faite selon une

FONDS EN FIDUCIE No. 26
RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS DES HÔPITAUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSCRITS AU SCFP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995

4. Obligations en matière de prestations - suite

méthode rétrospective et en utilisant les hypothèses actuarielles les plus probables relativement aux conditions du marché prévues à long terme. L'évaluation indiquait des obligations en matière de prestations de 116,45 millions de dollars au 1^{er} janvier 1993.

Au cours de 1994, la méthode utilisée pour extrapoler les obligations en matière de prestations a été changée. Antérieurement, on extrapolait en fonction des hypothèses actuarielles à long terme et des cotisations réelles. À partir de 1994, les extrapolations sont déterminées à partir de certaines expériences du régime, des prévisions à court terme ainsi que des prévisions à long terme.

Les hypothèses actuarielles à long terme ainsi que l'étendu des hypothèses à court terme les plus importantes sont les suivantes :

	hypothèses à long terme	hypothèses à court terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16 %	6,08 % à 7,64 %
Augmentation annuelle de la rémunération	4,75 %	1,5 % à 4,0 %
Inflation	4,0 %	2,0 % à 3,5 %
Taux de relèvement de prestations après la retraite	2,0 %	2,0 %

La valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	(en millions de dollars)	
	1995	1994
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	119,77 \$	139,37 \$
Augmentation en raison de changements dans les provisions du régime	20,64	-
Diminution en raison de changement des hypothèses	-	(19,50)
Montant redressé de la valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	140,41	119,87
Intérêts cumulés sur les prestations	8,61	(1,69)
Prestations constituées	6,68	5,66
Prestations versées	(4,31)	(4,07)
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>151,39 \$</u>	<u>119,77 \$</u>
Actif net disponible pour les prestations	<u>204,09 \$</u>	<u>172,81 \$</u>

**FONDS EN FIDUCIE No. 26
RÉGIME DE PENSION DES EMPLOYÉS DES HÔPITAUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSCRITS AU SCFP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

4. Obligations en matière de prestations - suite

L'augmentation de la valeur actuarielle des prestations constituées provenant de changements dans les provisions du régime reflète les changements qui suit :

- l'élimination de la déduction de la rente de retraite pour les retraites anticipées entre l'âge de 63 et 65 ans;
- l'introduction d'une prestation de raccordement de 10 dollars par année de services validables payable sur une base non réduite à partir de l'âge de 63 ans;
- une retraite anticipée sans réduction de la rente jusqu'à l'âge de 60 ans combiné avec une prestation de raccordement non réduite pour les retraites entre le 1er avril 1997 et le 30 juin 1999.

5. Fonds d'enseignement sur les régimes de retraite

Au terme de la minute no. 93-0311 du Conseil de gestion, en date du 1^{er} janvier 1990, des actifs équivalents à 60 000 \$ ont été mis à part pour fournir de la formation en matière de retraite aux membres du comité de retraite. Les intérêts sur ces actifs croissent au même taux que le taux de rendement annuel obtenu sur le fonds de retraite.

Les changements à la balance du fonds pour l'exercice sont les suivants :

	1995	1994
Fonds d'enseignement sur les régimes de retraite, au début de l'exercice	61 839 \$	69 437 \$
Ajouter : intérêts gagnés	10 980	(878)
Déduire : dépenses versés	(8 097)	(6 720)
Fonds d'enseignement sur les régimes de retraite, à la fin de l'exercice	<u>64 722 \$</u>	<u>61 839 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE N° 29
FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT
ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)
31 MARS 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 29
FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT
BILAN
(non vérifié)
au 31 mars 1996

ACTIF	1996	1995
À court terme :		
Caisse	138 432 \$	93 363 \$
Dépôts à court terme (valeur nominale de 4 800 000 \$)	4 800 000	3 675 247
Droits de protection de l'environnement à recevoir	793 246	765 691
Intérêts courus à recevoir	1 763	7 751
	<u>5 733 441 \$</u>	<u>4 542 052 \$</u>

PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs	4 426 260 \$	2 195 710 \$
Avoir du fonds	<u>1 307 181</u>	<u>2 346 342</u>
	<u>5 733 441 \$</u>	<u>4 542 052 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES RÉSULTATS
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

	1996	1995
Avoir du fonds au début de l'exercice	<u>2 346 342 \$</u>	<u>3 038 093 \$</u>
Ajouter :		
Droits de protection de l'environnement	4 458 576	4 451 252
Recettes tirées de jeux vidéo	10 000 000	10 000 000
Intérêts gagnés sur placements	348 489	432 633
Intérêts bancaires	48 975	45 851
Recouvrements des dépenses	---	4 191
	<u>14 856 040</u>	<u>14 933 927</u>
Déduire :		
Dépenses	<u>15 895 201</u>	<u>15 625 678</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>1 307 181 \$</u>	<u>2 346 342 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE N° 29
FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiées)
31 MARS 1996

1. Généralités

Le Fonds en fiducie pour l'environnement est établi en vertu de la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement. La Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement prévoit que les bénéfices nets tirés d'une loterie vidéo par la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick doivent être versés au Fonds en fiducie pour l'environnement jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars. La Loi sur les récipients à boisson prévoit que 50 p. c. des droits de protection de l'environnement doivent être versés au Fonds.

En vertu de la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement, le Ministre de Finance est le dépositaire et le fiduciaire du Fonds. Les actifs du Fonds doivent servir au paiement des dépenses engagées pour la protection, et la restauration de l'environnement et pour la promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles de la province.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Comptabilité d'exercice

Les recettes et les dépenses sont inscrites selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont inscrits au bilan selon leur prix coûtant.

ÉTATS FINANCIERS

**RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL CADRE
DES CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension du personnel cadre des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 30
RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL CADRE DES CONSEILS SCOLAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
ACTIF		
Placements		
Instruments du marché monétaire	1 485 878 \$	396 472 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par le Canada	6 781 601	6 031 164
Obligations convertibles	145 019	228 037
Actions ordinaires canadiennes	4 626 816	3 952 231
Actions étrangères en gestion commune	1 388 104	1 182 970
	<u>14 427 418</u>	<u>11 790 874</u>
À recevoir		
Cotisations des employés	47 849	39 012
Cotisations de l'employeur	45 601	39 012
Intérêts et dividendes courus	98 737	79 636
	<u>192 187</u>	<u>157 660</u>
Caisse	109 889	143 805
Total de l'actif	<u>14 729 494</u>	<u>12 092 339</u>
 PASSIF		
Comptes créditeurs	51 020	33 511
Total du passif	<u>51 020</u>	<u>33 511</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>14 678 474 \$</u>	<u>12 058 828 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**FONDS EN FIDUCIE No. 30
RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL CADRE DES CONSEILS SCOLAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	489 168 \$	261 236 \$
Dividendes	137 068	37 318
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	1 544 393	(458 586)
Cotisations au régime		
Employés	380 690	368 091
Employeur	370 731	368 091
Augmentation totale de l'actif	<u>2 922 050</u>	<u>576 150</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	192 456	190 901
Remboursements de cotisations	43 117	13 219
Frais de gestion des placements et de garde	45 097	57 753
Dépenses administratives	21 734	14 772
Diminution totale de l'actif	<u>302 404</u>	<u>276 645</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	2 619 646	299 505
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>12 058 828</u>	<u>11 759 323</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>14 678 474 \$</u>	<u>12 058 828 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**FONDS EN FIDUCIE No. 30
RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL CADRE DES CONSEILS SCOLAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

1. Général

Le régime de pension du personnel cadre des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick est parrainé par la province et prévoit le versement de pensions aux employés admissibles. Le régime est administré par le Ministère des Finances. Les employés visés par le régime versent un pourcentage de leur traitement et une contribution est versée par l'employeur. Les contributions versées par l'employeur sont déterminées par le comité du régime et sont basées sur des conseils d'un actuaire et de l'administrateur du régime. Des remboursements de cotisations avec intérêts sont effectués dans certains cas.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Toutes les opérations sont inscrites à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Conversion des devises étrangères

Les placements en capitaux propres libellés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net disponible pour les prestations.

Placements

Les placements en obligations, en débetures et en actions ordinaires sont présentés à l'état de l'actif net disponible pour les prestations à leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Obligations en matière de prestations

La plus récente évaluation actuarielle du régime date du 1^{er} janvier 1993 et a été effectuée par l'entreprise d'experts-actuaires Sobeco, Ernst & Young Inc. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective et les hypothèses actuarielles les plus probables relativement aux conditions du marché prévues à long terme. L'évaluation indiquait des obligations en matière de prestations de 7,76 millions de dollars au 1^{er} janvier 1993.

Au cours de 1994, la méthode utilisée pour extrapoler les obligations en matière de prestations a été changée. Antérieurement, on extrapolait en fonction des hypothèses actuarielles à long terme et des

**FONDS EN FIDUCIE No. 30
RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL CADRE DES CONSEILS SCOLAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

3. Obligations en matière de prestations - suite

cotisations réelles. À partir de 1994, les extrapolations sont déterminées à partir de certaines expériences du régime, des prévisions à court terme ainsi que des prévisions à long terme.

Les hypothèses actuarielles à long terme ainsi que l'étendu des hypothèses à court terme les plus importantes sont les suivantes:

	hypothèses à long terme	hypothèses à court terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16%	6,08% à 7,64%
Augmentation annuelle de la rémunération	4,75%	1,5% à 4,0%
Inflation	4,0%	2,0 à 3,5%
Taux de relèvement de prestations après la retraite	2,0%	2,0%

La valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit:

	(en millions de dollars)	
	1995	1994
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	8,89 \$	9,95 \$
Diminution en raison de changement des hypothèses	-	(1,36)
Montant redressé de la valeur actuarielle des prestations		<hr/>
constituées au début de l'exercice	8,89	8,59
Intérêts cumulés sur les prestations	0,55	(0,11)
Prestations constituées	0,65	0,62
Prestations versées	(0,24)	(0,21)
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<hr/> 9,85 \$	<hr/> 8,89 \$
Actif net disponible pour les prestations	<hr/> 14,68 \$	<hr/> 12,06 \$

**FONDS EN FIDUCIE No. 30
RÉGIME DE PENSION DU PERSONNEL CADRE DES CONSEILS SCOLAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

4. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Pendant 1996 le Conseil de gestion a autorisé un certain nombre de modifications au plan de pension qui aura comme effet de passer en charges estimées à 75% du surplus du plan au 31 décembre 1996, laissant ainsi 25% à constater par la province. De plus, il était autorisé que dès le 1^{er} septembre 1996 toutes les contributions au plan cesseront et les individus qui sont encore employés deviendront membres du régime de pension de retraite dans les services publics.

ÉTATS FINANCIERS

**RÉGIME DE PENSION DES MANOEUVRES ET
EMPLOYÉS DE MÉTIER ET DE SERVICE DES
CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension des manoeuvres et employés de métier et de service des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 31
RÉGIME DE PENSION DES MANOEUVRES ET EMPLOYÉS DE MÉTIER ET
DE SERVICE DES CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
ACTIF		
Placements		
Instruments du marché monétaire	10 974 152 \$	3 652 869 \$
Obligations et débentures émises ou garanties par le Canada	48 660 685	44 703 671
Obligations convertibles	1 064 841	1 706 630
Actions ordinaires canadiennes	33 128 525	28 853 818
Actions étrangères en gestion commune	10 104 835	8 843 185
	<u>103 933 038</u>	<u>87 760 173</u>
À recevoir		
Cotisations des employés	207 601	165 622
Cotisations de l'employeur	179 323	148 045
Intérêts et dividendes courus	717 200	586 450
Autres	-	6 041
	<u>1 104 124</u>	<u>906 158</u>
Caisse	<u>112 076</u>	<u>529 982</u>
Total de l'actif	<u>105 149 238</u>	<u>89 196 313</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	<u>71 943</u>	<u>290 351</u>
Total du passif	<u>71 943</u>	<u>290 351</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>105 077 295 \$</u>	<u>88 905 962 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances,

John Mallory

**FONDS EN FIDUCIE No. 31
RÉGIME DE PENSION DES MANOEUVRES ET EMPLOYÉS DE MÉTIER ET
DE SERVICE DES CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	3 577 999 \$	1 966 443 \$
Dividendes	1 000 037	287 270
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	11 287 646	(3 416 101)
Cotisations au régime		
Employés	2 054 524	2 238 936
Employeur	1 870 511	2 019 882
Augmentation totale de l'actif	<u>19 790 717</u>	<u>3 096 430</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	2 912 254	2 050 699
Remboursements de cotisations	322 753	425 163
Frais de gestion des placements et de garde	217 589	164 122
Dépenses administratives	166 788	215 878
Diminution totale de l'actif	<u>3 619 384</u>	<u>2 855 862</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	16 171 333	240 568
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>88 905 962</u>	<u>88 665 394</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>105 077 295 \$</u>	<u>88 905 962 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE No. 31
RÉGIME DE PENSION DES MANOEUVRES ET EMPLOYÉS DE MÉTIER ET
DE SERVICE DES CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995

1. Général

Le régime de pension des manoeuvres et employés de métier et de service des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick est parrainé par la province et prévoit le versement de pensions aux employés admissibles. Le régime est administré par le Ministère des Finances. Les employés visés par le régime versent un pourcentage de leur traitement et une contribution, dont le montant est calculé actuariellement, est versée par l'employeur. Des remboursements de cotisations avec intérêts sont effectués dans certains cas.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Toutes les opérations sont inscrites à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Conversion des devises étrangères

Les placements en capitaux propres libellés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net disponible pour les prestations.

Placements

Les placements en obligations, en débetures et en actions ordinaires sont présentés à l'état de l'actif net disponible pour les prestations à leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Obligations en matière de prestations

La plus récente évaluation actuarielle du régime date du 1^{er} janvier 1993 et a été effectuée par l'entreprise d'experts-actuaire Sobeco, Ernst & Young Inc. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective et les hypothèses actuarielles les plus probables relativement aux conditions du marché prévues à long terme. L'évaluation indiquait des obligations en matière de prestations de 55,39 millions de dollars au 1^{er} janvier 1993.

Au cours de 1994, la méthode utilisée pour extrapoler les obligations en matière de prestations a été changée. Antérieurement, on extrapolait en fonction des hypothèses actuarielles à long terme et des cotisations réelles. À partir de 1994, les extrapolations sont déterminées à partir de certaines expériences du régime, des prévisions à court terme ainsi que des prévisions à long terme.

**FONDS EN FIDUCIE No. 31
RÉGIME DE PENSION DES MANOEUVRES ET EMPLOYÉS DE MÉTIER ET
DE SERVICE DES CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995**

3. Obligations en matière de prestations - suite

Les hypothèses actuarielles à long terme ainsi que l'étendu des hypothèses à court terme les plus importantes sont les suivantes:

	hypothèses à long terme	hypothèses à court terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16%	6,08% à 7,64%
Augmentation annuelle de la rémunération	4,75%	1,0% à 4,0%
Inflation	4,0%	2,0 à 3,5%
Taux de relèvement de prestations après la retraite	2,0%	2,0%

La valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit:

	(en millions de dollars)	
	1995	1994
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	72,40 \$	69,72 \$
Diminution en raison de changement des hypothèses	-	(10,86)
Montant redressé de la valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	72,40	58,86
Intérêts cumulés sur les prestations	4,42	(0,77)
Prestations constituées	3,73	3,46
Prestations versées	(3,24)	(2,47)
Changements apportés au régime	-	13,32
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>77,31 \$</u>	<u>72,40 \$</u>
Actif net disponible pour les prestations	<u>105,08 \$</u>	<u>88,91 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

**RÉGIME DE PENSION DES SECRÉTAIRES ET
EMPLOYÉS DE BUREAU DES CONSEILS
SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1995

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour les prestations du Régime de pension des secrétaires et employés de bureau des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1995 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Régime au 31 décembre 1995, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général,

— — — — —
R. W. Black, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 6 décembre 1996

FONDS EN FIDUCIE No. 32
RÉGIME DE PENSION DES SECRÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DES
CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS
31 DÉCEMBRE 1995

	1995	1994
ACTIF		
Placements		
Instruments du marché monétaire	1 681 908 \$	491 731 \$
Obligations et débetures émises ou garanties par le Canada	7 874 904	7 036 439
Obligations convertibles	166 861	254 987
Actions ordinaires canadiennes	5 375 364	4 528 713
Actions étrangères en gestion commune	1 644 253	1 371 231
	<u>16 743 290</u>	<u>13 683 101</u>
À recevoir		
Cotisations des employés	41 423	39 850
Cotisations de l'employeur	37 264	37 781
Intérêts et dividendes courus	114 670	91 693
	<u>193 357</u>	<u>169 324</u>
Caisse	172 510	216 546
Total de l'actif	<u>17 109 157</u>	<u>14 068 971</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	18 119	59 101
Total du passif	<u>18 119</u>	<u>59 101</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	<u>17 091 038 \$</u>	<u>14 009 870 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances.

John Mallory

**FONDS EN FIDUCIE No. 32
RÉGIME DE PENSION DES SECRÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DES
CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995**

	1995	1994
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	567 720 \$	299 890 \$
Dividendes	159 370	48 595
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements pour la période en cours	1 815 801	(548,982)
Cotisations au régime		
Employés	449 980	453 466
Employeur	424 276	443 341
Augmentation totale de l'actif	<u>3 417 147</u>	<u>696 310</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Pensions	177 606	167 025
Remboursements de cotisations	58 269	25 675
Dépenses administratives	51 434	68 975
Frais de gestion des placements et de garde	48 670	31 598
Diminution totale de l'actif	<u>335 979</u>	<u>293 273</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	3 081 168	403 037
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>14 009 870</u>	<u>13 606 833</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>17 091 038 \$</u>	<u>14 009 870 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

FONDS EN FIDUCIE No. 32
RÉGIME DE PENSION DES SECRÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DES
CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995

1. Général

Le régime de pension des secrétaires et employés de bureau des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick est parrainé par la province et prévoit le versement de pensions aux employés admissibles. Le régime est administré par le Ministère des Finances. Les employés visés par le régime versent un pourcentage de leur traitement et une contribution, dont le montant est calculé actuariellement, est versée par l'employeur. Des remboursements de cotisations avec intérêts sont effectués dans certains cas.

2. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Toutes les opérations sont inscrites à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Conversion des devises étrangères

Les placements en capitaux propres libellés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net disponible pour les prestations.

Placements

Les placements en obligations, en débetures et en actions ordinaires sont présentés à l'état de l'actif net disponible pour les prestations à leur valeur marchande. Les instruments du marché monétaire y figurent au prix coûtant.

3. Obligations en matière de prestations

La plus récente évaluation actuarielle du régime date du 1^{er} janvier 1993 et a été effectuée par l'entreprise d'experts-actuaire Sobeco, Ernst & Young Inc. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective et les hypothèses actuarielles les plus probables relativement aux conditions du marché prévues à long terme. L'évaluation indiquait des obligations en matière de prestations de 9,75 millions de dollars au 1^{er} janvier 1993.

Au cours de 1994, la méthode utilisée pour extrapoler les obligations en matière de prestations a été changée. Antérieurement, on extrapolait en fonction des hypothèses actuarielles à long terme et des cotisations réelles. À partir de 1994, les extrapolations sont déterminées à partir de certaines expériences du régime, des prévisions à court terme ainsi que des prévisions à long terme.

FONDS EN FIDUCIE No. 32
RÉGIME DE PENSION DES SECRÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DES
CONSEILS SCOLAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1995

3. Obligations en matière de prestations - suite

Les hypothèses actuarielles à long terme ainsi que l'étendu des hypothèses à court terme les plus importantes sont les suivantes:

	hypothèses à long terme	hypothèses à court terme
Taux de rendement sur l'actif	8,16%	6,08% à 7,64%
Augmentation annuelle de la rémunération	4,75%	0,5% à 4,0%
Inflation	4,0%	2,0 à 3,5%
Taux de relèvement de prestations après la retraite	2,0%	2,0%

La valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit:

	1995	1994
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	10,21 \$	12,41 \$
Diminution en raison de changement des hypothèses	-	(3,10)
Montant redressé de la valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	10,21	9,31
Intérêts cumulés sur les prestations	0,64	(0,12)
Prestations constituées	0,72	0,61
Prestations versées	(0,24)	(0,19)
Changements apportés au régime	-	0,60
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	11,33 \$	10,21 \$
Actif net disponible pour les prestations	17,09 \$	14,01 \$